

# Évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2017-2026 & programmation 2022-2026



# Introduction

---

Le plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois s'articule autour de dix enjeux : les habitats rupestres, de pelouses, forestiers, aquatiques, prairiaux, la connaissance du patrimoine, l'insertion locale, la police de la nature, la gestion administrative et la coopération inter-réseaux de gestionnaires.

Chacun de ces enjeux est décliné en objectifs à long terme (OLT), eux-mêmes concrétisés par des opérations réparties selon leurs champs d'activités :

- Suivis écologiques (CS),
- Police (SP),
- Interventions sur le patrimoine naturel (IP),
- Création et entretien des infrastructures d'accueil (CI),
- Etudes et ingénierie (EI),
- Management et soutien (suivi administratif) (MS).

Tous les sigles et les acronymes sont définis en fin de document, page 100.

Pour faciliter la lecture du présent document, les codes couleur des chapitres et des textes sont les suivants :

## 1. Enjeux

### Enjeu à long terme

10-1 : Objectif du plan de gestion

SE1 : Opération du plan de gestion

**Opération réalisée** ou **Opération partiellement réalisée** ou **Opération non réalisée**

## Synthèse de l'objectif

Enjeu pour les 5 prochaines années du plan de gestion (2022 à 2026)

Référence de ce rapport :

LANGLOIS D. & RAVENOT F., 2021. Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2017-2026 de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois et programmation 2022-2026, Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, Cléron, 103 p.

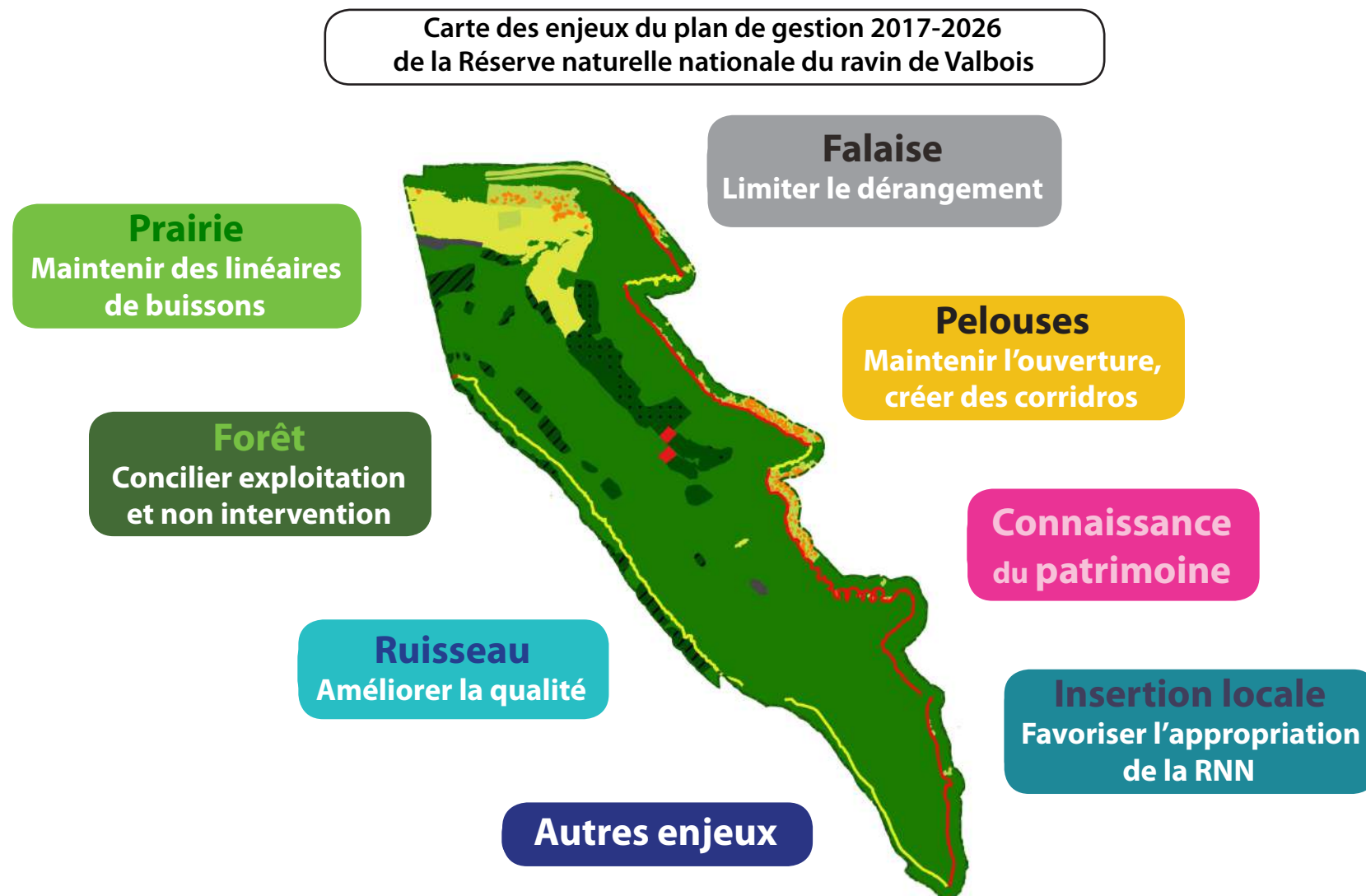
# Information et documents complémentaires

## Consultation et téléchargement :

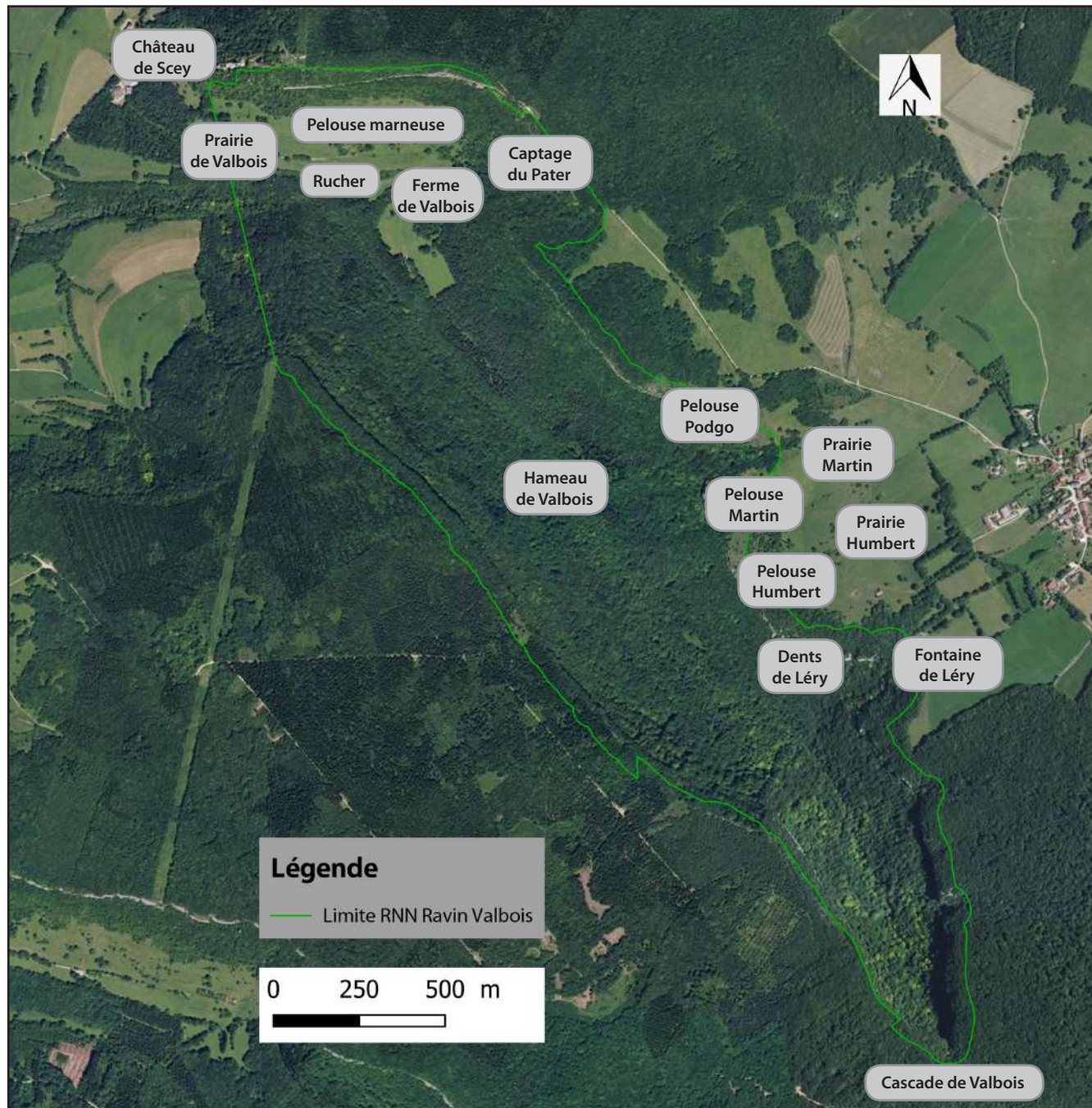
- Présentation synthétique de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois : <http://cen-franchecomte.org/reserve-naturelle-nationale>

- Plan de gestion de la réserve naturelle nationale du ravin de Valbois 2017-2026 : <http://cen-franchecomte.org/publications-art199>

La synthèse des enjeux du plan de gestion se trouve en pages 98 à 102.



## Carte des lieux-dits de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois Communes de Cléron et Chassagne-Saint-Denis (25)



# Première partie : Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2017-2026

## 1. Assurer la préservation des habitats rupestres et des espèces associées

### 10 : Mieux connaître les habitats rupestres

#### 10-1 : Développer les connaissances sur les habitats rupestres

CS 1 : Actualiser l'inventaire des chiroptères des habitats rupestres

Le travail n'a pas pu être engagé en début de plan de gestion, mais des contacts ont été pris avec la Commission de protection des eaux et des cavernes de Franche-Comté, gestionnaire des réserves naturelles à chiroptères, pour une collaboration sur cet inventaire.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG (2022/2023)**

CS 2 : Impulser des travaux d'étude permettant d'améliorer la connaissance des habitats rupestres (géologie, lichens...)

Entre 2017 et 2021, aucune étude particulière n'a été menée sur les habitats rupestres, mais l'actualisation de l'inventaire des bryophytes et l'inventaire des lichens saxicoles sont planifiés en seconde partie du PG

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

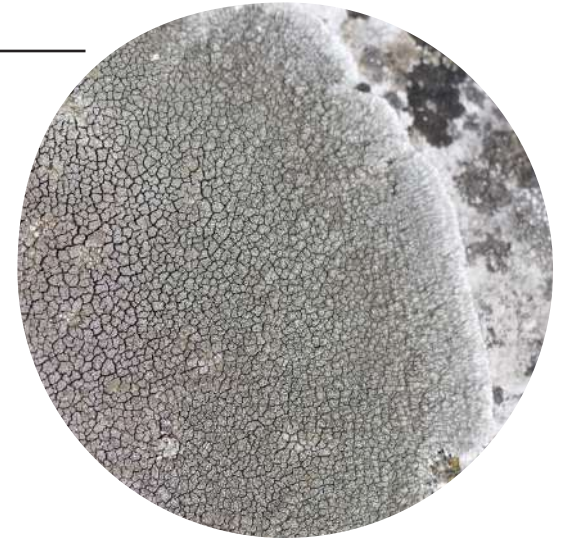
#### 10-2 : Surveiller les populations des espèces remarquables

CS 3 : Surveiller tous les 3 ans, dès 2017, la population des espèces floristiques à statut précaire dans la RNN (*Pinguicula vulgaris*, *Thesium divaricatum* et *Stipa eriocaulis*)

Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*) : La station est contrôlée le 21 juin 2017 (une centaine de pieds) et le 6 juillet 2020 (55 pieds). Le plus fort effectif était observé en 2014 (170 pieds), le plus faible en 2004 (7 pieds). Cette unique station de la RNN, parmi les plus basses en altitude dans le Jura, en situation originale à la base de la falaise ubac, semble supporter jusqu'à présent les épisodes de sécheresses estivales.

Thésium divariqué (*Thesium humifusum* subsp. *divaricatum*) : La population est contrôlée le long de la corniche de Chassagne-Saint-Denis les 6 juillet 2017 (43 touffes) et 13 juin 2020 (70 touffes). Ce sont des chiffres moyens, entre les 22 touffes de 2006 et les 146 de 2007.

Stipes penné et calamagrostide (*Stipa eriocaulis* & *Achnatherum calamagrostis*) : L'unique station du stipe penné, présente sur une margelle de pelouse le long de la falaise adret, a été visitée les 6 juillet 2017 et 13 juin 2020. Les conditions stationnelles sont toujours favorables (75 % de sol nu) en raison du passage régulier du chamois. De ce fait, la station est largement dominée (80 % du recouvrement herbacé) par le stipe penné (1/4) et le stipe calamagrostide (3/4). Les autres plantes présentes (germandrée petit-chêne essentiellement mais également germandrée des montagnes, laiche humble, anthyllide des montagnes, épiaire droite et centaurée scabieuse) témoignent de conditions stationnelles xérophiles favorables aux 2 stipes.



### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 4 : Confirmer la présence des espèces floristiques non menacées dans la RNN, au moins deux fois au cours du plan de gestion (*Carex brachystachis*, *Hornungia petrea* et *Tortella nitida*)

La station d'hornungie des pierres (*Hornungia petrea*) a été contrôlée le 4 avril 2020. La station s'est élargie, ne se limite pas strictement au pied de falaise mais descend dans l'éboulis, 3 mètres sous la falaise, à la faveur du passage du chamois.

Recherché en 2017 et 2020, la laiche à épis courts (*Carex brachystachis*) n'a pas été revue sur la falaise ubac près de la cascade. La dernière observation date du 4 juillet 2014.

La mousse *Tortella nitida* n'a pas été prospectée. Une actualisation de l'inventaire des bryophytes permettra de confirmer sa présence sur la falaise adret.

### **Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 5 : Rechercher *Hieracium scorzonerifolium* (à distinguer de *H. bupleuroides*)

L'espèce est confirmée le 18 juin 2020, retrouvée sur les corniches de Léri et du Curon, là où elle avait été initialement identifiée en 2000.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 6 : Assurer un suivi de la population d'*Hipparchia geneva* dans le cadre du transect « papillons de jour »

L'espèce est régulièrement contactée sur le transect rhopalocère de 2016 à 2021. Depuis 2019, l'application Shiny développée par RNF pour calculer les indices d'abondance des espèces de papillons de jours ne fonctionne plus, le traitement quantitatif des données est momentanément interrompu.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG, avec traitement de l'ensemble des données quantitatives**

CS 7 : Assurer le suivi annuel de la nidification de *Falco peregrinus*

Depuis 2017, le faucon pèlerin s'est reproduit chaque année avec succès, avec 13 jeunes à l'envol (moyenne de 2,6 j/an). Cantonné dans le fond du vallon jusqu'en 2020, la présence du grand-duc d'Europe (cf. ci-dessous) l'a contraint à se déplacer plus en aval où il a toutefois produit des jeunes.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 8 : Rechercher annuellement *Bubo bubo* et affiner son statut de nidification

Les écoutes nocturnes menées depuis 2017 sont restées vaines jusqu'en 2021. Grâce à la pose d'enregistreurs de type Audiomoth, un couple a été détecté en janvier 2021. Un jeune à l'envol était présent en forêt de Valbois le 17 juillet. C'est la première nidification avérée du grand-duc d'Europe dans la RNN.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 9 : Assurer le suivi de la nidification des autres espèces d'oiseaux rupestres au moins deux fois au cours du plan de gestion (*Falco tinnunculus*, *Ptyonoprogne rupestris* et *Corvus corax*)

La nidification du faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) a eu lieu chaque année entre 2017 et 2021 (4 jeunes à l'envol en 2017). L'hirondelle de rochers (*Ptyonoprogne rupestris*) est un nicheur régulier dans la RNN depuis au moins 2001. Trois à quatre couples se reproduisent désormais dans les différents secteurs de falaises



adret du ravin. Quant au grand corbeau (*Corvus corax*), présent toute l'année sur la RNN, il s'est sans doute reproduit tous les ans depuis 2017 mais aucun jeune à l'envol n'a été observé.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 10 : Surveiller tous les ans la présence de *Tachymarptis melba* en période de nidification

Depuis 2017, le martinet à ventre blanc (*Tachymarptis melba*) est observé régulièrement, avec une première nidification possible cette même année. Les effectifs suivants ont été dénombrés : 6 en 2017, 4 en 2018, 2 en 2019, 7 en 2020 et 9 en 2021, soit le plus gros effectif observé dans la RNN. Depuis 2021, il est désormais considéré comme nicheur probable.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 11 : Surveiller la présence de *Tichodroma muraria* durant la période hivernale, au moins deux fois au cours du plan de gestion

Le tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*) est un hivernant régulier dans la RN. Au cours de la période 2000 à 2021, les observations s'étalent entre le 19 octobre et le 27 mars avec un maximum de 2 individus le 25 février 2019.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## Synthèse de l'objectif 10 : Mieux connaître les habitats de falaise

Au cours de ces 5 premières années du PG, toutes les opérations de suivi des espèces remarquables ont été réalisées.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- d'actualiser l'inventaire des chiroptères qui date de 1997
- de poursuivre les suivis temporels réalisés au cours des 5 premières années du PG (les actualiser au regard des nouvelles listes rouges)
- de mettre à jour l'inventaire des bryophytes et d'initier celui des lichens saxicoles

## 11 : Favoriser le bon état de conservation des habitats de falaise

### 11-1 : Limiter la fréquentation sur les corniches de l'adret délimitée sur la carte 7, en canalisant la fréquentation autour du site du Château de Scey

#### Gestion des accès motorisés sur un parking unique à Scey-Maisières :

MS 1 : Veiller à ce que seul le parking d'accès au Château de Scey soit indiqué dans les supports de communication touristique (brochure, carte, site internet, plan extérieur...)

Le parking de Champey n'est réalisé que depuis 2021 par la CCLL, la communication n'a pas encore pu se mettre en place.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 2 : Interdire l'accès aux véhicules motorisés (sauf ayant droit) sur le chemin rural entre le village de Chassagne-Saint-Denis et le Château de Scey, en concertation avec la commune de Chassagne-Saint-Denis

Arrêté municipal pris en 2020 par la Commune de Chassagne Saint-Denis, sur proposition du CEN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CI 1 : Veiller à ce que le parking d'accès au Château de Scey soit indiqué depuis la RD 101 au niveau du pont de Scey-Maisières

Un logo « parking » a été affiché courant 2021 par la CCLL, au niveau du Pont de Maisières, sur le panneau indicateur de la RD 101.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 3 : Interdire l'accès aux véhicules à moteur (sauf ayant droit) sur le chemin rural entre Cléron et le plateau de Chassagne-Saint-Denis, en concertation avec la commune de Cléron

La commune de Cléron préfère ne pas interdire la circulation motorisée sur ce cheminement mais propose (conseil municipal du 4/12/2020) de poser un panneau « Voie sans issue » au pied de la montée.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 4 : Informer l'ensemble des acteurs touristiques locaux de la politique d'accueil de la RNN

Au cours des premières années du PG, des contacts occasionnels ont eu lieu avec l'office de tourisme Destination Loue Lison (OT), en particulier lors de la mise en place d'animations nature sur le territoire pour le compte de la CCLL ou à l'occasion du projet d'un sentier thématique dans le village de Cléron. En 2021, la mise en tourisme progressive des ruines du Château, en lien direct avec la RNN, a permis de se rapprocher de l'OT. Les enjeux et les objectifs de gestion de la RNN ont été présentés aux salariés en charge de l'accueil des publics sur le territoire. Les activités de sensibilisation et d'éducation menées en 2021 ont incité le gestionnaire à collaborer de manière étroite avec l'OT sur le volet communication. Les échanges se poursuivront dans les années à venir.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 5 : Expliquer la politique d'accueil de la RNN et les enjeux de conservation aux acteurs locaux (en particulier les élus)





Des contacts réguliers avec les élus et des rencontres avec les conseils municipaux de Cléron (4/12/2020) et de Chassagne-Saint-Denis (29/01/2021) ont eu lieu, pour évoquer entre autres cette question.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### **Gestion de la fréquentation pédestre visant à rendre attractif le sentier de la RNN :**

CI 2 : Entretenir annuellement le sentier de la RNN (balisage, fauche annuelle dans les anciennes vignes de Valbois, passages de clôtures...)

Une fauche automnale annuelle est effectuée dans le témoin non défriché des anciennes vignes de Valbois, ainsi que le long du sentier dans la pelouse marneuse. Les marches en bois situées en forêt font l'objet d'une réfection régulière également. En 2019, la partie du sentier située sur la pelouse calcaire du plateau de Chassagne-Saint-Denis a été entretenue. Toujours dans le but de sécuriser cette portion du sentier, l'accès amont a été condamné en 2019 et un murger a été installé afin de contraindre l'accès à la falaise.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CI 3 : Mettre en sécurité le sentier de la RNN en cas de besoin (coupe de branches et d'arbres morts ou dépérissants à proximité du cheminement)

Ce travail de sécurisation est systématiquement réalisé soit par anticipation, soit lors de chutes d'arbres sur le sentier de la RNN, en premier lieu dans la partie forestière. Quelques frênes tombés au sol ont par exemple été coupés durant l'automne 2020.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CI 4 : Concevoir et mettre en place des supports d'informations et d'interprétation discrets, durables et modulables le long du sentier de la RNN

Conçus en interne en 2019, 28 supports d'informations ont été réalisés. Certains n'ont pu trouver leur place, suite au défrichage conséquent sur le plateau. Un support a disparu depuis. Fin 2021, 24 supports sont répartis le long du cheminement, trois restent à installer.

**Opération réalisée, supports à entretenir en seconde partie du PG**

CI 5 : Concevoir et disposer un panneau de présentation de la RNN au parking de Scey-Maisières, en concertation avec la communauté de communes Loue Lison Suite au lancement de la mise en tourisme du site du Château de Scey par la CCLL et à la création du parking de Scey-Maisières en juillet 2021, une rencontre est programmée en cette fin d'année afin de définir les aménagements d'accès piétonniers au château et à la RNN. Le panneau d'accueil situé sur ce parking ne devrait présenter que les cheminements vers le château et la RNN, les présentations des deux sites se faisant sur place.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CI 6 : Ne pas entretenir les sentiers en dehors du sentier de la RNN

En dehors du sentier de la RNN, aucun cheminement n'a été entretenu afin de ne pas y encourager la fréquentation.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 12 : Suivre, en lien avec communauté de communes Loue Lison, l'évolution de la fréquentation du public sur le sentier du château et le sentier de la RNN, grâce à la mise en place d'un système de comptage des piétons efficace



Un système de comptage piéton fonctionne sur le secteur de la cascade, un second est non fonctionnel sur le sentier de la RNN (problème technique à résoudre) et un troisième est à poser sur le sentier entre le château et la RNN, une fois le sentier du château balisé, courant 2022. Le suivi de ces 3 éco-compteurs devra permettre de disposer de données chiffrées et analysées de l'évolution de la fréquentation pédestre en fin de PG.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

### **11-2 : Limiter tout dérangement en période de nidification**

(traité essentiellement à l'objectif 8 « Faire respecter la réglementation de la RNN »)

MS 6 : établir un contact avec les acteurs de la sécurité civile (pompiers, militaires, pilotes d'hélicoptère...) pour éviter les exercices et limiter le survol de la RNN en période de nidification

Aucun contact n'a été pris.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

### **11-3 : Laisser en libre évolution un linéaire conséquent de corniches**

IP 1 : Ne pas défricher de nouvelles pelouses de corniche (carte 15)

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

## **Synthèse de l'objectif 11 : Favoriser le bon état de conservation des habitats de falaise**

Au cours de ces 5 premières années du PG, la canalisation du public autour du château de Scey s'est renforcée, avec la réalisation du parking principal d'accès au château sur Scey-Maisières, au lieu-dit « Champey », l'interdiction de la circulation motorisée entre le village de Chassagne-Saint-Denis et le château. Sur Cléron, la commune a proposé de poser un panneau « voie sans issue » au pied de la montée vers Chassagne-Saint-Denis. Quant au sentier de la RN, il a été rendu plus attractif et rebalisé depuis les locaux du gestionnaire, à Cléron.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- d'être associés à l'accueil du public au château et à la RNN depuis le parking de Champey à Scey-Maisières : balisage du sentier du château, mise en place de l'éco-compteur entre le château et la RNN, réalisation du panneau d'accueil des visiteurs au parking de Champey, interprétation des ruines et du point de vue sur la RNN et interprétation des données des éco-compteurs
- d'intensifier la veille, notamment sur les réseaux sociaux, pour limiter tout dérangement en période de nidification (cf. « Police »)
- de renforcer les liens avec l'office de tourisme Destination Loue Lison pour encadrer notamment l'augmentation de la fréquentation liée à l'ouverture au public du château (autorisations préfectorales pour les groupes dans la RNN)

## 2. Assurer la préservation des habitats de pelouse et des espèces associées

### 20 : Mieux connaître les habitats de pelouse

#### 20-1 : Développer les connaissances sur les habitats de pelouse

CS 13 : Accompagner l'inventaire des champignons des pelouses de corniche (convention CEN/FME)  
Inventaire réalisé de 2015 à 2018, coordonné par la Fédération mycologique de l'Est.

#### **Opération réalisée**

CS 14 : Réaliser en 2017 un inventaire des invertébrés des pelouses à l'aide de tentes Malaise  
Trois tentes Malaise ont été posées en 2016 et 2017 sur les pelouses de corniche, une tente Malaise posée en 2017 dans les pelouses marneuses.

#### **Opération réalisée**

CS 15 : Assurer en interne le tri des échantillons et la détermination d'une partie des invertébrés piégés par tente Malaise en 2016/2017

Le tri des échantillons a été réalisé avec le concours d'un stagiaire, Victor R. en 2016, Thomas L. en 2017.  
Plusieurs groupes d'insectes ont été déterminés en interne : coléoptères, diptères (asilidae, bombylidae, empididae, hybotidae), hétéroptères, mécoptères et lépidoptères rhopalocères. Les fonds de pots ont été séparés en gros (> 4 mm) et petits insectes, pour faciliter de nouvelles recherches et conservés en alcool 70°. Parmi les insectes à déterminer en interne, les orthoptères restent à faire.

#### **Opération partiellement réalisée, à finaliser (orthoptères) en seconde partie du PG**

CS 16 : Confier à des entomologistes qualifiés la détermination des invertébrés piégés par tente Malaise en 2016/2017

Nombres de groupes taxonomiques ont été identifiés : arachnides par Julien L., EPT (éphéméroptères-plécoptères-trichoptères) par Jean-Paul R., collemboles par Céline P., diptères (de nombreuses familles, surtout parmi les brachycères) par les collègues de la RNN du lac de Remoray, Phil W. et Christophe L., lépidoptères hétérocères par Yann B., hyménoptères symphytes par Thierry N., apiformes par D. Genoud D. et sphéciformes par Jérôme C. & Franck H., hyménoptères térébrants par William P.

D'autres groupes ont été transmis à des spécialistes et sont en cours d'identification névroptères (Pierre T.), psocoptères (Candice G.), hyménoptères térébrants (quelques familles de « chalcidiens » par J.Y. Rasplus)

Fin 2021, il reste à identifier les blattoptères, homoptères, hyménoptères parasitica, diptères (principalement nématocères).

Entre les déterminations en interne et celle des spécialistes, les 3/4 des spécimens piégés ont été déterminés.

#### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 17 : Compléter l'inventaire des coléoptères en réalisant des chasses à vue sur les pelouses



Cet inventaire a été réalisé en 2017 par Bertrand C. Il reste à intégrer toutes ses données dans notre BD.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 18 : Poser des sondes thermiques en pelouses pour suivre l'évolution des conditions stationnelles  
En concertation avec les rapporteurs du CSRPN, cette opération ne paraît pas justifiée tant que son objectif et son contexte n'auront pas été précisés. Cette opération paraît secondaire et n'est pas maintenue d'ici la fin du PG.

**Opération non réalisée, non reportée en seconde partie du PG**

## 20-2 : Surveiller les populations des espèces remarquables

CS 19 : Assurer le suivi annuel de la nidification de *Lanius collurio* et de *Lullula arborea* dans la RNN  
Sur les pelouses du plateau de Chassagne-Saint-Denis situées dans la RNN, et malgré le retour de l'espèce en 2015, on ne peut considérer que la pie-grièche s'y reproduit régulièrement. A contrario, 2 à 5 couples se reproduisent tous les ans dans la prairie de Valbois depuis au moins 2016. Le maximum de 5 couples était atteint en 2018. Quant au versant de la pelouse marneuse, il semble peu attractif malgré la présence de l'espèce en 2017 (1 jeune mini à l'envol). Il est certain que la reprise de l'enfrichement sur ce secteur de la RNN, depuis au moins 2017 (cf relevés floristiques en CS32), lui a été grandement défavorable.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 20 : Poursuivre le suivi de la nidification de *Lanius collurio* et de *Lullula arborea* par plan quadrillé dans la RNN, sur l'ensemble des communaux de Chassagne-Saint-Denis et les pelouses hors RNN gérées par le CEN, en 2018 puis tous les 3 ans

Ce suivi, engagé en 2012, a été reconduit en 2014, 2018 et 2021. Nous constatons une augmentation du nombre de couples nicheurs de pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) avec un maximum de 21 couples en 2021 (13 en 2012, 9 en 2014 et 17 en 2018). La petite population d'alouette lulu est également en augmentation avec 4 couples cantonnés en 2021 sur l'ensemble de la zone étudiée (2 en 2012, 2 en 2014 et 3 en 2018).

Le faible effectif de couples nicheurs, voir l'absence totale d'une des deux espèces sur le quadrat 3 (prairie de fauche) pose la question de la continuité du suivi sur ce secteur. L'ensemble des quadrats continuera néanmoins à être parcouru lors du prochain passage (2024) avant de décider d'un éventuel arrêt de ce suivi sur les quadrats devenus non attractifs.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 21 : Assurer le suivi de la nidification de *Jynx torquilla* au moins 2 fois au cours du plan de gestion

Au cours de ces 10 dernières années, le torcol fourmilier (*Jynx torquilla*) est nicheur régulier dans la RNN, bien qu'il semble de moins en moins fréquent dans les pelouses marneuses, seul secteur de nidification connu dans la RNN. Il a niché en 2012, 2014, 2015. Ensuite, les prospections réalisées au printemps 2019 n'ont pu mettre en évidence sa présence. Par contre, un individu a très certainement niché en 2020 (entendu le 20 avril lors du suivi STOC-EPS).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 22 : Assurer le suivi annuel de la nidification de *Lanius collurio* et de *Lullula arborea* sur les pelouses du plateau de Chassagne-Saint-Denis conventionnées avec la commune et les pelouses marneuses

En 2015, un couple de pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) s'est installé sur la pelouse Martin, dans la RNN, secteur non occupé depuis sans doute plusieurs



décennies. Pour rappel, cette pelouse avait fait l'objet d'un défrichage hors RNN en 2005. La réfection de la clôture du GAEC des Crêtes en 2015 puis le défrichage du linéaire forestier séparant les communaux de Chassagne-Saint-Denis qui s'en est suivi (2016 à 2017), a permis de désenclaver cette pelouse des milieux prairiaux et attractifs du plateau. Un couple a de nouveau niché en 2016, 2018, 2019, 2020 et 2021.

L'alouette lulu (*Lullula arborea*) se reproduit régulièrement sur les pelouses dans et hors RNN, mais également plus en retrait sur les communaux. Depuis 2017, elle s'est reproduit sur les pelouses Martin (2017 et 2018), Martin bis (2020 et 2021) et Podgo (2020 et 2021).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 23 : Rechercher et localiser les sites éventuels de nidification de *Caprimulgus europaeus* dans les habitats de pelouse et forestiers favorables du plateau, 2 fois au cours du plan de gestion

C'est sans aucun doute une des plus belles satisfactions de ce 4ème plan de gestion. La découverte d'un couple reproducteur d'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) en 2018 fut une énorme surprise vu le statut de l'espèce dans le Doubs. C'est à ce jour la seule preuve de nidification dans le département depuis plus de 40 ans ! Bien que discret, il a été contacté de nouveau en période de reproduction en 2019 et 2020 toujours sur le même secteur (Pelouse Podgo) et sur la Pelouse Martin en 2021.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 24 : Assurer le suivi de la population de *Spiranthes spiralis* sur la station de comptage, tous les 2 ans

Ce suivi a été réalisé tous les ans, la population de spiranthe d'automne reste à un niveau faible sur la station, entre 6 (2018) et 34 pieds (2021).

Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG, sur une périodicité annuelle

CS 25 : Rechercher au moins tous les 2 ans (en alternance avec le comptage ci-dessus) de nouvelles stations de *Spiranthes spiralis*

Hors station de comptage, notamment en 2019, des pieds de spiranthe d'automne sont observés dans la parcelle Martin, y compris dans la prairie du GAEC des crêtes, en limite de la RNN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 26 : Assurer un comptage annuel des pieds d'*Ophrys apifera* sur la pelouse de corniche

Espèce menacée dans la RNN, aucun pied d'ophrys abeille n'a été noté en 2019 et 2020, 2 pieds en 2017, un seul pied en 2018 et 8 pieds en 2021.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 27 : Assurer tous les 3 ans, dès 2017, le suivi de la population d'*Ophioglossum vulgatum* sur la station de comptage des pelouses marneuses

Comptage de l'ophioglosse réalisé le 9 mai 2018 (7.7 pieds/m<sup>2</sup>) et le 12 mai 2021 (5.6 pieds/m<sup>2</sup>). Des densités inférieures à la moyenne, mais qui correspondent à celles du début du suivi en 2001 (5.1 pieds/m<sup>2</sup>).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 28 : Confirmer la présence d'*Omocestus haemorrhoidalis* au moins 2 fois au cours du plan de gestion

Grâce aux enregistrements sonores effectués en compagnie de Patrick V., la présence de ce criquet a de nouveau été mise en évidence le 4 septembre 2020 sur



la pelouse Martin, à la faveur de zones très écorchées.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### **Autres données remarquables**

Plantes : Découverte du Plantain serpentant (*Plantago maritima ssp. serpentina*), le 28 août 2019, 5 touffes sur le chemin carrossable montant à Chassagne Saint-Denis.

Lépidoptères : Deux espèces considérées disparues de la RNN depuis plus de 30 ans ont été redécouvertes dans les pelouses marneuses : le Zygène de Faust (*Zygaena fausta*) le 4 septembre, de passage il ne sera pas revu ultérieurement ; l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) les 2 et 15 juillet 2018, il sera revu ensuite première quinzaine de juillet, marneuses.



## **Synthèse de l'objectif 20 : Mieux connaître les habitats de pelouse**

Au cours de ces 5 premières années du PG, toutes les opérations de suivi des espèces remarquables ont été réalisées et la valorisation des espèces non cibles des piégeages par tente Malaise a très largement avancé.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- d'aller encore plus loin dans la détermination de la faune non cible des campagnes de tente Malaise, en poursuivant les collaborations sur les hyménoptères térébrants, en recherchant des spécialistes des diptères nématocères, des homoptères et des acariens
- de finaliser la rédaction de l'inventaire des coléoptères permettant entre autres de mieux comparer l'efficacité de la chasse à vue et des tentes Malaise
- de poursuivre les suivis temporels réalisés au cours des 5 premières années du PG et de les améliorer (utilisation de détecteurs de sons pour l'avifaune)
- l'intérêt de la pose d'une sonde thermique ne paraît pas justifié

## 21 : Favoriser l'état de conservation des habitats de pelouse

### 21-1 : Maintenir l'hétérogénéité de la strate herbacée

#### Pelouses de corniche (carte 15)

IP 2 : Organiser un pâturage tournant des ânes : rechercher une strate herbacée basse dans le parc Martin en y faisant pâturer les ânes en juin-juillet. Pratiquer le pâturage hivernal sur les autres parcs et maintenir un témoin non pâturé (hors pâturage des chamois)

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 3 : Améliorer l'autonomie de l'abreuvoir des parcs Humbert/Martin en augmentant la surface de collecte des eaux de pluie

Un nouvel abreuvoir de 1250 litres est installé dans la pelouse Martin en 2018. En 2019, un second abreuvoir de 700 litres est également positionné dans la parcelle Podgo, remplissable avec une tonne à eau.

**Opération réalisée**

Pelouses marneuses (carte 14) :

IP 4 : Organiser un pâturage tournant des ânes en privilégiant les périodes printanières et automnales

L'accès à l'eau a également été renforcé dans les pelouses marneuses avec installation d'un abreuvoir de 400 l à côté de la cabane, relié à la gouttière et le positionnement d'un second abreuvoir de 700 l à côté de celui des parcs 1 & 2, remplissable avec une tonne à eau depuis le chemin carrossable.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 5 : Pelouse du rucher : retirer l'herbe fauchée par G. Viprey en été afin de limiter l'accumulation de la litière et de favoriser les plantes annuelles. Valoriser ce foin pour les ânes en hiver.

En 2020, il n'a pas été possible de s'organiser pour valoriser le foin de cette parcelle avant qu'il ne soit trop sec (effet canicule). A partir de 2021, la fauche s'effectue plutôt autour du 14 juillet que du 15 août pour anticiper les canicules estivales.

**Opération réalisée (sauf en 2020), à maintenir en seconde partie du PG**

#### Autres données à propos des plantes exotiques

Le solidage du Canada (*Solidago canadensis*) est une espèce exotique envahissante installée depuis une dizaine d'années sur la place à feu du parc 1 des pelouses marneuses. En 2017, il a fait l'objet d'une première fauche, le 16 août, avant montée en graine. La station, d'environ 12 m<sup>2</sup>, a été refauchée le 26 juillet 2018. Considérant que ces fauches ne suffisent pas à faire régresser la station, les pieds ont été arrachés les 11 juin et 23 octobre 2019, les 27 juillet et 8 octobre 2020, le 30 juin 2021. La station paraît régresser (en hauteur, pas en surface) mais reste tenace.

Le Sumac vinaigrier (*Rhus typhina*) est quant à lui installé dans la pelouse des ruches, propriété de Guy V. Les relevés floristiques de 2017 et 2020 montrent qu'il s'étend. Il reste cependant confiné à la parcelle des ruches. Guy V. a été alerté sur le risque d'extension de cette station.

L'Aster à feuilles de saule (*Symphotrichum x salignum*) a été découverte dans le parc 2 des pelouses marneuses en septembre 2019. L'arrachage manuel d'une quarantaine de tiges a été réalisé en pleine floraison. Elle ne semble pas être envahissante et paraît avoir totalement disparu.



## 21-2 : Maintenir un couvert arbustif proche des 25 % et de hauteur réduite (<5 m)

IP 6 : Pratiquer le pâturage hivernal sur l'ensemble des pelouses pâturées de la corniche afin de limiter la croissance des rejets arbustifs  
La mortalité enregistrée sur le troupeau d'ânes (cf. IP12 ci-dessous) a conduit à une situation momentanée de sous-pâturage entre 2019 et 2021. Le troupeau devra revenir à un effectif de 6 ânes à partir de 2022. Cependant, sur les pelouses de corniche, la croissance des rejets arbustifs a été contrôlée.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 7 : Recouper manuellement les rejets arbustifs dès que les ânes ne suffisent plus à les contenir (tous les 3-4 ans dans les pelouses marneuses, tous les 5-7 ans sur la corniche). Rechercher un recouvrement moyen de l'ordre des 25 % et une diversification des essences arbustives

Sur les pelouses de corniche, le contrôle des rejets arbustifs est satisfaisant, le pas de temps entre 2 recoups mécaniques s'allonge autour des 7-8 ans.

Sur les pelouses marneuses, le pâturage des ânes s'est révélé largement insuffisant, accéléré par les problèmes de mortalité (cf. IP12 ci-dessous). En l'absence de système de pâturage plus satisfaisant (cf. IP 10 ci-dessous) avec utilisation d'animaux plus efficaces sur les rejets arbustifs, un recours plus intensif à la gestion mécanique est envisagé à partir de 2022, avec recoupe annuelle des rejets, broyés sur place avec une débroussailleuse munie de couteaux adaptés.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 8 : Rabattre la hauteur de la plupart des buissons à moins de 5 m

Cette opération est effectuée au cours des recoups mécaniques des rejets arbustifs

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 7 : Contractualiser avec P. de Scey la gestion par le CEN des pelouses marneuses défrichées afin de pouvoir affiner le pâturage

Cette contractualisation a été réalisée dès 2017.

**Opération réalisée**

IP 9 : Renforcer le linéaire des clôtures des pelouses marneuses si le CEN en devient gestionnaire

La clôture de bas de pente a été refaite en 2018, les 3 autres côtés sont programmés en seconde partie du PG dans le cadre du plan de relance.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**





IP 10 : Tester un pâturage caprin en complément de celui des ânes pour consommer plus fortement les rejets ligneux sur les pelouses marneuses. Le choix de petits animaux (chèvres ou moutons) a été écarté du fait des très fortes contraintes de contention qu'ils nécessitent : parc de nuit et gardiennage (risques de prédation), clôtures très conséquentes. C'est finalement un complément de pâturage avec les chevaux Konik Polski et les vaches Galloway du CEN qui a été testé, pâturage mixte qui a montré de très bons résultats pour la réouverture des pelouses du coteau de Vuillafans/Echevannes. Mais la très forte opposition du GAEC du Pater, qui refuse la présence de vaches en même temps que son troupeau bovin, ne permet pas de pérenniser ce pâturage complémentaire des vaches Galloway (cf. proposition du Comité consultatif de gestion du 17 mai 2021). A partir de 2022, le recours à la gestion mécanique va être intensifié (cf. IP7 ci-dessus) et la pression de pâturage des ânes renforcée dans les pelouses marneuses par l'apport au printemps et à l'automne de 2 à 6 ânes ou poneys complémentaires, prêtés par des propriétaires sur des pas de temps de 1 à 3 mois.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG avec un nouvel intitulé de cette opération**

IP 11 : Entretenir les 2 cabanes des ânes

Les cabanes ont été renforcées mais les 2 toits végétaux ne sont pas totalement satisfaisants, la végétation couvre mal les plastiques d'étanchéité qui risquent de se dégrader.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

IP 12 : Assurer le suivi du troupeau (socialisation, santé des animaux, entretien des clôtures...)

En moyenne, 2 visites hebdomadaires du troupeau sont réalisées, pour s'assurer de leur bon état sanitaire et garder le contact. En janvier 2019, Platon décède de mort naturelle, à 31 ans. Il marquait depuis plusieurs mois d'importants signes de faiblesse.

Par contre, entre septembre 2019 et janvier 2020, 4 ânes décèdent coup sur coup. Si l'un d'entre eux montraient de graves signes d'amaigrissement que le vétérinaire n'avait pas pu soigner, les 3 autres étaient en bon à très bon état corporel et leur mort a été jugée « accidentelle » par le vétérinaire. Cette série noire nous a cependant amenés à reconsidérer notre conduite du troupeau et à changer de vétérinaire. L'hypothèse d'une fragilisation progressive du troupeau, au fil des années, est évoquée : les parcelles seraient devenues moins diversifiées au niveau de la ressource alimentaire et la stratégie de pousser toujours plus les ânes sur la strate arbustive (retrait de la pierre à sel, complément de pâturage équin en début d'automne) a peut-être atteint un point de rupture exacerbé par les canicules successives de 2018 et 2019. Le troupeau aurait contracté des carences (présence de croûtes sur le museau) et aurait été moins à même de se protéger des plantes toxiques (if, érables, millepertuis... ?). Quant à l'hypothèse d'une malveillance, elle semble écartée, la mortalité n'a pas été synchronisée et les autopsies ont diagnostiqué des causes différentes.

Un nouveau système de suivi des animaux est organisé au printemps 2020 avec l'arrivée de 3 jeunes ânes (grille de notation de l'état corporel, pierre à sel à volonté, plus forte complémentation en foin en hiver). A partir de 2022, le nombre d'ânes sera remonté à 6, comme en 2018.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### **21-3 : Entretenir les lisières de manière non linéaire et en privilégiant le manteau arbustif**

IP 13 : Entretenir les lisières de manière non linéaire et en privilégiant le manteau arbustif



Le travail programmé sur les pelouses de corniche (lisière la plus à l'ouest) a été réalisé en 2019. Celui sur le coteau des pelouses marneuses sera réalisé en 2022/2023 à l'occasion de la réfection de la clôture.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

#### 21-4 : Améliorer la connexion des pelouses avec les milieux ouverts hors RNN

**Pelouses jouxtant celles de la RNN sur le plateau de Chassagne-Saint-Denis** (carte 15)

IP 14 : Réaliser le défrichement de la partie enfrichée du parc Martin, essentiellement hors RNN

L'opération a été finalisée en 2017.

**Opération réalisée**

IP 15 : Entretenir l'ouverture des pelouses défrichées hors RNN, dans les communaux de Chassagne-Saint-Denis conventionnés avec le CEN

L'entretien a été réalisé par pâturage. La repousse des rejets est faible sur le corridor Martin, pâturé en hiver et courant juin. Elle est beaucoup plus forte sur le corridor Podgo qui s'est progressivement enfriché (hors RNN). Il fera l'objet d'une intervention mécanique fin 2021, dans le cadre du plan de relance (arrachage et broyage de buissons).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 8 : Proposer à la commune de Chassagne-Saint-Denis de réaliser un affouage sur la partie enfrichée du communal de J-N. Humbert jouxtant la RNN

Cf. IP16 ci-dessous

**Opération non réalisée, non reportée en seconde partie du PG**

MS 9 : S'assurer que la DDT 25 accepte le défrichement du communal de J-N. Humbert jouxtant la RNN

Des contacts positifs ont été pris avec la DDT en mai 2019. Cela n'a pourtant pas abouti puisque l'exploitant n'a pas souhaité ce défrichement organisé par le CEN (IP 16 ci-dessous).

**Opération réalisée**

IP 16 : Réaliser un défrichement du communal de J-N. Humbert jouxtant la RNN, en collaboration avec l'exploitant

L'exploitant a été sollicité à maintes reprises et a fini par déclarer qu'il préférerait gérer lui-même son communal, sans l'appui du CEN.

**Opération non réalisée, non reportée en seconde partie du PG**

MS 10 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour la recherche de financements (contrat Natura 2000...) permettant la réouverture du communal enfriché bordant le chemin rural

En 2017, un financement Natura 2000 avait été proposé à la commune, le projet n'avait pourtant pas abouti. Il a été retravaillé en 2021 dans le cadre de plan de relance et retenu.

**Opération réalisée**

IP 17 : Assurer le défrichement du communal enfriché bordant le chemin rural

Opération réalisée fin 2021 dans le cadre du plan de relance de l'Etat. La commune avait délibéré au printemps pour une extension de sa convention avec le CEN pour préserver les pelouses sèches du plateau communal.

**Opération réalisée**

IP 18 : Assurer l'entretien par pâturage du communal enfriché bordant le chemin rural

La parcelle sera clôturée début 2022, dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Des contacts ont été pris en mai 2021 avec des propriétaires de chevaux de Chassagne-Saint-Denis. Ils sont intéressés pour tester le pâturage de 2 chevaux en juin-juillet, en complément des ânes du CEN qui pâtureront cette parcelle en hiver. En complément de ce pâturage qui risque de ne pas être suffisamment efficace sur les pruneliers, un gyrobroyage annuel des rejets arbustifs sera réalisé par le GAEC des Crêtes (financement Natura 2000).

Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG

MS 11 : Proposer à la commune de Chassagne-Saint-Denis de réaliser un affouage sur la partie enfrichée du parc Podgo à proximité de la cabane des ânes

Cet affouage a été remplacé par un débuissonnement, réalisé fin 2021 dans le cadre du plan de relance.

**Opération réalisée**

IP 19 : Réaliser un défrichement de la partie enfrichée du parc Podgo à proximité de la cabane des ânes

Ce défrichement a été remplacé par un débuissonnement, réalisé fin 2021 dans le cadre du plan de relance.

**Opération réalisée**

Pelouses plus éloignées de la RNN mais dont les espèces sont susceptibles d'avoir des échanges avec celles de la RNN

MS 12 : Renouveler le contrat Natura 2000 sur la commune de Scey-Maisières pour pérenniser la préservation de la pelouse marneuse « sous Colonne »

Le principe du renouvellement du contrat Natura 2000 a été accepté par la commune. Une nouvelle convention a été signée en septembre 2021 avec le CEN qui portera le prochain contrat Natura 2000. Ce dernier débutera, pour ce qui est du pâturage de la pelouse « sous Colonne », en 2022. Ce contrat Natura 2000 est prévu sur 5 ans.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 20 : Intégrer les pelouses des contrats Natura 2000 de Scey-Maisières dans le calendrier de pâturage des ânes de la RNN

Les ânes ont pâturé la pelouse de Colonne tous les étés, durant 4 à 6 semaines. Le renouvellement, fin 2021, du contrat Natura 2000 jusqu'en 2026 va permettre de pérenniser ce pâturage.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 13 : Proposer au SMIX de la Loue la valorisation du troupeau d'ânes de la RNN pour assurer la préservation de pelouses d'intérêt communautaire dans les vallées de la Loue et du Lison

Des discussions ont eu lieu à ce sujet avec le nouvel EPAGE Haut-Doubs-Haute-Loue pour pâturer avec les ânes de petits secteurs, sans que cela n'aboutisse pour le moment.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

## 21-5 : Tenir compte des enjeux paysagers des pelouses

IP 21 : Supprimer les clôtures peu esthétiques des bords de falaises Humbert et Martin réalisées en 1991 (carte 15)  
Réalisé en 2019.

**Opération réalisée**

IP 22 : Fermer les parcs Humbert et Martin suite au retrait des clôtures de bord de falaise (carte 15)  
Dorénavant, 2 fils de clôture mobile sont positionnés en bord de falaise. Ils permettent de fermer l'accès à la falaise, en présence des ânes.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 23 : Si le retrait des clôtures Humbert/Martin s'avère concluant, retirer celle de la parcelle Podgo, en accord avec l'exploitant (J-N. Humbert)

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

IP 24 : Réaliser un ouvrage discret et esthétique de collecte des eaux de pluie pour augmenter l'autonomie de l'abreuvoir Humbert/Martin  
Un second abreuvoir a été acquis en 2018, plus discret qu'un ouvrage de récupération des eaux de pluie.

**Opération réalisée**

IP 25 : Veiller à mettre en évidence les linéaires de murettes des anciennes vignes lors de la recoupe des rejets arbustifs (tout en gardant des zones d'ombrage sur ces murettes favorables aux reptiles)

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## 21-6 : Conserver des arbres fruitiers morts et/ou dépérissants dans les pelouses marneuses

MS 14 : Maintenir le dialogue avec Guy V. pour conserver des arbres fruitiers dépérissants

En plus des contacts réguliers entretenus avec Guy V., apiculteur et propriétaire d'un verger au pied des pelouses marneuses, une rencontre plus formelle a été organisée en 2021 pour faire le point sur l'actualisation du PG. Le principe du maintien des arbres fruitiers dépérissants a été validé.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 26 : Veiller au cours de l'entretien des pelouses marneuses à conserver les arbres morts et/ou dépérissants

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

## 21-7 : Maintenir des arbres fruitiers greffés avec des variétés locales dans les pelouses marneuses

IP 27 : Entretenir les arbres fruitiers greffés dans les anciennes vignes dans les années 1990-2000 pour assurer leur développement  
Cet entretien des arbres fruitiers n'a pas été jugé prioritaire, mais il faudra l'organiser au cours des prochaines années. Quoiqu'il en soit, un entretien annuel n'est pas nécessaire.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

#### 21-8 : Evaluer l'état de conservation des habitats de pelouse

CS 29 : Suivre annuellement le peuplement de papillons de jour des pelouses (protocole RNF)

Les relevés « rhopalocères » ont été réalisés chaque année en respectant le pas de temps de 10-14 jours entre 2 passages, comme demandé dans le protocole RNF.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 30 : Interpréter les données des papillons de jour pour affiner le diagnostic de l'état de conservation des pelouses

Une analyse statistique des données a été réalisée en 2019 avec le concours d'un étudiant en Master 2 (Thomas N.). Elle a été couplée à l'analyse des données de 3 autres RNN de Bourgogne-Franche-Comté, 2 en pelouses calcicoles (Sabot de Frotey & Combe Lavaux – Jean Roland), une en milieux humides (Lac de Remoray). L'état de conservation des pelouses du Ravin de Valbois est stable, tant pour les espèces généralistes que spécialistes. Mais la dégradation du peuplement mise en évidence sur les 2 autres RNN gérant des pelouses sèches fait craindre un scénario similaire suite aux canicules de 2018, 2019 et 2020. Si la diversité des espèces reste stable au cours des 2 dernières années, les effectifs sont en forte régression.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 31 : Assurer deux fois au cours du plan de gestion les relevés des placettes floristiques des pelouses de corniche pour affiner le diagnostic de leur état de conservation

Les relevés ont été réalisés en 2020 par Tatiana M. Ils ont montré une stabilité de l'état de conservation sur les pelouses de corniche. Une analyse phytosociologique plus fine est conseillée.

**Opération réalisée, à affiner en seconde partie du PG**

CS 32 : Assurer tous les 3 ans, dès 2017, les relevés des placettes floristiques des pelouses marneuses pour affiner le diagnostic de leur état de conservation

Les relevés ont été réalisés en 2017 et 2020 par Tatiana M. Ils ont montré une dégradation de l'état de conservation dans les pelouses marneuses qui se ré-enrichissent. Une analyse phytosociologique plus fine est conseillée.

**Opération réalisée, à affiner en seconde partie du PG**

CS 33 : Valoriser l'inventaire des champignons des pelouses pour affiner le diagnostic de leur état de conservation

Les mycologues ayant travaillé sur cet inventaire entre 2016 et 2018 espéraient trouver de nombreux hygrocibes et autres entolomes rares typiques des pelouses, cela n'a pas été le cas. Ces carences sont attribuées à la forte couverture arbustive des pelouses et à une quantité jugée excessive de crottins des ânes qui tendrait à enrichir le sol. Un autre regard sur ces pelouses...



## Opération réalisée

CS 34 : Valoriser l'inventaire des syrphes des pelouses pour affiner le diagnostic de leur état de conservation (selon la méthode Syrph the net)

L'intégrité écologique (IE) globale est de 70 %, considérée comme bonne par StN. Mais l'analyse par macro-habitat est bien plus intéressante, avec une IE satisfaisante au niveau des pelouses calcicoles (72 à 77 %), un fort déficit au niveau de l'ourlet herbacé thermophile (56 %) et un très bon résultat (83 %) pour la strate buissonnante. Ce diagnostic permet de montrer l'importance du fort recouvrement arbustif sur les pelouses de la RNN et le défi que représente le maintien d'ourlets herbacés sur des pelouses pâturées.

## Opération réalisée



## Synthèse de l'objectif 21 : Favoriser l'état de conservation des habitats de pelouse

Au cours de ces 5 premières années du PG, le pâturage des ânes s'est révélé de plus en plus efficace sur les pelouses de corniche, insuffisant dans les pelouses marneuses. Un pâturage complémentaire a été testé avec des vaches et des chevaux de races rustiques, mais l'expérimentation ne pourra se pérenniser, malgré ses résultats prometteurs.

En 2019, le troupeau d'ânes a connu une très forte mortalité. Une réorganisation de sa conduite a été opérée.

Hors RNN, la convention entre le CEN et la commune de Chassagne-Saint-Denis a été étendue pour restaurer un hectare supplémentaire de pelouses sèches.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de pérenniser le pâturage asin sur les pelouses de corniche
- de trouver un mode de gestion plus efficace pour arriver à un meilleur état de conservation des pelouses marneuses. Il faudra pour cela renforcer le troupeau d'ânes et intensifier les recoupes mécaniques des rejets arbustifs.
- d'assurer l'entretien des pelouses sèches restaurées fin 2021 hors RNN, dans le cadre de la nouvelle convention entre le CEN et la commune de Chassagne Saint-Denis.

### 3. Assurer la préservation des habitats forestiers et des espèces associées

#### 30 : Mieux connaître les habitats forestiers

30-1 : Développer les connaissances sur les habitats forestiers

CS 35 : Réaliser en 2017 une troisième année de piégeage par polytrap des coléoptères, sur des habitats forestiers  
Deux polytraps ont été posés du 27 mars au 18 septembre 2017 dans la chênaie mésophile de la Touvoise.

**Opération réalisée**

CS 36 : Assurer en interne le tri des échantillons des pièges polytrap et la détermination d'une partie des invertébrés piégés, dont les coléoptères  
Le tria été réalisé par Dominique L., les coléoptères déterminés par Bertrand C.

**Opération réalisée**

CS 37 : Confier à des entomologistes qualifiés la détermination des invertébrés piégés par polytrap en 2016 et 2017  
Ce travail a été réalisé progressivement, en parallèle à celui des tentes Malaise.

**Opération réalisée**

CS 38 : Compléter l'inventaire des coléoptères saproxyliques en réalisant des chasses à vue  
Des chasses à vue ont été réalisées par Bertrand C., en 2017.

**Opération réalisée**

CS 39 : Réaliser en 2017 un inventaire des invertébrés de l'ourlet à géranium sanguin à l'aide de tentes Malaise  
Une tente Malaise a été posée en 2017 (TM12) en haut de l'ourlet, du 13 mars au 05 octobre.

**Opération réalisée**

CS 40 : Accompagner l'inventaire des champignons de la forêt riveraine du ruisseau (convention CEN/FME)  
L'inventaire a été réalisé de 2016 à 2018 (cf. CS58 ci-dessous).

**Opération réalisée**

CS 41 : Actualiser l'inventaire des chiroptères des habitats forestiers

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 42 : Mettre en place un suivi de l'impact de la chalarose du frêne (*Fraxinus excelsior*)

Le CRPF et l'expert forestier n'ont pas soutenu cette proposition de suivi qui existe déjà sur d'autres sites régionaux. François G. (CSRPN) propose de recentrer ce suivi vers une surveillance de ses impacts sur les populations de frêne dans les situations qui sont favorables à cette essence post-pionnière (coupes forestières, pelouses marneuses enfrichées, éboulis).



**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 43 : Cartographier les transects positionnés en 1995 dans le ravin (peinture bleue), les entretenir si besoin afin de faciliter le repérage sur le terrain. Ces transects ne semblent plus très utiles aujourd'hui, avec l'amélioration de la précision des GPS. Ils ont été cartographiés mais leur marquage n'est plus entretenu sur le terrain.

**Opération partiellement réalisée, non reconduite au cours des 5 prochaines années**

**30-2 : Surveiller les populations des espèces remarquables**

CS 44 : Rechercher annuellement les indices de reproduction de la population de *Bombina variegata*. Le suivi du sonneur à ventre jaune a nécessité entre un et trois relevés par an. La présence de jeunes de l'année précédente a été notée en 2017 et 2021. Naissance d'une vingtaine de jeunes en 2019 (des jeunes sont observés très tard en saison, jusqu'au 24 octobre) et d'une trentaine en 2021.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 45 : Suivre 3 fois au cours du plan de gestion la population de *Bombina variegata* par marquage photographique, y compris hors RNN dans un rayon d'1 km.

Il n'y a pas eu de suivi photographique annuel, sauf en 2020, mais une simple recherche (infructueuse) de jeunes individus hors RNN. Les données ont été valorisées grâce à une collaboration avec l'Université de Lausanne (Hugo C.) donnant lieu à une publication du record mondial de longévité d'un mâle d'au moins 28 ans, suivi dans la RNN depuis 1996.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 46 : Surveiller tous les 3 ans, dès 2017, la population d'*Iberis intermedia*.

Les relevés de cet ibéris ont été réalisés les 18 août 2018 et 21 juillet 2021. Avec 4 à 8 pieds par m<sup>2</sup>, la population est en nette régression (maximum en 2011 avec 65 pieds/m<sup>2</sup>), mais retrouve son niveau de début du suivi, en 2001. L'habitat paraît stable, l'éboulis intra-forestier ne se referme pas.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 47 : Surveiller la population de *Lopinga achine* dans le cadre du transect « papillons de jour ».

La bacchante (*Lopinga achine*) est régulièrement contactée sur le transect rhopalocère de 2016 à 2021. Depuis 2019, l'application Shiny développée par RNF pour calculer les indices d'abondance des espèces de papillons de jours ne fonctionne plus, le traitement quantitatif des données est momentanément interrompu. La population est visiblement en forte régression ces 5 dernières années, limitée à moins de 5 contacts par an le long du transect.

La RNN a été support d'une séquence de film réalisé par l'OPIE dans le cadre du Plan national d'action « papillons de jour ».

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG, avec traitement quantitatif des données**





CS 48 : Suivre annuellement la population de *Lacerta bilineata* au cours des tournées de surveillance et du parcours du transect « papillons de jour ». Rechercher de manière approfondie les jeunes en fin de saison.

Le lézard vert occidental a disparu de la RNN, la dernière donnée remonte à 2017. Une seule femelle fréquentait alors la RNN.

**Opération réalisée**

CS 49 : Confirmer la présence au cours du plan de gestion d'*Homalia besseri*

Sans compétence pointue en matière de bryophytes du personnel affecté à la RNN, cette mousse n'a pas été recherchée au cours des cinq premières années du PG.

**Opération réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 50 : Rechercher activement *Limodorum abortivum* au moins 2 fois au cours du plan de gestion

La recherche de cette orchidée n'a pas été jugée prioritaire au cours des 5 premières années du PG. Elle avait été recherchée activement, sans succès, dans les années 2000/2010.

**Opération réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 51 : Affiner le statut de *Pyrola rotundifolia* (rechercher ses stations début juin)

La pyrole à feuilles rondes n'a été recherchée qu'en 2018, 3 pieds observés le 24 juin sur sa station d'adret. Une prospection plus assidue de cette plante pourra se faire en seconde partie du PG, lors du travail de relevés dendrologiques sur les 122 placettes forestières.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 52 : Assurer le suivi de la nidification de *Milvus milvus* au moins 2 fois au cours du plan de gestion, en partenariat avec le SMIX de la Loue (étude à l'échelle du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison »)

En 2017 et 2018, les milans royaux (*Milvus milvus*) ont mené à bien leur reproduction avec au moins 1 jeune volant (versant ubac du fond du ravin). En 2019, comme en 2020, malgré la présence de l'espèce, la reproduction semble ne pas avoir été effective. Le 2 juillet 2021, 2 adultes sont cantonnés dans ce même secteur mais aucun jeune ne sera localisé. Quelques jours plus tard (20 juillet), si un oiseau est revu en fond de vallon, une plumée (rectrices) de milan royal est repérée sur une des vires rocheuses de la falaise. Le grand-duc d'Europe a bel et bien marqué son territoire...

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

**Autres données**

- Découverte de la vigne sauvage (*Vitis vinifera* subsp. *sylvestris*) en 2019 par Frédéric. R., en forêt d'adret, confirmée génétiquement en 2020 grâce au concours de Max A.

- Lépidoptères : La zygène d'Osterode (*Zygaena osterodensis*) a été observée le 10 juin 2018 dans la chênaie pubescente du coteau des anciennes vignes. Première donnée franc-comtoise pour cette espèce fortement menacée, classé EN en Bourgogne et CR en Alsace. Espèce de la hêtraie, elle a été recherchée mais non revue dans le ravin. D'autre part, Valéry U. a contacté le Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*), à proximité de la plantation de pins sylvestres. Recherché sans succès en 2015 le long du ruisseau, le statut de cette espèce classée « VU » en Franche-Comté devra être affiné.



- Mammifères : Durant l'automne 2018, un complément d'inventaire des mammifères a été réalisé par 3 étudiants de la Licence professionnelle MINA de l'Université de Franche-Comté, dans le cadre d'un projet tuteuré. Ce travail a permis de prendre en piège photo un lynx boréal (*Lynx lynx*), en pleine action de chasse, très probablement sur une martre. D'après Stéphane R. (OFB), cette observation représente un événement unique pour la région.

30-3 : Suivre le peuplement des oiseaux forestiers nicheurs

CS 53 : Assurer le suivi du peuplement des oiseaux forestiers nicheurs par la méthode des indices ponctuels d'abondance en 2019 et 2024

Le suivi IPA des oiseaux forestiers a de nouveau eu lieu en 2021. Après 4 campagnes de relevés de terrain (2009, 2010, 2014 et 2021), une synthèse s'avérait nécessaire. Tout d'abord, un important travail de description des habitats des points d'écoute a été réalisé par Juliette O. (Master 1). L'analyse des résultats montre une richesse spécifique de 47 espèces dont 33 considérées comme forestières avec une moyenne de 16 espèces sur l'ensemble des 12 points d'écoute au cours des 4 années de suivi. Aucune tendance probante ne se dégage entre le fond, non exploité, et l'aval du ravin, en partie exploité. Les espèces les plus fréquentes et à la fois les plus abondantes sont le merle noir (*Turdus merula*), la grive musicienne (*Turdus philomelos*) et le pigeon ramier (*Columba palumbus*).

Il semble important de poursuivre ce travail engagé depuis plus de 10 ans. Non seulement il permet d'assurer une veille sur l'avifaune forestière et de recueillir de précieuses données pour étudier à terme, les effets du changement climatique sur le peuplement des oiseaux forestiers nicheurs du Ravin de Valbois.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## Synthèse de l'objectif 30 : Mieux connaître les habitats forestiers

Au cours de ces 5 premières années du PG, la connaissance des milieux forestiers s'est enrichie d'un inventaire des coléoptères saxiproxyliques et des lépidoptères hétérocères, d'un complément d'inventaire des champignons de la forêt riveraine du ruisseau et des résultats des tentes Malaise en chênaie pubescente. La plupart des opérations de suivi des espèces remarquables a été réalisée et la valorisation des espèces non cibles des piégeages par tente Malaise a très largement avancé.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de mettre en place un l'inventaire des chiroptères.
- de finaliser la rédaction de l'inventaire des coléoptères permettant entre autres de mieux comparer l'efficacité des polytraps et des tentes Malaise.
- de poursuivre les suivis temporels réalisés au cours des 5 premières années du PG

## 31 : Favoriser l'état de conservation des habitats forestiers

### 31-1 : Favoriser le développement des stades matures et sénescents

IP 28 : Maintenir une zone conséquente non exploitée, correspondant aux secteurs forestiers difficiles d'accès ou peu productifs (carte 16)

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### 31-2 : Accompagner l'exploitation forestière de la propriété de Scey

MS 15 : Accompagner le propriétaire pour que le projet de desserte forestière défini dans ce plan de gestion (détaillé sur la carte 16 et en annexe 11) se réalise effectivement

Les travaux de réalisation de la route forestière ont commencé au début du mois de novembre 2017. Le franchissement du ruisseau du Pater se fait sous contrôle de l'AFB, mi-décembre. Tout au long de ces travaux, le conservateur communique par mail et par téléphone avec l'expert forestier et la propriétaire, leur envoyant des photos de l'avancée des travaux.

Fin octobre 2018, l'entreprise de travaux est prête à poser le pont sur le ruisseau de Valbois et l'AFB valide la réalisation du gué sur l'affluent de la terrasse. Le pont sera posé en 3 jours et l'enrochement amont finalisé le 31, juste avant le terme de la fin du mois d'octobre.

Au final, les travaux ont été conduits de manière réfléchie et efficace. Aucune trace d'huile moteur n'a notamment été observée le long de la route, les délais ont été respectés et le résultat est tout à fait satisfaisant.

La pose de la barrière en fond de prairie est posée comme convenu courant janvier 2019 et un cadenas à chiffres installé fin mai. Le code à 4 chiffres a été communiqué au CEN.

Les mesures compensatoires à l'amélioration de la desserte sont en cours mais pas totalement finalisées au bout de ces 5 premières années de PG. Les ornières à sonneur ne sont pas fonctionnelles en prairie (cf. 31-41 ci-dessous) et les 3 noyers plantés en 2021, trop serrés pour donner de beaux arbres de plein vent, ont séché.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG (mesures compensatoires)**

MS 16 : Participer aux martelages et à la définition des cahiers des charges des exploitants forestiers intervenant dans la RNN

Aucun martelage des peuplements feuillus n'a été réalisé, ceux des plantations résineuses ne nécessitaient pas la présence du CEN. Le conservateur n'a pas participé en tant que tel à la définition des cahiers des charges des exploitants forestiers, mais des discussions ont eu lieu avec l'expert forestier permettant de faire respecter le cadrage défini dans le PG, notamment en terme de dates de travaux.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 17 : Favoriser l'augmentation des volumes de gros et très gros bois en aidant le propriétaire à solliciter un contrat Natura 2000 sur le versant ubac (mesure « arbres isolés » ou « îlot de sénescence »)

L'expert forestier préfère organiser l'exploitation forestière sans contractualisation Natura 2000.

**Opération non réalisée, non reportée en seconde partie du PG**



MS 18 : Accompagner le propriétaire pour faciliter la reconversion des plantations résineuses et de chêne rouge et l'irrégularisation des peuplements feuillus

Courant janvier 2019, l'entreprise G. exploite les épicéas secs de l'adret et les bois sont sortis de la RNN par camion début février.

Le 5 mars 2020, le propriétaire demande au Préfet de Région, de pouvoir exploiter les épicéas scolytés de la RNN au-delà du 15 février, date butoir d'exploitation prévue dans le plan de gestion. La DDT 25 diligente une expertise sanitaire. Le CEN fournit tous les éléments cartographiques et photographiques nécessaires à son bon déroulement et accompagne l'expert sur le terrain. Le rapport d'expertise constate que l'épidémie de scolytes typographe est pleinement active au sein de la RNN. Cependant, étant donné les forts enjeux de préservation des espèces et des habitats, considérant que l'exploitation des épicéas auraient pu se faire entre le 1er octobre 2019 et le 15 février 2020, le préfet ne donne pas d'autorisation d'exploitation avant le 1er octobre 2020, date retenue dans le plan de gestion. L'exploitation est réalisée en fin d'année et les bois sortis avant le 15 février 2021.

Une rencontre est organisée le 2 juillet 2020, en DREAL BFC, entre la propriétaire (accompagnée de son expert et du CRPF), le CEN et la DREAL BFC. Elle permet de s'entendre sur les grandes lignes de la révision du plan simple de gestion forestier. Le propriétaire souhaite que ce nouveau PSG soit rapidement rédigé et transmis au CEN pour relecture dès septembre 2020. Début novembre 2021, le CEN n'avait rien reçu.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



CS 54 : Veiller à retirer les piquets métalliques bleus implantés dans le sol dans la partie exploitée de la forêt de Valbois. Cette opération a été décalée en seconde partie du PG, à l'occasion des relevés dendrologiques des 122 placettes forestières.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

### **31-3 : Accompagner les aménagements forestiers des autres propriétaires**

MS 19 : Travailler avec la commune de Cléron et l'ONF au renouvellement de l'aménagement forestier qui favorise le développement des stades matures et sénescents et la reconversion des plantations résineuses

Le 28 mars 2018, une rencontre sur le terrain permet de bien localiser les contours de la parcelle communale n°20 de l'ubac. L'ONF y propose un îlot de sénescence dans sa partie en futaie régulière d'épicéas, finançable par un contrat Natura 2000. Pour les parcelles communales du plateau, l'exploitation est exclue sur les 20 premiers mètres depuis la falaise. Au-delà, les arbres morts et/ou dépérissants sont conservés et les feuillus favorisés. Ces propositions sont adoptées par la commune fin 2018.

Le 4 décembre 2020, le conseil municipal confirme son approbation à la constitution d'un îlot de sénescence dans la parcelle 20 du ravin. La commune fera appel à l'ONF pour préparer le contrat Natura 2000 qui indemniserait la perte d'exploitation.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 20 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour la gestion de ses parcelles (hors convention avec l'ONF) en taillis sous futaie : participation aux martelages, maintien d'un linéaire minimum de 20 m non exploités (depuis la falaise), maintien des arbres morts et/ou dépérissants), respect de la période de nidification (15 février-31 juillet)

Aucune coupe n'a été programmée par la commune sur ses parcelles en RNN, hors gestion ONF. Les contacts sont réguliers avec l'élu communal en charge des questions forestières.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 21 : Accompagner les autres propriétaires forestiers pour la gestion de leurs parcelles en RNN : maintien d'un linéaire minimum de 20 m non exploités depuis la falaise, maintien des arbres morts et/ou dépérissants), respect de la période de nidification (15 février-31 juillet) Les limites des parcelles privées limitrophes de la RNN, sur la commune de Chassagne Saint-Denis, s'avèrent peu précises. Sollicité par le CEN au printemps 2020, Pierre M., président de l'association syndicale agréée de Chassagne-Saint-Denis et Flagey, transmet aimablement au CEN une carte des parcelles avec les coordonnées des différents propriétaires. Les limites de la RNN sont re-matérialisées sur le terrain le 4 juin et 9 août 2020.

Le 19 août 2020, Dominique L. rencontre Claude de M. pour préciser la limite de ses parcelles B48 & B49 dans la RNN. C'est l'occasion de faire un point, de visu sur le terrain, des pratiques sylvicoles. Le long de la corniche de Valbois, un écran arboré d'une vingtaine de mètres de largeur est maintenu, que ce soit dans la RNN (parcelles B48/49) ou en dehors (parcelle C2). L'absence d'intervention entre le 15 février et le 1er août est appliqué sur ce secteur, y compris hors RNN, pour préserver la quiétude du ravin et de l'avifaune nicheuse. Au-delà de ces 20 m, l'exploitation est de type jardinée. Les épicéas sont progressivement remplacés en s'appuyant sur la régénération naturelle, principalement des érables et des chênes. Si cette régénération est insuffisante, elle est renforcée (hors RNN uniquement) par des plantations de chênes en provenance de pépinières du sud de la France. Des essais d'espèces exotiques seront également réalisés hors RNN. L'envahissement par la ronce est plutôt vu positivement. Elle décale l'expression de la régénération, sans la compromettre et la protège des herbivores.

### **Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## **31-4 : Favoriser l'état de conservation des espèces à enjeux, dans les petits secteurs intra-forestiers ou de lisière**

31-41 : Pérenniser le bon état de conservation du sonneur à ventre jaune

IP 29 : En compensation de l'empierrement du chemin rural traversant la prairie de Valbois, veiller à ce que soient créés, le long du chemin empierré, 3 secteurs d'ornières propices à la reproduction du sonneur à ventre jaune. Ces aménagements seront réalisés par des engins forestiers, après chaque utilisation de la route empierrée (tous les 5 ans) et améliorés par le CEN si nécessaire.

Secteurs « entrée prairie » (hors RNN) et « sous les noyers » : Le GAEC du Pater propose (5 novembre 2018) de réaliser lui-même ces recreusements d'ornières. Leurs caractéristiques techniques (taille, profondeur ...) sont alors définies d'un commun accord avec le conservateur. Des ornières sont ainsi recreusées dans la prairie de Valbois en 2019 mais assècheront très vite et ne seront pas fonctionnelles. Elles ne seront pas recreusées par la suite. Lors de la rencontre du 7 avril 2021, le GAEC s'est dit disposé à réaliser ces recreusements d'ornières dans la prairie de Valbois, mais qu'il était nécessaire que le CEN le lui rappelle au moment des épisodes météorologiques favorables (automne-hivers humides).

Secteur « fond de prairie » : Les passages des engins forestiers, en janvier 2019 et fin 2020, à l'occasion de l'exploitation des plantations résineuses, ont permis de recreuser les ornières de ce secteur et de maintenir leur potentiel d'accueil du sonneur. Cependant, elles sont peu fréquentées par l'espèce qui semble se

contenter des ornières plus en amont, en forêt (cf. IP30).

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

IP 30 : Veiller à ce que la zone marneuse située sur le chemin rural de Valbois, en amont de la place de retournement (carte 16), reste accueillante pour le transit du sonneur à ventre jaune

Les passages des engins forestiers, en janvier 2019 et fin 2020, à l'occasion de l'exploitation des plantations résineuses, ont permis de recreuser les ornières de ce secteur et de maintenir leur potentiel d'accueil du sonneur à ventre jaune.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG (mais redondance avec IP29 ci-dessus)**

SP 1 : Veiller à ce que les engins forestiers n'utilisent pas le réseau de pistes de l'adret (hors piste reliant la place de retournement au ruisseau de Valbois) entre le 15 février et le 30 septembre

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 31 : Après chaque exploitation des parcelles de l'adret, rendre les ornières (créées par les engins) favorables à la reproduction du sonneur à ventre jaune (blocages de marne, implantation de végétaux)

Ce travail de figolage des ornières a été réalisé les 7 mars 2019 et 2 mars 2021 par le CEN. Le sonneur en a semble-t-il bénéficié puisqu'il s'y est reproduit.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

IP 32 : Eliminer la petite mare artificielle (1 m<sup>2</sup>) mise en place en 2000 pour soutenir la population de sonneur Cette petite mare a été comblée en début de PG. Le grillage à mouton qui la ceinturait a été retiré.

**Opération réalisée**

31-42 : Enrayer le déclin de la population de lézard vert

IP 33 : Favoriser l'habitat du lézard vert le long de l'ourlet à géranium sanguin (carte 14) : fauche alternée de la strate herbacée en automne-hiver, par tiers tous les 3 ans (ou par moitié tous les 2 ans selon l'avancée de la strate arbustive) avec exportation de la litière et maintien d'un buisson tous les 7-12 m

La partie droite du chemin a été fauchée en février 2017 et 2019, la partie gauche en décembre 2017 et 2019. La fauche n'a pas été réalisée en automne-hiver 2020/2021, la MFR des Fins étant indisponible (formateur « cas contact »). En octobre 2021, étant donné la forte reprise des rejets et leur densification après une année humide, les tiers haut et bas ont été fauchés des 2 côtés du chemin, en ne maintenant que très peu de buissons. La partie centrale, très dense, n'a pas été fauchée, la MFR n'était pas équipée de débroussailleuses suffisamment fonctionnelles.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

IP 34 : Favoriser l'habitat du lézard vert sur la pelouse la plus à l'ouest du plateau de Chassagne-Saint-Denis (carte 15) : travailler la lisière forestière pour diversifier les expositions au soleil (la rendre sinueuse) et limiter son ombre portée sur la pelouse (rabattre sa hauteur)



Dans un premier temps (2017/2018), une proposition d'affouage a été faite par la commune sur ce secteur, pour valoriser le bois et faciliter le défrichage. Le défrichage est réalisé avec la MFR des Fins début 2019. La hauteur des arbres faisant ombrage à la pelouse a été ramenée à 2-3 m, à l'entrée ouest du sentier. Les branchages ont été brûlés la première journée puis mis en tas. Le bois de chauffage a été mis à disposition du CEN par la commune (5 stères).

**Opération réalisée, à affiner en seconde partie du PG**

31-43 : Pérenniser le bon état de conservation de la Lopinga achine (papillon de jour)

Les interventions ci-dessus relatives au lézard vert sont favorables au maintien de l'habitat de Lopinga achine

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### **31-5 : Evaluer l'état de conservation des habitats forestiers**

CS 55 : Refaire les relevés des 122 placettes du protocole de suivi des réserves forestières (BROCIAMACHIE, 2005), 15 ans après

Cette opération, initialement prévue 15 ans après le premier passage de 2009/2010, est programmée en 2023/2024 de façon à ce que Dominique L. puisse en assurer une partie avant son départ en retraite et ainsi tester le repérage des placettes.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 56 : Valoriser les relevés du protocole de suivi des réserves forestières pour évaluer l'état de conservation de la forêt de Valbois

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 57 : Valoriser les inventaires des coléoptères sapro-xylophages, pour affiner le diagnostic de l'état de conservation de la forêt de Valbois, en s'appuyant sur la méthodologie d'H. BRUSTEL (2001)

Les coléoptères collectés dans la RNN jusqu'en 2017 ont été déterminés par Bertrand C., mais la synthèse écrite, complémentaire à celle de 2015, n'a pu être rédigée par manque de temps.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 58 : Valoriser l'inventaire des champignons de la forêt riveraine du ruisseau de Valbois pour affiner le diagnostic de son état de conservation

Parmi les 373 espèces recensées de 2016 à 2018, la très grande majorité est saprophyte lignicole, due à l'abondance de bois mort. Les espèces mycorhiziques sont d'autre part limitées puisque les frênes et les érables, les 2 espèces dominantes, en sont dépourvues. D'après la liste rouge 2013 des champignons supérieurs de Franche-Comté, 16 espèces sont menacées (13 « vulnérables », 3 « en danger »). L'indice patrimonial proposé par les auteurs est de 81 ce qui représente un « bon niveau ».

**Opération réalisée**

CS 59 : Valoriser l'inventaire des chiroptères des habitats forestiers pour affiner le diagnostic de leur état de conservation

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**





## Synthèse de l'objectif 31 : Favoriser l'état de conservation des habitats forestiers

Au cours de ces 5 premières années du PG, l'amélioration de la desserte forestière de la forêt de Valbois a été réalisée. Elle a permis l'exploitation des résineux de l'adret mais l'irrégularisation des peuplements feuillus n'a pas débuté, le propriétaire souhaitant au préalable réécrire son PSG devenu obsolète.

Parmi les mesures compensatoires de cette route forestière, la création des ornières a été très favorable au sonneur à ventre jaune en forêt, mais sans impact en prairie. Les 3 noyers replantés ont séché.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- d'initier l'irrégularisation des peuplements feuillus, notamment en ubac, avec pré-sélection des futures tiges de très gros bois à conserver (2,5 tiges de TGB par hectare en moyenne)
- d'améliorer l'attractivité pour le sonneur à ventre jaune des ornières créées en prairie et de finaliser la plantation de noyers de plein vent.
- de réaliser le second passage sur les 122 placettes du protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF), 15 ans après celui de 2009/2010.



## 4. Assurer la préservation des habitats aquatiques et des espèces associées

### 40 : Mieux connaître les habitats aquatiques

#### 40-1 : Développer les connaissances sur les habitats aquatiques

CS 60 : Affiner la délimitation du bassin versant du ruisseau de Valbois, en conditions de fortes eaux  
Au cours de la tournée du 17 juin 2021, Jacques M. (CSRPN) propose d'initier un programme de mesure des débits du ruisseau de Valbois, paramètre non étudié depuis les mesures de Michaël C. en 1996-1998. Cela permettrait entre autres d'affiner la superficie du bassin versant.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 61 : Prendre contact avec des chercheurs pour insérer la RNN dans des réseaux d'observation du karst  
En août 2021, le CEN a participé à une enquête auprès des gestionnaires d'espaces naturels protégés karstiques visant la constitution d'un observatoire du karst en France. D'autre part, Jacques M. informe le gestionnaire (juin 2021) qu'il travaille sur une publication sur les réseaux karstiques jurassiens qui présentera le contexte particulier du ruisseau de Valbois et de son bassin versant.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 62 : Compléter les inventaires des EPT (éphémères, plécoptères et trichoptères)

Jean-Paul R. prospecte le ruisseau en octobre 2018, en conditions d'assec. Il caractérise un peuplement EPT faiblement pauvre, constitué d'espèces adaptées à l'alternance de pertes et de résurgences. Deux nouvelles espèces pour la RNN sont découvertes à cette occasion. Le 26 juin 2020, *Wormaldia pulla*, nouvelle espèce de trichoptère pour la région Bourgogne-Franche-Comté, est identifiée (Jean-Paul R.). Cette espèce n'était jusqu'à présent connue que du Sud-Est de la France. Ça chauffe dans les cours d'eau...

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### Autres données d'inventaire

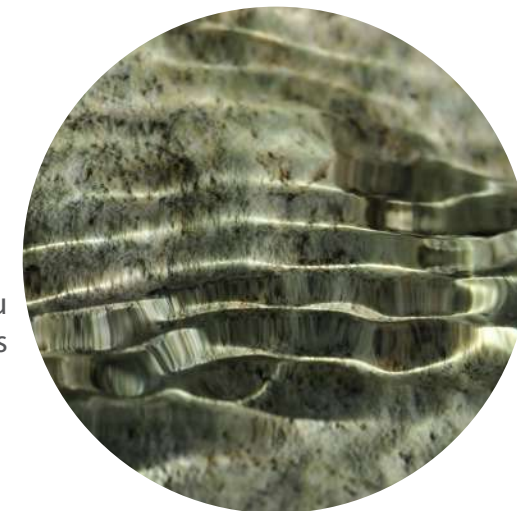
John K., spécialiste britannique des tipules (les « cousins ») a prospecté les berges du ruisseau de Valbois durant les printemps 2017 et 2018, puis en juin et septembre 2019. 91 espèces ont été identifiées dans la RNN, dont 11 nouvelles pour la France. Ces différents inventaires ont donné lieu à publication dans *Dipterists Digest*, nos 26, 27 & 35. Ils ont été complétés ensuite par les travaux de Christophe D. et Pierre T. qui ont valorisé les échantillons des tentes Malaise posées dans la RNN.

CS 63 : Cartographier les assecs mesurés en 2015 et au cours des années à fort déficit hydrique

La cartographie 2015 a été réalisée, mais non renouvelée du fait de la succession des canicules. Il n'est pas imaginable de refaire ce travail tous les ans. Une nouvelle carte des assecs sera réalisée au cours des 5 prochaines années, en conditions d'assecs de nouveau très sévères.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 64 : Poser de nouvelles sondes thermiques en complément de celle mise en place en 2014.



La sonde perdue en été 2016 est reposée le 05 juillet 2017. Deux sondes datant de 2015 et 2017 sont retrouvées en juin 2019, celle posée le 25 juin 2019 n'est pas retrouvée mais reposée le 9 juillet 2020. Elle est relevée et reposée le 2 septembre 2021. Au final, nous disposons de données de températures de mars 2014 à janvier 2019, puis de juillet 2020 à septembre 2021.

Le suivi des sondes est plus compliqué qu'il n'y paraît, elles se font emporter régulièrement par les crues. Un programme plus organisé est à initier en seconde partie du PG, avec plus de sondes pour échantillonner le ruisseau de Valbois et ses affluents, toujours en collaboration avec la Fédération de pêche mais en disposant de notre propre matériel.

**Opération partiellement réalisée, à améliorer en seconde partie du PG**

#### 40-2 : Surveiller l'état de conservation de *Cordulegaster bidentata*

CS 65 : Mettre en œuvre le protocole de suivi (à partir des larves) de la population de *Cordulegaster bidentata*, sur le ruisseau et ses affluents. L'ensemble du linéaire du ruisseau de Valbois et de ses affluents est prospecté en avril 2017. Quinze larves de cordulégastré bidenté sont trouvées, suffisamment âgées pour assurer la détermination spécifique, toutes sur les affluents. Le ruisseau de Valbois en tant que tel ne propose pas d'habitat potentiel, dépourvu de zones d'accumulation de sédiments pérennes dans le temps. Mais au moins une larve a été trouvée dans chaque affluent. Cette recherche était bien qualitative et non quantitative.

Quant au cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltoni*) qui n'avait pas été revu dans la RNN depuis plus de 30 ans, deux larves sont trouvées dans une zone stagnante d'un affluent, dans la partie aval de la RNN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### 40-3 : Poursuivre le suivi de la qualité physicochimique du ruisseau de Valbois et de ses affluents

CS 66 : Réaliser au cours du plan de gestion un nouveau diagnostic écologique du ruisseau de Valbois, sur les mêmes bases méthodologiques qu'en 2015. Ce nouveau diagnostic a été programmé en seconde partie du PG, une dizaine d'années après celui de 2015.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

### Synthèse de l'objectif 40 : Mieux connaître les habitats aquatiques

Au cours de ces 5 premières années du PG, l'accent n'a pas été mis sur cet habitat dont l'amélioration de l'état de conservation dépend principalement d'actions extérieures à la RNN.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de mieux suivre la température des eaux du ruisseau de Valbois et de ses affluents, en sécurisant les sondes et en multipliant le nombre,
- de mieux connaître les débits du ruisseau de Valbois, paramètre pas assez étudié jusqu'à présent,
- de mettre en œuvre un nouveau diagnostic écologique du ruisseau de Valbois, une fois accumulées ces données de débits et de températures.

## 41-1 : Initier un programme de restauration de l'état de conservation du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes (hors RNN) en collaboration avec les élus

CS 67 : Réaliser un diagnostic des potentiels d'amélioration des habitats du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes

Ce travail est confié en 2017 à Téléos. L'étude historique montre que les rectifications du ruisseau apparaissaient déjà sur carte dès le XIXème siècle. Depuis, l'artificialisation du cours du ruisseau n'a fait que s'accroître, marquée par des chenalizations, des curages et des drainages pour assécher les terrains. La combe était originellement composée d'une mosaïque de zones humides, probablement ennoyées plusieurs mois par an. Parallèlement, 14 plans d'eau criblent la combe ; ils ont induit le déplacement du cours d'eau ou font barrage aux écoulements qu'ils réchauffent en été ; ils participent à la réduction des débits d'étiage en augmentant l'intensité de l'évapotranspiration. Des plantations résineuses acidifient le sol, fragilisent les berges et banalisent les zones humides. Enfin, le piétinement des bovins déstabilise les berges par endroits.

Face à ce constat, Téléos ébauche des propositions de restauration. Il différencie la partie amont, château d'eau du ruisseau dans laquelle il propose de restaurer les capacités de rétention en eau (oblitération des drainages, suppression des étangs) et de respecter les pertes karstiques tout en supprimant les aménagements qui en intensifient la fonctionnalité. Dans la partie aval, il propose de recréer un lit méandrique et de rehausser l'altitude de ses fonds.

### **Opération réalisée**

CS 68 : Rechercher les propriétaires des parcelles de la Combe des Oyes

L'ensemble des propriétaires de ces parcelles a été recensé en 2016 par Mélanie P. et mis sur SIG.

### **Opération réalisée**

MS 22 : Elaborer un programme de restauration de l'état de conservation du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes

Fin 2017, les premiers contacts avec les élus locaux et certains propriétaires montrent qu'il sera socialement difficilement de mettre en œuvre un tel programme. Les propriétaires sont attachés à leurs mares, l'enjeu « grenouille » est localement fort. Le gestionnaire n'est d'autre part pas convaincu de la faisabilité d'un reméandrement du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes.

A l'occasion de la vente de 2 ha sur Chassagne Saint-Denis en 2018, le long du ruisseau en amont des marmites de géant, la SAFER contacte le CEN. Elle souhaite préempter et lui rétrocéder la gestion. Mais l'une des parcelles est bâtie, la préemption n'est pas possible. Le conservateur rencontre l'acheteur, lui présente la problématique du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes. L'accueil est plutôt favorable, si des travaux de renaturation se mettent en œuvre, il sera possible de discuter avec lui d'une renaturation du cours du ruisseau dans leur parcelle.

En 2019 et 2020, le projet de restauration étant délicat à initier, il est mis en attente, les contraintes budgétaires demandent de faire des choix. Lors de la tournée du 17 juin 2021, Jacques M. (CSRPN) s'étonne du projet, considérant que les débits du ruisseau sont très certainement trop faibles pour lui permettre de se reméandrer. Il juge d'autre part que l'impact de cette renaturation sur le renforcement des débits d'étiage du ruisseau de Valbois dans la RNN risque d'être négligeable. Il propose de réorienter le projet vers une meilleure connaissance du débit du ruisseau de Valbois au cours de l'année, avant d'initier tout travail



dans la Combe des Oyes.

**Opération non réalisée, mais réorientée**

#### 41-2 : Accompagner la commune de Chassagne- Saint-Denis pour améliorer le fonctionnement de sa STEP

IP 35 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour améliorer le fonctionnement de sa STEP (meilleure valorisation des tranchées de saules ...)  
Le sujet de la STEP est abordé lors d'une rencontre avec le Maire en 2020. Ce dernier informe le CEN que le Département reprend le suivi des STEP, qu'il a fait un bilan de celle de sa commune en août 2019. Le 29 janvier 2021, à l'occasion d'un point en conseil municipal sur l'actualisation du PG de la RNN, le CEN se dit rassuré que le suivi de la STEP soit assuré par la collectivité départementale. Au cours de la tournée du 17 juin 2021 avec les 2 rapporteurs du CSRPN, plusieurs dysfonctionnements sont constatés : les 3 bassins paraissent très secs, les roseaux sont concurrencés par des végétaux indésirables (orties, poacées ...), il n'est toujours pas possible de prélever des échantillons d'eau en sortie de station, les écoulements sont à sec. Il en est fait part au Maire. La commune, consciente du déficit de fonctionnement de la STEP, va financer un « bilan 24 heures » en 2022. Il est proposé au Maire de s'appuyer sur le gestionnaire de la RNN pour solliciter des financements en vue d'améliorer le fonctionnement de la STEP.

**Opération partiellement réalisée, à améliorer en seconde partie du PG**

#### 41-3 : Accompagner le projet d'amélioration de la desserte forestière (carte 16), sans modification du régime hydrologique

IP 36 : Veiller à ce que le franchissement par les engins forestiers du ruisseau de Valbois et de ses affluents n'entraîne pas de modification de leur régime hydrologique

Les opérations de franchissement des cours de la RNN se sont déroulés dans de bonnes conditions, sous contrôle de l'AFB au moment du renforcement de la desserte forestière. La nécessité d'une autorisation de l'OFB pour franchir les petits cours d'eau a été rappelée à l'expert forestier en septembre 2021, quand il a souhaité organiser la coupe d'une plantation résineuse en aval de la RNN, sur versant ubac.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### Autre point relevant des habitats aquatiques, non prévu au PG 2017-2026

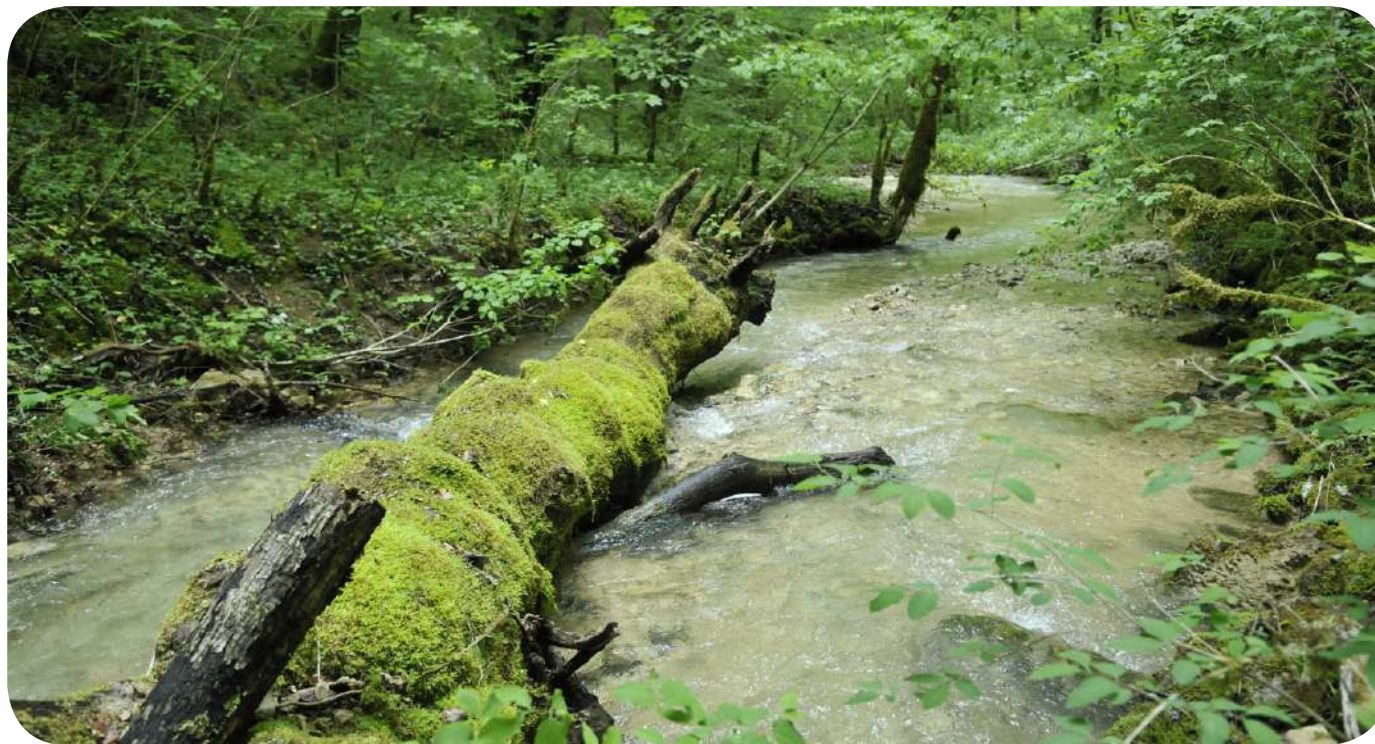
Conduite d'eau du Pater : Cette conduite, présente avant la création de la RNN, approvisionne la ferme et les habitations du Pater en eau potable. Une résurgence est captée en milieu forestier, elle est à l'origine de l'affluent du Pater. Le tuyau était obstrué, il a été déterré en 2016 par le GAEC et remplacé. Il s'agit dorénavant de le ré-enterrer. Les travaux sont autorisés en juin 2017 par la préfecture, sous réserve : de disposer d'une autorisation préfectorale pour ce captage d'eau, d'un enfouissement manuel des 25 m amont de la conduite (en milieu tufeux), et en présence d'un salarié du CEN.

Aucun travaux d'enfouissement n'est engagé au cours des années 2018 à 2021, le GAEC tient à vérifier auparavant que la conduite a bien la taille adaptée aux débits concernés. Le CEN accompagnera le GAEC pour que cette conduite soit enterrée d'ici la fin du PG.

Embâcle de la digue de l'étang de la Princesse : Une veille sur cette digue est effectuée par le conservateur après des épisodes de très fortes crues. Il ne s'agit pas qu'un embâcle vienne obstruer l'écoulement du ruisseau sous la digue. A deux reprises (16 août 2018 & 9 février 2021), un embâcle conséquent a été démonté,



les bois et branchages simplement évacués en aval de la digue.



## Synthèse de l'objectif 41 : Favoriser l'état de conservation des habitats forestiers

Au cours de ces 5 premières années du PG, la restauration du linéaire du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes, hors RNN, n'a pas été engagée. Manque de crédits dans un premier temps et pessimisme du gestionnaire quant à ses possibilités réelles de concrétisation (contexte de mares à grenouilles à supprimer, de ruisseau à reméandrer...).

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de garder une veille sur les risques potentiels de dégradation de la qualité écologique du ruisseau de Valbois (STEP de Chassagne-Saint-Denis, franchissement des cours d'eau dans la RNN, système d'épuration de la nouvelle construction dans la Combe des Oyes ...)
- le projet de renaturation du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes n'a de sens que si le débit du cours d'eau est suffisant. S'assurer de la présence d'un débit permettant à cette renaturation d'avoir des effets positifs sur le cours d'eau est un préalable à toute action de restauration du ruisseau dans la Combe des Oyes.

## 5. Assurer la préservation des habitats prairiaux et des espèces associées

### 50 : Mieux connaître les habitats prairiaux

#### 50-1 : Développer les connaissances sur les habitats prairiaux

CS 69 : Réaliser en 2019 un inventaire des invertébrés de la prairie de Valbois à l'aide de tentes Malaise. Deux tentes Malaise ont été posées en 2020, du 16 mars au 8 octobre dans la prairie de Valbois, en accord avec le GAEC du Pater. Les échantillons sont finement triés avec le concours d'un étudiant (Lucas B.). Les papillons de jour, mécoptères, diptères (asilides-bombylides-empidides-hybotides-syrphes) sont déterminés en interne, le reste de la faune envoyé à des spécialistes. Les retours sont attendus. Les résultats sont très prometteurs en ce qui concerne les groupes d'insectes pollinisateurs (abeilles sauvages, syrphes).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### Autre point non prévu au PG 2017-2026

##### Diagnostic écologique de l'habitat prairial

Les 107 espèces de syrphes collectées dans les 2 tentes Malaise posées en 2020 ont été la base d'un diagnostic écologique de la prairie, selon la méthode Syrph-the-net (StN). L'intégrité écologique (IE = espèces au rendez-vous / espèces attendues) de la strate arbustive a été évaluée comme satisfaisante, avec un recouvrement arbustif conséquent sur les marges des prairies. Mais au sein même de la prairie, les linéaires de buissons restent sous-représentés. Cependant, le niveau moyen de l'IE de la prairie est plus à rechercher du côté des habitats liés au ruisseau du Pater qui souffre d'assecs très sévères d'une part, de la strate herbacée de la prairie en tant que telle d'autre part. L'interprétation des déficits du cortège des syrphes liés à la strate herbacée reste cependant difficile à caractériser. Il apparaît néanmoins que la meilleure IE est obtenue pour le micro-habitat des « hautes herbes », permettant de conclure, en prenant en compte les syrphes comme bio-indicateurs, que la fauche estivale des refus des vaches n'est pas impactante et que la pression extensive de pâturage est adaptée. La floraison de la prairie de Valbois apparaît d'autre part attractive pour les syrphes des milieux forestiers et des pelouses calcicoles qui viennent s'y alimenter. A ce jour, la priorité en terme de gestion est bien de préserver le caractère extensif du mode de production agricole, qui n'a pas recours à la fertilisation. Des apports de fertilisants, minéraux ou organiques, engendreraient un appauvrissement de la diversité floristique et une baisse de l'intensité de la floraison. Aussi, dans le système actuel de production agricole, toute pratique qui viserait à favoriser l'intensité de la floraison est à encourager, par exemple en laissant s'exprimer la floraison des plantes de bord de route forestière qui gagneraient à ne pas être fauchées avant l'automne.

CS 70 : Préciser le rôle de corridor de cette prairie pour le sonneur à ventre jaune

Le peu de données de sonneur à ventre jaune dans la prairie de Valbois ne permet pas de préciser cette notion de corridor.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 71 : Poser un piège polytrap dans un arbre fruitier dépérissant de la prairie de Valbois pour appréhender le peuplement saproxylique

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**



## Synthèse de l'objectif 50 : Mieux connaître les habitats prairiaux

La pose de deux tentes Malaise dans la prairie de Valbois en 2020 a permis d'initier une forte amélioration de la connaissance de cet habitat, considéré comme « ordinaire » mais finalement très attractif pour les insectes pollinisateurs.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de pousser plus loin la détermination des espèces non cibles du diagnostic syrphes (méthode StN)
- d'appréhender le peuplement saproxylique des arbres fruitiers dépérissants (en nombre suffisant pour cela ?)

### 51 : Maintenir l'état de conservation des habitats prairiaux

#### 51-1 : Conserver un linéaire de buissons

SP 2 : Faire respecter l'absence de girobroyage des rejets arbustifs entre le 15 mars et le 31 août  
Ces dates ont été respectées.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 23 : Informer le GAEC du Pater de la présence de la pie-grièche écorcheur dans la prairie de Valbois

La diffusion des rapports annuels d'activités (2018 et 2019) a été le seul moyen d'informer le GAEC du Pater de la présence de cette espèce, et de mettre en avant ses bonnes pratiques agricoles. Une rencontre sur le terrain (23 septembre 2020 - cf. MS25) avec le GAEC fut l'occasion de reprendre contact, de rappeler les enjeux de conservation de l'espèce et la nécessité de rendre au linéaire de haies un caractère arbustif.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### 51-2 : Conserver des arbres fruitiers morts et/ou dépérissants

MS 24 : Maintenir le dialogue avec le GAEC du Pater pour ne pas éliminer systématiquement les arbres fruitiers dépérissants

Le GAEC ne souhaite pas garder ces arbres fruitiers dépérissants qui gênent la progression des tracteurs dans la prairie. Il semble vain de vouloir les préserver.

**Opération non réalisée, non reportée en seconde partie du PG**

IP 37 : Si l'aménagement de la route forestière dans la prairie de Valbois nécessite la coupe de noyers/poiriers, s'assurer qu'ils soient remplacés par de jeunes arbres (fruitiers, alisier torminal...)

En compensation des 2 noyers et du poirier retirés, 3 noyers ont été plantés au printemps 2021. Ils ont été plantés trop serrés (4 m d'intervalle) et ont séché sur



ped. Leur replantation devra se faire en respectant un écartement de l'ordre de 9 m entre 2 arbres, pour favoriser le développement d'arbres de plein vent, en cohérence avec la logique de la mesure compensatoire.

**Opération partiellement réalisée, à améliorer en seconde partie du PG**

### 51-3 : Accompagner le système extensif du GAEC du Pater

MS 25 : Maintenir le dialogue avec le GAEC du Pater afin de mettre en valeur la gestion agricole extensive pratiquée au cours du dernier plan de gestion et conciliable avec la préservation du patrimoine naturel de la RNN

Les relations entre le CEN et le GAEC sont restées tendues tout au long des 5 premières années de ce PG, pourtant, plus d'un partenariat a pu aboutir :

- compromis en 2017 pour l'enfouissement de la conduite d'eau et pour que la gestion des pelouses marneuses soit confiée au CEN,
- accord depuis 2017 pour la préservation des 4 linéaires de buissons dans la prairie de Valbois et pour leur entretien,
- accord lors de la rencontre du 3 juillet 2019 sur les pratiques agricoles dans la RNN, pour la réalisation d'un diagnostic syrphes de l'habitat prairial (cf. CS69 ci-dessus).
- accord lors de la rencontre du 7 avril 2021 pour maintenir une bande fleurie de 1,50 m le long de la desserte forestière, en y décalant la fauche après le 15 août.

La principale incompréhension concerne la venue d'un troupeau de vaches Galloway du CEN, pour renforcer le pâturage des ânes dans les pelouses marneuses et contrer leur ré-enfrichement. Le CEN respecte pourtant toutes les règles sanitaires départementales relatives aux troupeaux bovins. Il a fourni au GAEC tous les documents l'attestant, y compris un courrier spécifique du chef de service « santé, protection animales en environnement » de la DDCSPP. Une clôture mobile supplémentaire a été posée à 5 m au-dessus du bas du parc des pelouses marneuses de façon à s'assurer qu'il ne peut y avoir aucun contact entre les Galloway du CEN et les Montbéliardes du GAEC.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 3 : Limiter le recours éventuel à des pratiques agricoles intensives préjudiciables pour la RNN : traitement à la bromadiolone (ou tout autre produit de même type), désherbage chimique, utilisation de lisier, utilisation d'une fertilisation supérieure à 60N, 60P, 60K...

Fin octobre 2018, 3 tonnes à lisier contenant des eaux de laiterie sont épandues dans la parcelle du fond de la prairie de Valbois. C'est une première, dommageable pour les milieux naturels de la RNN (ruisseau et prairie). Le plan d'épandage n'autorise pourtant pas d'apport d'effluent liquide sur l'ensemble de la prairie de Valbois ; en cause des sols trop superficiels et la proximité de cours d'eau. Courant novembre, la Chambre d'agriculture reprecise le cadre du plan d'épandage au GAEC du Pater et une rencontre est organisée le 3 juillet 2019 pour rediscuter de manière posée de cet incident. A cette occasion, un tour d'horizon des pratiques agricole permises dans la RNN est réalisé, il permet de voir qu'exploitant et gestionnaire de la RNN sont finalement en accord sur beaucoup de points

...

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**







## Synthèse de l'objectif 51 : Favoriser l'état de conservation des habitats prairiaux

Au cours de ces 5 premières années du PG, le diagnostic syrphes (méthode StN) a montré la forte attractivité de la prairie de Valbois pour les insectes pollinisateurs et un état de conservation plutôt favorable, démontrant l'intérêt des pratiques agricoles passées et actuelles.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de chercher à améliorer le relationnel avec le GAEC du Pater en poursuivant notamment les rencontres annuelles initiées par la DREAL BFC.
- d'encourager le maintien des pratiques agricoles actuelles, sans fertilisation minérale ni lisier. Si de nouvelles pratiques sont envisagées (apport de fumier, ...), prévoir un suivi de la végétation pour en évaluer les impacts.
- d'encourager de nouvelles pratiques visant à favoriser la présence de fleurs dans et en marge de la prairie.

## 6. Promouvoir la RNN comme laboratoire de la connaissance du patrimoine naturel

### 60 : Améliorer les connaissances naturalistes

#### 60-1 : Accompagner des chercheurs pour décrire les nouvelles espèces pour la Science découvertes dans la RNN

CS 72 : Rechercher de nouveaux spécimens des espèces susceptibles d'être nouvelles pour la Science afin de faciliter leur description  
Parmi les diptères Empididae, Dominique L. suspecte la présence de nouvelles espèces pour la Science, mais n'a pas pris suffisamment le temps de les étudier.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 73 : Etre en contact avec les chercheurs susceptibles de décrire les nouvelles espèces pour la Science découvertes dans la RNN

Parmi les hyménoptères symphytes, la nouvelle espèce pour la Science présente dans la RNN est *Monophadnus taegeri*, décrite en 2020 par Jean L. & Thierry N. qui avaient étudié plusieurs autres spécimens de cette espèce à large couverture nationale.

Parmi les diptères Tipulidea, un *Molophilus* est tout à fait particulier. Jaroslav S. (spécialiste européen des tipules) n'en fait pas une espèce nouvelle pour la Science, mais John K. publie néanmoins une variété « *valboisiensis* » (2020).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



#### 60-2 : Initier des inventaires de groupes méconnus ou insuffisamment documentés

CS 74 : Actualiser l'inventaire des lépidoptères hétérocères

Yann B. (Flavia) a dénombré 137 nouvelles espèces pour la RNN en 2019, portant à 835 le nombre de papillons de nuit inventoriés, soit 49 % de la faune comtoise. Le cortège observé est original avec présence d'espèces à affinité montagnarde et dans une moindre mesure d'espèces « atlanto-méditerranéo-asiatiques » qui atteignent ici leur limite d'aire septentrionale pour la France.

**Opération réalisée**

CS 75 : Poursuivre l'inventaire des apoïdes en complétant les résultats des tentes Malaise par des campagnes d'assiettes colorées et des chasses à vue.

Avec 8 autres RNN du bassin Rhône-Méditerranée, le CEN a initié un programme de caractérisation de la communauté d'abeilles sauvages. Pour cela, les données « apoïdes » des campagnes de tentes Malaise ont été complétées par la pose de coupelles colorées couplées à des chasses à vue. Huit batteries de 3 coupelles (bleu, blanc, jaune) ont été positionnées dans le ravin. L'ensemble des spécimens récoltés (968) a été déterminé par Aurélie S. et David G., ce qui représente 81 espèces. Le traitement des données s'est fait en inter-RNN avec l'accueil de Vincent L., étudiant Master 2 encadré par l'INRA d'Avignon. En 2020 et 2021, Daniel G. et Matthieu A. ont déterminé les abeilles des tentes Malaise posées en 2020 dans la prairie de Valbois. Matthieu doit remettre fin 2021 la synthèse de toutes les données « apoïdes » de la RNN. Il restera néanmoins quelques spécimens en attente de détermination, chez David G. et Matthieu A.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 76 : Rechercher des entomologistes susceptibles d'identifier des taxons non encore identifiés des piégeages 2009-2010 par tente Malaise. Leur trier et leur envoyer le matériel.

Phil W. a étudié les fonds de pot des tentes Malaise 2016/2017 et réalisé un complément d'inventaire des diptères, balayant de nombreuses familles jamais identifiées jusqu'à présent dans la RNN. Il a également identifié 10 espèces de psoques, petits insectes brouteurs des lichens et des algues sur les écorces.

Hadrien G. a trié les hyménoptères térébrants des tentes Malaise posées de 2009 à 2017. Des contacts ont été pris avec des chercheurs (J.-Yves R.), via RNF en 2020/2021, pour en faire déterminer certaines familles par des chercheurs

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 77 : Améliorer la connaissance du statut de reproduction des oiseaux nicheurs.

Au 1er septembre 2021, près de 15 000 données oiseaux ont été saisies dans la base de données SERENA. Cela représente 121 espèces d'oiseaux recensées dans la RNN, dont 77 nicheuses.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 78 : Améliorer l'inventaire des oiseaux hivernants.

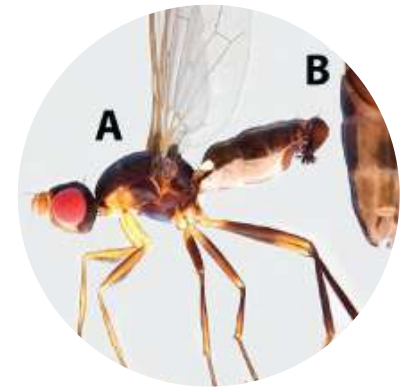
Parmi les espèces d'oiseaux recensées dans la RN, 39 sont considérées comme hivernantes (présence entre le 1er décembre et le 31 janvier).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### **Autres actions non explicitement prévues au PG 2017-2026**

La mort naturelle de Platon, âne mort de vieillesse fin janvier 2019, a conduit le CEN à mener un suivi des cortèges nécrophages, s'appuyant sur une recommandation du CNPN. Les diptères capturés au filet sur le cadavre ont été déterminés par Phil W., les coléoptères par Bertrand C. Les cortèges d'espèces liés aux différentes phases de décomposition sont mis en évidence et une nouvelle espèce pour la France est identifiée, *Nemopoda speiseri*, associée à des cadavres de moyenne à grande taille. Ce travail a donné lieu à publication dans le Bulletin de la Société d'histoire naturelle du Doubs (2020) et l'Azuré (2021).

Le diagnostic StN de la prairie de Valbois (cf. 50-1) a permis d'apporter une contribution significative sur la méthode d'échantillonnage des syrphes : pour compenser la difficulté de positionner de manière efficace une tente Malaise en hêtraie, sans clairière et sans présence d'une floraison attractive pour les imagos, profiter des lisières entre milieux ouverts et milieux forestiers a été étudié. Cette alternative n'a pourtant été efficace qu'en prairie, elle n'a pas fonctionné en pelouse calcicole. Dans ce dernier milieu, les tentes Malaise ont été peu efficaces et la chasse à vue s'est clairement affirmée comme un mode de capture incontournable. Quant aux assiettes colorées, elles ont apporté peu de données nouvelles, les tentes Malaise restent bien le mode de piégeage optimal. Mais la préconisation de les orienter plein sud dans la moitié Nord de la France doit être reconsidérée avec l'apparition d'épisodes récurrents de canicules estivales.



### **60-3 : Participer à des suivis régionaux, nationaux et/ou européens s'appuyant sur la RNN**

CS 79 : Poursuivre annuellement le protocole de suivi temporel des oiseaux nicheurs communs (programme national STOC-EPS)

Engagé en 2004, ce suivi national s'est poursuivi sans interruption jusqu'à 2021. Il a permis de recenser 62 espèces d'oiseaux pour un nombre moyen de 312 contacts par année de suivi.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 80 : Transmettre au MNHN, via RNF, les données du protocole STOC-EPS

L'ensemble des données du protocole STOC-EPS a été fourni. Le transfert des données était assuré au MNHN via RNF jusqu'en 2019. Désormais, la saisie des données s'effectue sur Faune France, pour une analyse plus rapide des données par le muséum.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 81 : Transmettre au MNHN, via RNF, les données du protocole de suivi des milieux ouverts par les rhopalocères afin d'abonder le programme STERF

De 2017 à 2019, les données ont été transmises à RNF, qui est en contact direct avec le MNHN pour valoriser les données de ce protocole. Depuis 2020, suite au traitement statistique des données de la RNN (cf. CS30), 4 tronçons ont été scindés en 2 pour augmenter le nombre de répliquas, la transmission des données à RNF s'est complexifiée et n'est plus effective (temporairement).

**Opération réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 82 : Contribuer aux enquêtes régionales sur les taxons floristiques et faunistiques définis par les structures régionales (CBNFC-ORI, CPEPESC, LPO FC, OPIE FC...)

L'enquête sur l'engoulement d'Europe a été relayé par la RNN. Plus généralement, la transmission de nos données naturalistes à Sigogne contribue aux différentes enquêtes « espèce » à l'échelle régionale.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**



#### 60-4 : Accueillir des chercheurs travaillant sur le patrimoine géobiologique

CS 83 : Affiner la carte des sols

Des contacts ont été repris avec Eric L. (Université de Franche-Comté) en début de PG, pour l'accueil d'un étudiant stagiaire, sans concrétisation. Cette opération devra être finalisée, F. Gillet (CSRPN) précise qu'elle pourrait être réalisée par un stagiaire du master QuEST ou confiée à un pédologue expérimenté.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 84 : Répondre à la demande de chercheurs travaillant sur le patrimoine géobiologique et désireux d'utiliser la RNN comme support d'investigations

Protocole de piégeage des invertébrés de la canopée :

Gilles B., spécialiste suisse des araignées, est venu visiter la RNN le 29 août 2018. Interrogé à propos des habitats qu'il faudrait mieux prospecter afin d'améliorer les connaissances sur ce groupe faunistique, il a proposé sans hésiter : la canopée, notamment dans la partie non exploitée depuis un siècle de la forêt de Valbois. Mais comment hisser un piège à cette hauteur ? Un « projet tuteuré » a été proposé à 4 étudiants de la licence professionnelle MINA de l'Université de Franche-Comté qui ont ainsi travaillé à confectionner un piège spécifique, mi-polytrap, mi-PEC. En utilisant un arc pour atteindre les branches du houppier d'un hêtre, le piège a pu être hissé fin octobre 2018 à hauteur de la canopée. Cette méthode est intéressante et permet d'envisager dans les prochaines années de pouvoir prospecter la communauté invertébrée de la canopée.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## Synthèse de l'objectif 60 : Améliorer les connaissances naturalistes

Au cours de ces 5 premières années du PG, le nombre d'espèces inventoriées dans la RNN a dépassé les 6000 taxons. De nombreuses espèces nouvelles pour la France ont été identifiées et une espèce nouvelle pour la Science décrite (Hyménoptère symphyte).

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de préciser la carte des sols de la RNN
- d'engager un inventaire de la faune du sol
- de concrétiser le projet d'inventaire de la faune de la canopée
- de pérenniser les suivis régionaux et nationaux engagés de longue date et de renforcer le STOC (1er passage plus précoce, suivi SHOC des hivernants)

## 61 : Effectuer des recherches historiques sur le Ravin de Valbois

CS 85 : Affiner la cartographie des vestiges de présence humaine dans la RNN (murs, tumuli...)

Des recherches ont été effectuées sur le cadastre dit « napoléonien » (1820 - 1840) sur le site des archives départementales. Quelques extraits de plan ont été numérisés et les relevés des lieux-dits réalisés.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 86 : Consulter des archives publiques et privées susceptibles de donner des informations historiques sur le Ravin de Valbois

Consultation d'archives privées, acquisition d'ouvrages récents sur l'histoire locale, écoute de témoignages oraux, contact avec le musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon. Aucune consultation n'a été directement effectuée en salle de lecture des archives départementales du Doubs.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 87 : Affiner les cartes d'occupation des sols de 1914 et de 1958 du CPRE, à partir des informations visibles sur les photos aériennes de 1929 et 1951/1956 et de la consultation d'archives

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**



### Synthèse de l'objectif 61 : Effectuer des recherches historiques sur le ravin de Valbois

Au cours de ces 5 premières années du PG, les recherches historiques ont été limitées, surtout motivées par la rédaction de «L'ascalaphe». Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de s'appuyer sur des campagnes Lidar pour préciser l'histoire de l'occupation du sol dans la RNN
- de consulter des documents aux archives départementales du Doubs

## 62 : Disposer d'une base de données informatique

### 62-1 : Disposer d'une base de données naturalistes sécurisée

CS 88 : Saisir dans la base de données SERENA toutes les données anciennes et observations faune-flore de la RNN  
Au 1er septembre 2021, 69 218 données (dont 58 168 relatives à la RNN) ont été saisies dans la base de données SERENA. Les données STOC-EPS 2020 et 2021 sont en passe d'être saisies tout comme les données coléoptères de 2017. Les relevés bryophytes de François G. (1984) mériteraient d'être intégrés dans la base.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 89 : Assurer le passage de SERENA 1 à SERENA 2 en s'appuyant sur RNF

Le passage de SERENA 1 à SERENA 2 a été effectué sans encombre en janvier 2017. La base de données SERENA 2 est fonctionnelle. Sa maintenance (plus que son développement) est toujours assurée par Pierre G. pour le compte de RNF. Une étude de positionnement sur SERENA a été réalisée par RNF en mars 2021. Il a été décidé d'assurer sa maintenance jusqu'en 2023 et d'arrêter le développement de nouvelles fonctionnalités.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 90 : Poursuivre le toilettage des données débuté dans SERENA 1 au sein de SERENA 2

Avec l'aide du programmeur, la base de données a été toilettée à plusieurs reprises. Cette assistance s'est avérée précieuse pour disposer d'une base de données opérationnelle, en particulier pour le transfert des données à l'échelon régional.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### 62-2 : Alimenter les observatoires régionaux et nationaux

CS 91 : Anticiper et régler les problèmes de compatibilité afin de pouvoir transférer les données SERENA de la RNN dans la base de données SICEN du CEN  
L'arrêt du développement de Serena fin 2023 pourra être l'occasion de se doter d'une autre base de données pour la RNN. Hors RNN, le CEN est toujours en réflexion pour disposer ou non de sa propre base de données faune-flore.

**Opération réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 92 : Assurer annuellement la transmission des données naturalistes de la RNN à SIGOGNE, une fois réglées les questions d'affichage public du fournisseur de données

Les premiers échanges avec Sigogne, portant sur la transmission des données faune/flore, datent de 2014. En 2017, le CEN et l'association gestionnaire de la RNN du lac de Remoray, ont relancé Sigogne pour le transfert de leurs données au niveau régional. A la demande de SIGOGNE, le CEN a sollicité le programmeur de SERENA pour créer un export standardisé (standard d'échanges imposé par le SINP). Fin 2017, le CEN transmettait l'ensemble de ces données à SIGOGNE. Ces données, une fois validées par les animateurs du réseau de collecte (LPO FC et CBNFC-ORI), devaient être intégrées à SIGOGNE courant 2019, afin d'alimenter la base de l'INPN dans la foulée. Au cours de cette même année, les données flore et invertébrés ont été validées par le CBNFC-ORI et un essai d'importation dans « Obsnatu la base » a été réalisé par la LPO FC. La validation (technique et scientifique) des données prend du temps. La création d'un identifiant a été nécessaire



pour éviter les doublons... Tout cela a retardé l'intégration et la valorisation des données de la RNN, y compris au niveau national. Malgré une rencontre le 28 janvier 2020, avec l'ensemble des acteurs concernés, aucun retour ne nous a été communiqué... Ce sujet de transmission des données des RNN a été abordé lors de la réunion des gestionnaires le 11 mars 2021, il est toujours en cours.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### 62-3 : Disposer d'une base de données des opérations de gestion

CS 93 : Participer à l'élaboration, sous SICEN, d'une base de données des opérations de gestion du CEN

La mise en place de cette base de donnée en est toujours au stade de la réflexion, sur les sites CEN. Pour la gestion de la RNN, un fichier (au format texte) est renseigné chaque année pour garder la mémoire des opérations de gestion réalisées dans chaque parcelle.

**Opération réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

CS 94 : Transférer les données historiques des opérations de gestion (fichier texte) dans SICEN et renseigner annuellement cette base de données des opérations de gestion de la RNN

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

Lépidoptères	796			1	797
Coléoptères	2	362	166	140	670
Diptères	84	251	197	259	791
Hémiptères	33	50	140	57	280
Amphentères	136	305	88	35	454

## Synthèse de l'objectif 62 : Disposer d'une base de données sécurisée

Au cours de ces 5 premières années du PG, le logiciel SERENA développé par RNF a permis de saisir les données de la RNN dans une base de données efficace et sécurisée. Mais ces données restent pour l'instant au niveau régional (SIGOGNE) et ne remontent pas au niveau national (SINP).

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de gérer l'arrêt (anticipé par RNF) de la maintenance de Serena et le passage vers une autre base de données du volume conséquent (58 168 data) de données de la RNN.
- d'œuvrer pour trouver une solution en région afin que nos données transmises à SIGOGNE soient valorisées au niveau régional (atlas, listes rouges, etc.) et remontent effectivement et annuellement au niveau national.



## 7. Favoriser l'insertion locale de la RNN dans son contexte socio-économique

### 70 : Instaurer une relation durable avec le principal propriétaire

MS 26 : Signer une convention entre P. de Scey et le CEN précisant les modalités d'information et de fonctionnement entre le propriétaire et le gestionnaire  
La convention de partenariat entre le CEN et Philippe de Scey, est signée le 17 octobre 2017, pour la préservation du patrimoine naturel de la RNN, dans le cadre du plan de gestion et dans le respect des droits des propriétaires.

#### **Opération réalisée**

MS 27 : Mettre en œuvre cette convention propriétaire/gestionnaire

La mise en œuvre de cette convention se traduit par une transmission en début d'année par le CEN du rapport d'activité de l'année n-1 et du prévisionnel d'activité de l'année n. D'autre part, le CEN met systématiquement en copie le propriétaire lors de ses demandes d'autorisations préfectorales adressées à la DREAL BFC pour les groupes de plus de 9 personnes.

La propriétaire et le conservateur s'entretiennent régulièrement par téléphone, notamment à propos des questions sylvicoles et agricoles. Divers autres sujets ont également été abordés : intervention de la SAFER pour favoriser l'acquisition de 2 parcelles par la famille de S. (2017), pose de pièges photographiques (2018 & 2019), équarrissage naturel (2019).

#### **Opération réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**



### Synthèse de l'objectif 70 : Instaurer une relation durable avec le principal propriétaire

Au cours de ces 5 premières années du PG, la convention entre le CEN et le principal propriétaire de la RNN a permis de clarifier les relations et s'est appliquée sans difficultés particulières.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira de maintenir ce type de relation.

## 71 : Entretenir les relations de partenariat tissées avec les principaux acteurs de la RNN

MS 28 : Rencontrer régulièrement les principaux acteurs de la RNN

En dehors des contacts réguliers avec les principaux acteurs de la RNN, représentés pour la plupart au sein du comité consultatif de gestion de la RNN, certains partenariats ont été développés :

**Commune de Cléron** : à l'automne 2017, le chemin rural carrossable menant du carrefour des Granges-Martin au plateau de Chassagne-Saint-Denis a été fauché et élagué ensemble (employé municipal et salariés CEN), dans sa partie aval hors RNN, en insistant sur l'intérieur du virage pour améliorer la visibilité. Le maire est rencontré le 23 octobre 2017 au sujet de la création du sentier sur la thématique du patrimoine cléronnais (cf. 72-3). Il s'en suit plusieurs incompréhensions à propos du portage et de la finalité de ce projet de sentier, de la communication minimaliste du CEN relative à l'équarrissage naturel de l'âne Platon (cf. 60-2 « autres actions »), si bien que le 20 novembre 2019, les 2 salariés de la RNN rencontrent de nouveau le maire, afin de lever ces malentendus. De manière plus formelle, le CEN est invité au conseil municipal du 4 décembre 2020 pour faire le point sur les dossiers en cours, notamment la révision du PG. Courant 2021, la commune restaure un local technique pour ses employés communaux et met à disposition du CEN un garage de 60 m<sup>2</sup>, répondant ainsi à une demande formulée en conseil municipal.

**Commune de Chassagne-Saint-Denis** : au printemps 2018, le maire de Chassagne-Saint-Denis et son épouse sont invités à observer la nichée de jeunes pèlerins au nid (cf. CS7), un moment de partage naturaliste illustrant concrètement l'importance des zones de quiétude dans la RNN. Courant 2020 et 2021, les contacts sont intenses avec la commune pour élaborer le projet de restauration des pelouses sèches hors RNN. La commune sera associée au choix des prestataires (débussonnement et pose de clôture). Toujours en 2021, le CEN accompagne la commune pour préciser le projet de restauration de la Fontaine de Léri et le rendre compatible avec le maintien de la zone de quiétude de la RNN (cf. MS54).

**Chasse** : Rencontre de Patrick G., actionnaire de la chasse privée de Valbois, le 18 février 2020. Le renouvellement du bail et les pratiques de chasse menées au sein de la RNN sont discutés. Il s'en suit une participation de Frédéric R. à une chasse à la bécasse des bois le 20 février, jour de la fermeture, en compagnie de Jean-Marie C. et de son fils.

**GAEC du Pater** : cf. MS23 MS24 & MS25.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 29 : Diffuser l'ensemble des documents traitant de la RNN (bulletin d'information trimestriel, rapport d'activité, travaux d'étude...) aux principaux acteurs de la RNN (membres du comité consultatif de gestion de la RNN...)

Les différents documents portant sur la RNN ont été diffusés par voie électronique et lors des différents comités consultatifs de gestion en présentiel.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



# L'ascalaphe

Bulletin d'information trimestriel de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois

été 2020 - n° 76

Biodiversité



*L'azuré  
du serpolet*

Quel plaisir d'observer l'azuré du serpolet en début d'été. Parmi les « papillons bleus » de la famille des



Phengaris arion © Ph. Mothiron - www.lepinet.fr

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Franche-Comté

Réserve Naturelle  
RAVIN DEVALBOIS

## Synthèse de l'objectif 71 : Entretenir les relations de partenariat tissées avec les principaux acteurs de la RNN

Au cours de ces 5 premières années du PG, les liens ont été maintenus avec les principaux acteurs de la RNN ; ils ont été tendus avec le GAEC du Pater et parfois avec l'expert forestier et la commune de Cléron. Des solutions de compromis ont été recherchées et appliquées avec l'appui de l'Etat.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira de maintenir ces liens, en prenant le temps d'aller à la rencontre des partenaires, en recherchant de nouvelles convergences.

## 72-1 : Mettre à disposition du public local des supports d'information sur la RNN

MS 30 : Assurer la rédaction et la diffusion en version papier du bulletin d'information trimestriel auprès des habitants de Chassagne-Saint-Denis et de Cléron. A l'automne 2021 paraissait le 81ème numéro de « L'ascalaphe ». Depuis sa création en 2001, il a été distribué chaque trimestre à tous les habitants des communes concernées directement par la RNN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 31 : Proposer aux communes de Flagey et Scey-Maisières que le CEN assure la diffusion en version papier du bulletin d'information trimestriel, au moins une fois par an

Le bulletin d'information de la RNN a été diffusé à tous les habitants de Flagey (printemps 2017, été 2018, été 2019, été 2020, printemps et été 2021) et Scey-Maisières (printemps 2017, automne et hiver 2018, hiver 2019, été 2020 et printemps et été 2021). Seuls quelques habitants ont souhaité être destinataire régulièrement du bulletin, par voie électronique. Le format d'une diffusion annuelle du bulletin papier semble pertinent.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 32 : Poursuivre la diffusion en version informatique du bulletin d'information trimestriel auprès des communes et des élus du Pays Loue Lison, des administrations, des associations partenaires, des membres et des sympathisants de l'association

Au cours de ces cinq premières années du PG, la diffusion du bulletin par voie électronique s'est déroulée comme suit : 950 destinataires en 2017, 1100 en 2018, 1200 en 2019 et 2020 et enfin 1300 en 2021.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 33 : Concevoir et réaliser une nouvelle plaquette de présentation de la RNN

La 3ème et nouvelle version de la plaquette de présentation de la RNN a été rédigée à l'automne 2020. Il a fallu attendre jusqu'au printemps 2021 pour dessiner la carte indiquant de manière définitive les accès routiers à la RNN. Elle a été imprimée en 2 100 exemplaires en juillet 2021.

**Opération réalisée**

MS 34 : Diffuser le rapport d'activité annuel auprès des principaux partenaires du Pays Loue Lison (communes, élus, professionnels, sympathisants...)

En 2017, le rapport d'activités a été diffusé à 120 destinataires, en particulier auprès des acteurs locaux et des administrations. Sa diffusion a été revue quelque peu à la baisse à partir de 2018 (100 destinataires) puis uniquement aux membres du comité consultatif de gestion et aux institutionnels en 2019, suite à une validation tardive due à la pandémie de COVID-19. Près de 100 destinataires l'ont reçu en 2020.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 35 : Concevoir et diffuser un document de vulgarisation du 4ème plan de gestion auprès des habitants de Chassagne-Saint-Denis, Cléron, Flagey et Scey-Maisières ainsi qu'aux principaux partenaires

Ce document n'a pas été réalisé en début de PG. Plébiscité par les deux rapporteurs du CSRPN, il sera réalisé et couvrira les années 2022-2026.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**



MS 36 : Communiquer à travers les médias locaux (bulletins municipaux, presse et radio locale)  
Les principaux articles parus dans la presse locale (L'Est républicain essentiellement) ont essentiellement porté sur les activités d'éducation à la nature (projet « Sur la piste des ENS », accueil de loisirs « Les Vacances buissonnières », chantier ados d'automne).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 37 : Développer la rubrique consacrée à la RNN sur le site internet du CEN

En attente de la refonte du site internet du CEN en 2022, les rubriques existantes ont été quelque peu développées. La réglementation en vigueur sur le site protégé est clairement précisée. En plus du PG 2017-2026, on peut y trouver les rapports d'activités des 4 dernières années, tous les bulletins « L'ascalaphe » à partir du n°40.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 38 : Créer une adresse de site internet propre à la RNN via le site du CEN

En attente de la refonte du site internet du CEN, cette opération n'a pu être mener à bien en ce début de PG.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 39 : Proposer à la communauté de communes Loue Lison d'intégrer des informations liées à la RNN sur son site internet

La création d'une rubrique consacrée à la RNN sur le site de la CCLL, alimentée par le CEN, n'a pas été entamée. Cela nécessiterait une modification de l'arborescence de ce site.

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 40 : Présenter l'exposition itinérante de la RNN à l'occasion de manifestations locales ou à la demande de structures intéressées

Si l'exposition n'a pas circulé, elle a été valorisée dans le hall extérieur des locaux de la RNN à Cléron. Avec la création du parking de Champey (Scey-Maisières) qui va canaliser la fréquentation motorisée (cf. 11-1), il sera possible de refaire circuler cette exposition mise à jour.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 41 : Mettre à disposition la salle de réunion des locaux du CEN pour les différents acteurs et partenaires du territoire Loue Lison

Cet espace a été occupé en moyenne une fois par semaine, de 2017 à 2019, par une association culturelle « La Lune rousse » pour ses cours d'aquarelle et occasionnellement par d'autres associations locales et aussi régionales. Des réunions de travail sont fréquentes durant l'année. Elle a grandement été utilisée comme laboratoire à l'occasion du tri entomologique effectué soit par les salariés, soit par des stagiaires.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CI 7 : Tenir à jour les informations sur le panneau d'accueil situé à l'extérieur des locaux du gestionnaire

Régulièrement, diverses infos liées au patrimoine naturel et culturel sont affichées sur le panneau (sorties nature, événements locaux, etc.). Le bulletin trimestriel de la RNN y trouve sa place à chaque parution.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## 72-2 : Baliser un sentier pédestre reliant les locaux du gestionnaire à la RNN

CI 8 : Concevoir et afficher un plan d'accès à la RNN depuis les locaux du gestionnaire

Réalisé et imprimé au cours de l'année 2021, il a fallu attendre, tout comme pour la plaquette de présentation de la RN, que l'accès motorisé à la RNN soit définitivement calé. Ce support rigide n'est toujours pas en place. La réorganisation de l'aménagement du hall extérieur en cours a également retardé son accrochage.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 42 : Demander l'autorisation à la commune de Cléron de baliser un sentier reliant les locaux du gestionnaire au sentier de la RNN

Une demande a été adressée à la commune en octobre 2018. Afin de définir précisément l'emplacement des balises directionnelles, une visite a eu lieu par la suite avec l'employé communal.

**Opération réalisée**

CI 9 : Baliser le sentier reliant les locaux du gestionnaire au sentier de la RNN

Un total de 23 balises a été posé le long du cheminement du sentier de la RNN, au départ des locaux du CEN à Cléron. Le sentier est balisé sur plus de 8 km. Courant 2020, plus de 20 supports d'information (15 x 15 cm) portant sur les missions d'une RNN, ses richesses biologiques, etc. ont été disposés sur l'ensemble du parcours situé dans la RNN.

**Opération réalisée**



## 72-3 : Réaliser avec la commune de Cléron un sentier thématique « patrimoines » dans le village

MS 43 : Elaborer un sentier thématique sur les patrimoines naturel et culturel dans le village de Cléron en partenariat avec la commune de Cléron

Après que la commune de Cléron ait demandé au CEN de travailler sur la conception de ce sentier thématique (octobre 2017) avec un projet de convention, elle choisit en novembre 2018 de porter ce projet avec un prestataire. Le CEN reste associé pour que des éléments sur le patrimoine naturel soient intégrés. Il demande à la commune d'être vigilante quant à la cohérence des différents itinéraires de sentiers proposés aux environs du village. Au final, le sentier est installé en 2021, un support proche de nos locaux mentionne le CEN en tant que gestionnaire de la RNN et invite les promeneurs à visiter son hall d'accueil.

**Opération partiellement réalisée**

MS 44 : S'appuyer techniquement et financièrement sur le Syndicat mixte du Pays Loue Lison, porteur du programme européen LEADER, pour la réalisation du sentier thématique communal

Des contacts ont été pris avec le Syndicat en début de PG et de nombreuses réunions de travail ont suivi. Le projet de sentier thématique étant porté ensuite par la commune, ces échanges ont cessé.

**Opération réalisée**



CI 10 : Intégrer l'aménagement du hall extérieur des locaux du gestionnaire dans le projet de sentier thématique

Si l'aménagement du hall a été déconnecté du projet de sentier thématique, le lien existe et les personnes parcourant ce sentier sont invitées à visiter le hall d'accueil du gestionnaire de la RNN.

### **Opération réalisée**



## **Synthèse de l'objectif 72 : Faire connaître localement la RNN en développant des outils adaptés aux différents publics concernés**

Au cours de ces 5 premières années du PG, le bulletin trimestriel « L'ascalaphe » a été distribué régulièrement aux habitants des villages, le site internet de la RNN mis à jour en partie et le sentier de la RNN balisé depuis les locaux de Cléron. Le sentier thématique « patrimoine » de la commune de Cléron intègre peu de données sur le patrimoine naturel mais renvoie le public vers les locaux du CEN. Le hall d'accueil du public est en cours de rénovation (2021/2022).

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de poursuivre la diffusion régulière de « L'ascalaphe », visiblement apprécié localement,
- de revoir le site internet de la RNN (en lien avec le site CEN FC) et de proposer une présentation de la RNN sur le site internet de la CCLL
- d'entretenir le hall d'accueil des locaux de Cléron et le balisage du chemin d'accès au sentier de la RNN depuis ces locaux de Cléron.
- de prévoir un document de vulgarisation des actions des 5 dernières années du PG

durant l'été 2020 pour cause de pandémie), le CEN a assuré en interne ce séjour nature. En moyenne, cela a concerné une cinquantaine d'enfants. L'équilibre financier de cette action a été difficile à trouver jusqu'en 2021, année où l'Etat a souhaité apporter une aide financière aux RNN sur le volet « éducation à l'environnement ». La pérennité des « Vacances buissonnières » semble désormais en bonne voie.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

PA 1 : Proposer des activités de loisirs aux enfants du Pays Loue Lison durant les petites vacances  
Suite au report des activités de l'été 2020, un accueil de loisirs a été proposé aux enfants de la CCLL durant la Toussaint. En 2021, un séjour identique sera de nouveau proposé, grâce au soutien financier de l'Etat.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 46 : Confier l'encadrement pédagogique des accueils de loisirs au CPIE du Haut-Doubs ou l'assurer en régie

Le CEN a encore fait appel au CPIE en 2017. Ensuite, il a assuré en régie l'organisation générale et l'encadrement des accueils de loisirs.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 47 : Assurer le lien avec les familles (renseignement et inscription)  
L'organisation des accueils de loisirs a toujours été assurée par la RNN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

PA 2 : Assurer le suivi administratif du dossier (montage de projet et bilan)

Le montage du dossier auprès des différents partenaires (CCLL, communes d'Amancey, de Cléron, de Scey-Maisières et DREAL BFC) a été assuré par la RNN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 48 : Proposer une balade guidée dans la RNN aux familles d'enfants participant aux accueils de loisirs au moins 2 fois au cours du plan de gestion  
Une première tentative a eu lieu en 2018 sans succès. Cette initiative sera reconduite à l'automne 2021.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 49 : Participer aux réunions de préparation et de bilan de la commission socio-culturelle de la communauté de communes Loue Lison dans le cadre des projets éducatifs portés par le gestionnaire

Depuis la fusion des communautés de communes, la CCLL ne porte plus cette compétence. Le lien a été maintenu avec la commune d'Amancey qui jusqu'à 2021 a assuré le relais.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

PA 3 : Solliciter les collectivités locales (commune de Cléron et intercommunalité du Pays Loue Lison) pour soutenir financièrement les activités extra-scolaires  
Le partenariat financier avec la CCLL est toujours d'actualité. La commune de Cléron apporte un soutien financier au CEN, en tant qu'association du village.





Depuis 2021, les accueils de loisirs ont été délocalisés et se déroulent désormais dans la salle polyvalente de Scey-Maisières. Pour l'instant, aucune location n'est demandée au CEN.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

73-2 : Pérenniser le chantier éco-volontaire à destination des jeunes locaux

MS 50 : Pérenniser et encadrer le « Chantier nature d'automne » en direction des pré-ados et ados du secteur de Cléron, prioritairement dans la RNN, en partenariat avec la communauté de communes Loue Lison

Le chantier d'automne, destiné aux 10-18 ans du secteur Loue Lison, connaît un succès grandissant. En moyenne, 15 jeunes y participent chaque année.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 51 : Développer le partenariat avec l'association Familles rurales du plateau d'Amancey pour l'accueil de jeunes locaux lors du « Chantier nature d'automne »

Des contacts ont été pris avec l'AFR en 2017 et 2018. Malgré la venue d'un ou deux jeunes, il semble bien difficile de mobiliser un groupe d'ados au sein de cette structure associative.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

73-3 : Mettre en œuvre des animations ponctuelles en lien avec le patrimoine de la RNN

MS 52 : Proposer chaque année une visite guidée de la RNN à destination de la population locale (commune riveraine, élus...)

La RNN est régulièrement sollicitée pour guider des groupes d'associations naturalistes ou culturels, la plupart du temps extérieur à la CCLL. Une visite pour les habitants de Scey-Maisières a eu lieu le 13 mai 2017 (moins de 10 personnes).

En parallèle, mais en dehors de la RNN, des animations ont été réalisées à l'Espace Beauquier (Sources du Lison), à la demande de la CCLL en 2017, 2018 et 2019.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 53 : Relayer une manifestation nature, au moins 3 fois au cours du plan de gestion, en partenariat avec la communauté de communes Loue Lison (fête de la nature, journées du patrimoine, autres)

Dans le cadre du programme « J'agis pour mon territoire », projet porté par le CPIE du Haut-Doubs, en partenariat avec l'association Tri et soutenu par la CCLL (programme LEADER), une journée de découverte de la RNN, et du Château de Scey, s'est déroulée le 18 septembre 2021, dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

En décembre 2021, une conférence sur le chat forestier sera animée par François L., spécialiste des petits carnivores (OFB,) dans la salle polyvalente de Scey-Maisières.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



### 73-4 : Accompagner les actions de conservation du patrimoine bâti (hors château) compatibles avec la préservation des milieux naturels de la RNN

MS 54 : Accompagner les actions de conservation du patrimoine bâti (hors château) compatibles avec la préservation des milieux naturels de la RNN

En début d'année 2021, l'association des amis du musée Courbet propose à la commune et au CEN un projet de restauration de la Fontaine de Léry, avec installation in situ d'une copie d'une peinture du site de la fontaine par G. Courbet. Frédéric R. rencontre dans un premier temps Patrick R., président de l'association, ancien maire de Chassagne Saint-Denis. Ils s'entendent sur le principe de la pose, sur le site du château de Scey, d'une copie d'un autre tableau de G. Courbet représentant les falaises de Valbois vues depuis la corniche Martin. Une rencontre entre l'association, la commune et le CEN est organisée le 22 juin pour poser les bases du travail partenarial entre les 3 structures : Il s'agit de restaurer le patrimoine bâti de la Fontaine de Léry, à l'image de ce qu'elle était au XIXème siècle, de réhabiliter le site tel qu'il était au moment où il a été peint par G. Courbet (1863), de ne pas nuire à la fonctionnalité de la zone de quiétude de la RNN. Ce dernier point induit que le site de la Fontaine de Léry doit rester confidentiel, avec une publicité exclusivement locale (Chassagne Saint-Denis), une absence d'intégration dans un parcours du Musée Courbet ou d'une collectivité territoriale. Les visites guidées resteront possibles avec autorisation du Préfet (si > 9 personnes), pour un public averti/spécialisé. Dans ce cadre, le CEN est prêt à accompagner la commune dans la procédure à mener pour obtenir l'autorisation préfectorale nécessaire pour réaliser ces travaux dans la RNN.

Le 23 septembre, la commune réunit sur site les 3 partenaires avec l'architecte des bâtiments de France, le Département du Doubs et API25 (le prestataire pressenti pour réaliser les travaux). A l'occasion de cette rencontre, la nature des travaux à réaliser sera précisée, sous contrôle de l'ABF. Une discussion est engagée avec le Département sur l'ouverture restreinte au public. Il est entendu que le projet est avant tout à portée scientifique/patrimoniale. Suite à cette rencontre, le dossier de présentation du projet est réécrit et transmis par la commune aux élus du Département, pour avis.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### 74 : Poursuivre les activités d'éducation à la nature dans la RNN, destination des publics scolaire, universitaire et professionnel

MS 55 : Accueillir des groupes d'étudiants des formations liées à la gestion des milieux  
De nombreux groupes d'étudiants sont accueillis chaque année dans la RNN. Ils suivent des universitaires (licence professionnelle MINA de l'Université de Franche-Comté par professionnelles (élèves Bac pro GMNF de la Maison familiale rurale des Fins, stagiaires en BPJEPS de l'URCPIE de Franche-Comté, ... ) ou scolaire (collège Lasalle de Levier, ...).



à

naturels  
formations  
exemple),  
formation



## Synthèse de l'objectif 73 : Tisser des liens avec la population locale

Au cours de ces 5 premières années du PG, l'accueil de loisirs (hors RNN) a été pérennisé ; depuis 2018, il est géré directement par le CEN. Le chantier d'automne quant à lui connaît toujours un grand succès avec une participation assidue de jeunes habitants locaux. Pour la première fois en 2021, une manifestation grand public est organisée dans le cadre des journées européennes du patrimoine, en lien direct avec la RNN. La CCLL soutient ces activités éducatives, y compris financièrement. Depuis 2021, des crédits de l'Etat dédiés à l'éducation à la nature sont venus consolider un poste d'animateur (temps partiel).

Un projet de préservation de la Fontaine de Léry a pris forme à Chassagne-Saint-Denis, à l'initiative des Amis du musée Courbet qui a pris contact avec le CEN.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de pérenniser les activités nature développées en 2021, à l'intention des enfants de la CCLL (accueil de loisirs d'été et durant les petites vacances, chantier d'automne, etc.)
- de proposer une conférence naturaliste annuelle
- de proposer tous les 2-3 ans une manifestation d'envergure vers des publics divers
- d'accompagner le projet de restauration de la Fontaine de Léry, en cohérence avec le maintien de la fonctionnalité de la zone de quiétude sur les corniches de Chassagne-Saint-Denis et dans le fond de la reculée.

Dominique L. et Frédéric R. interviennent également dans le cadre de formations, régulièrement (licence professionnelle MINA, MFR des Fins, stages Syrphes avec l'Université de Neuchâtel ou l'OFB) ou ponctuellement (CRPF, adhérents CEN, ...).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 56 : Accueillir et former des stagiaires

Chaque année, un ou deux sujets de stage de plus de 3 mois sont proposés à des étudiants (licence ou master) et de nombreux jeunes sont accueillis sur de plus courtes périodes (BTS, bac GMNF ou STAV, BPJEPS, ...), y compris sur quelques jours pour des périodes d'observation du milieu professionnel (collèges).

Le partenariat est particulièrement développé avec l'Université de Franche-Comté, le CEN propose chaque année un ou plusieurs sujets d'étude, que ce soit des « projets tuteurés » pour la licence professionnelle MINA ou des traitements statistiques pour le master 1 « Biologie de la conservation ».

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

PA 4 : Proposer des interventions d'éducation à la nature dans la RNN aux collégiens du Pays Loue Lison, puis du département du Doubs

De 2017 à 2021, des projets ont été montés avec le collège privé Sainte-Marie Saint-Michel d'Ornans.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

PA 5 : Réaliser des interventions d'éducation à la nature dans la RNN à l'intention des collégiens du Pays Loue Lison, puis du Département du Doubs

Le partenariat engagé avec le collège privé d'Ornans en 2017 se poursuit. Des interventions ont été menées en 2017, 2018, 2019 auprès de classes de CM2/6ème dans le cadre du dispositif du Département du Doubs « Sur la piste des ENS). La pandémie nous a contraint à annuler les séances scolaires en 2020. Des cycles pédagogiques se sont déroulés en 2021 avec deux classes de 5ème. Une intervention ponctuelle a été réalisée à la demande du collège public Grenier de Pontarlier (2017).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

PA 6 : Réaliser ponctuellement des interventions d'éducation à la nature dans la RNN à l'intention des écoles primaires proches de la RNN

Toujours grâce au dispositif « Sur la piste des ENS » du Département du Doubs, l'école publique d'Amancey a bénéficié d'un cycle d'interventions sur le thème de l'eau, avec une journée de découverte de la RNN (2019). En dehors de la CCLL, et toujours dans le cadre du dispositif départemental, des élèves de l'école Tristan Bernard de Besançon se sont rendus sur la RNN en 2018.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

PA 7 : S'appuyer financièrement sur le dispositif éducatif du Département du Doubs « Sur la piste des espaces naturels sensibles »

Toutes ces interventions ont eu lieu dans le cadre de la politique éducative du Département du Doubs, sauf en 2021.

Un volet conséquent d'animations scolaires (180 séances) a été développé sur le territoire de la CCLL à travers le programme « J'agis pour mon territoire », action du programme LEADER porté par la CCLL. En partenariat avec le CPIE du Haut-Doubs et Tri, il est envisagé de poursuivre de nouveau une telle initiative, sous réserve de financement disponible.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



PA 8 : Participer aux réunions de bilan du dispositif éducatif du Département du Doubs « Sur la piste des espaces naturels sensibles »  
Aucune réunion physique à l'initiative du Département du Doubs n'a eu lieu au cours des 5 années du PG. Sollicité en 2021 par le Département pour refondre le dispositif, le CEN a fait part de ses remarques et propositions d'amélioration en répondant à un questionnaire et lors d'une visioconférence le 21 juin.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## Synthèse de l'objectif 74 : Poursuivre les activités d'éducation à la nature, à destination des publics scolaires, universitaires et professionnels

Au cours de ces 5 premières années du PG, 28 stagiaires ont été accueillis sur l'antenne du CEN à Cléron. Les animations scolaires s'étaient dans un premier temps limitées au programme « Sur la piste des ENS » du département du Doubs. Elles se sont développées en 2021 dans le cadre d'un partenariat avec le CPIE du Haut-Doubs et Tri, dans la dynamique du programme Leader sur le territoire Loue Lison.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de continuer à accueillir un nombre important de stagiaires et de pérenniser le partenariat avec l'Université de Franche-Comté,
- de pérenniser les animations scolaires engagées sur le territoire Loue Lison, en lien avec la RNN,
- de proposer des animations « nature » à d'autres acteurs (entreprises, associations locales ...) du territoire Loue Lison, si les crédits de l'Etat dédiés à l'éducation à la nature se pérennisent.

Nous avons assisté à la quasi-totalité des comités de pilotage (12 janvier, 9 juin et 16 novembre 2017, 22 novembre 2018, 16 septembre 2019, 9 décembre 2020, 4 mars et 18 octobre 2021).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### **75-2 : Accompagner la mise en œuvre du circuit pédestre associant le Château de Scey et la RNN (partie relative à la canalisation du public traitée à l'objectif 11-1)**

MS 58 : Participer à la démarche d'interprétation du Château de Scey en partenariat avec la communauté de communes Loue Lison et API 25, en associant la RNN, son patrimoine naturel et ses actions de conservation  
Sollicité par la CCLL pour lancer la démarche de valorisation du site médiéval, les premiers échanges ont eu lieu dès février 2017. L'interruption des travaux de consolidation du château durant plusieurs mois a stoppé cette dynamique. Le dossier était de nouveau repris par la CCLL en septembre 2019 à travers un programme de mise en tourisme du Château de Scey. La priorité a été avant tout donnée à la réalisation du parking et à son aménagement (sécurisation, signalétique et espaces verts). Le 18 octobre 2021, une rencontre est programmée pour poursuivre la phase B de ce programme avec à l'ordre du jour : choix de la signalétique d'information, définition du cheminement piéton, de la communication et réflexion concernant l'accès au bus scolaires (notamment).

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

### **75-3 : Participer à une interprétation du site médiéval qui valorise le patrimoine naturel de la RNN**

CI 11 : Participer à l'élaboration des supports signalétiques et d'information du sentier du château en lien avec le patrimoine naturel  
La réunion programmée le 18 octobre 2021 abordera, dans un premier temps, la signalétique au départ du parking de Champey (Scey-Maisières). Seront ensuite traités (à partir de 2023 ?) les aménagements à prévoir sur le site même du château.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**





## **Synthèse de l'objectif 75 : Accompagner le projet touristique du Château de Sceaux dans un développement compatible avec la préservation des milieux naturels de la RNN**

Au cours de ces 5 premières années du PG, la présence du CEN au sein du comité de pilotage du Château de Sceaux a permis d'intégrer les enjeux de conservation de la RNN dans le projet de consolidation du site médiéval (cf. OLT1).

Pour les 5 prochaines années, maintenant que le parking de Champey est réalisé, il s'agira surtout :

- d'accompagner la CCLL dans sa démarche d'interprétation du site du Château de Sceaux, sur les aspects « milieu naturels »,
- d'accompagner la CCLL et l'office de tourisme Destination Loue Lison pour faciliter l'accueil du public sur site, associant Château de Sceaux et RNN.

## 8. Faire respecter la réglementation de la RNN

### 80 : Anticiper les problèmes d'atteinte à la réglementation de la RNN

#### 80-1 : Informer les visiteurs de la réglementation de la RNN

SP 4 : Rendre plus lisible le périmètre de la RNN en renforçant le balisage du pourtour de la RNN et en assurant son entretien

Balisage consolidé en 2020 sur le plateau ubac (cf. MS21), là où il faisait défaut.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CI 12 : Renforcer le nombre de panneaux indiquant la réglementation et assurer leur entretien

Les panneaux d'entrée de la RNN sont régulièrement entretenus, les quelques tags nettoyés. Un panneau 50 x 50 cm supplémentaire est installé en 2020, à l'entrée aval de la RNN, dans la prairie de Valbois, sur un bloc de pierre posé à cet effet par l'entreprise M. lors du renforcement de la desserte forestière. L'installation de ce panneau a été concertée avec Mme de Scey et le GAEC du Pater.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 5 : Modifier les panneaux indiquant la réglementation en précisant l'obligation d'autorisation préfectorale pour les groupes de plus de 9 personnes et l'interdiction de circulation sur le chemin de Cléron à Chassagne-Saint-Denis (hors ayant droit)

Cette opération non réalisée au cours de la première partie du PG fait défaut, il est important de la réaliser dès 2022

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

MS 59 : Faire figurer la réglementation sur les sites internet présentant la RNN

La réglementation actualisée de la RNN figure sur les sites internet du CEN et de RNF.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### 80-2 : Informer les entreprises commerciales et les associations sportives et culturelles de la réglementation

SP 6 : Informer les entreprises commerciales et les associations sportives et culturelles de l'interdiction d'organiser des manifestations sportives et culturelles dans la RNN

Des contacts ont été pris avec le Comité départemental de la randonnée pédestre du Doubs au printemps 2020, à l'occasion du renouvellement des membres de la composition du comité consultatif de gestion de la RNN. Son président ayant intégré le comité, les échanges avec cette fédération sportive n'en sont que facilités.

Des contacts ont eu lieu avec le Vélo Club Ornans, essentiellement dans le cadre de l'organisation de l'« Extrême sur Loue », course VTT annuelle regroupant plus





de 2 000 cyclistes et une association locale organisatrice de trails.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 7 : Informer les entreprises commerciales et les associations sportives et culturelles (notamment de randonneurs) de la nécessité d'une autorisation préfectorale pour les sorties de plus de 9 personnes

Voir ci-dessus

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 8 : Regrouper et transmettre les demandes d'autorisation préfectorale à la DREAL Bourgogne - Franche-Comté, avec copie à P. de SCEY (propriétaire)  
L'ensemble des demandes d'autorisation préfectorale sont adressées à la DREAL BFC, en informant systématiquement le principal propriétaire de la RNN. Depuis 2017 (jusqu'au 1er octobre 2021), cela concerne 22 demandes pour un total de 42 groupes.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## Synthèse de l'objectif 80 : Anticiper les problèmes d'atteinte à la réglementation de la RNN

Au cours de ces 5 premières années du PG, le nombre d'infractions a été limité dans la RNN.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira de maintenir une veille de l'information sur la réglementation au sein de la RNN auprès des visiteurs, des entreprises et associations sportives et culturelles, de l'OTSI et des réseaux sociaux.

## 81-1 : Actualiser la politique pénale sur la RNN (quelles réponses à quelles infractions ?)

SP 9 : Redéfinir la politique pénale sur la RNN

Dès 2017, en collaboration avec la RNN du lac de Remoray, quelques échanges ont eu lieu avec la DDT avec pour demande d'intégrer la MISEN du Doubs. Cette démarche de rapprochement s'est poursuivie en 2018 et s'est traduite par une rencontre en DDT. Il a été acté que les RNN du Doubs intégreraient la convention quadripartite en cours (protocole d'accord entre le Préfet, l'AFB, l'ONCFS, l'ONF et les parquets). Nous avons pu faire part de nos remarques sur une version consolidée de cette convention. En 2019, elle n'était toujours pas signée. Selon la DDT, les parquets souhaitaient harmoniser leurs politiques au niveau régional et dans ce cas, le protocole serait amené à être modifié. C'est à notre connaissance toujours le cas aujourd'hui, en l'absence d'informations et de rencontres de la MISEN (?).

Afin de relancer ce travail en cours, une demande de rencontre « police » a été formulée auprès de la DREAL BFC par les Amis de la RNN du lac de Remoray et le CEN. Elle a eu lieu à Cléron le 16 janvier afin d'aborder différents sujets dont l'état des lieux sur les politiques pénales dans le Doubs. Suite à cela, une rencontre est programmée le 21 octobre 2021 à Dijon pour traiter de la police dans les RN à l'échelle de la Région BFC.

Sans attendre à court terme une avancée à l'échelle régionale ou une validation par le parquet, le CEN pourra commencer à formaliser sa politique pénale sur la RNN.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

SP 10 : Constater les infractions (utiliser la procédure de l'amende forfaitaire pour les contraventions de 3ème et 4ème classes)

Un procès-verbal a été transmis au parquet en août 2019 suite à l'interpellation de 4 personnes en train de bivouaquer sur les pelouses de la corniche de Chassagne-Saint-Denis, avec création d'une place à feu. Quant à l'utilisation de la procédure de l'amende forfaitaire, elle n'est pas totalement opérationnelle. Si elle s'applique pour les infractions de 3ème et 4ème classes, le stationnement des véhicules à moteur dans la RNN, infraction à ce jour la plus récurrente, correspond à une infraction de 5ème classe. L'amende forfaitaire ne peut donc être utilisée dans ce cas. Après des échanges avec la DDT du Doubs, une proposition de transaction pénale permettrait d'assouplir la procédure du procès-verbal et d'envisager dans ce cas l'utilisation de l'amende forfaitaire. Pour cela, une rencontre préalable avec l'officier de police judiciaire, basé à Besançon, s'avère nécessaire et nécessite l'autorisation du procureur de la République. L'intégration de la MISEN faciliterait grandement cette démarche (cf. SP9 et SP.11).

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

SP 11 : Travailler, en concertation avec la MISEN, pour faciliter la verbalisation du stationnement des véhicules à moteur dans la RNN

Cf. SP9

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

SP 12 : Informer le procureur de la République, la gendarmerie et les différents acteurs de la police de la nature (ONCFS et ONEMA) de la politique pénale de la RNN

Cf. SP9

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

## 81-2 : Assurer des tournées de surveillance et d'information



SP 13 : Réaliser des tournées de surveillance et d'information, principalement durant les week-end et jours fériés printaniers (Pâques à fin juin)  
Chaque année, entre 11 et 14 tournées sont programmées entre Pâques et fin juin. Du fait de la météo ou des périodes de confinement, leur nombre a été limité à 8 en 2017 et 2018, 7 en 2019, 2 en 2020 et 6 en 2021, pour des durées de 4 à 8 heures. Elles sont l'occasion de discuter avec les personnes fréquentant la RNN. Au total, 286 personnes ont été contactées/informées, soit 9 personnes en moyenne par tournée. La fréquentation de la RNN reste modérée. Au cours de ces tournées et d'autres moments de présence dans la RNN, 30 infractions ont été constatées, principalement des véhicules en stationnement (9), des chiens (7), des places à feu (6) et des groupes sans autorisation (4).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 14 : Faire respecter l'interdiction des travaux forestiers du 15 février au 31 juillet

Les travaux forestiers ont toujours été réalisés dans les dates convenues. Cela a nécessité de l'anticipation et des contacts réguliers entre Tristan S. et Dominique L.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 15 : Veiller à ce que les engins forestiers n'utilisent pas le réseau de pistes de l'adret (hors piste reliant la place de retournement au ruisseau de Valbois) entre le 15 février et le 30 septembre

Ces dates ont été respectées lors des exploitations des résineux des hivers 2018/2019 et 2020/2021.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 16 : Faire respecter l'absence de gyrobroyage des rejets arbustifs entre le 15 mars et le 31 août

Ces dates ont été respectées.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

SP 17 : Limiter le recours éventuel à des pratiques agricoles intensives préjudiciables pour la RNN : traitement à la bromadiolone (ou tout autre produit de même type), désherbage chimique, utilisation de lisier, utilisation d'une fertilisation supérieure à 60N, 60P, 60K...

Cf. SP3

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### **Autre opération, non prévue explicitement au PG 2017-2026**

Maintenance de la ligne HT : Le CEN est sollicité le 20 mars par RTE qui souhaite remplacer/entretenir les conducteurs et un pylône dans la RNN (ligne 225 kV Champagnole-Saône). Le cadre réglementaire lui est indiqué : nécessité de présenter le projet en comité consultatif de gestion (CCG), travaux exclus en bord de falaise ubac entre le 15 février et le 31 juillet. Divers échanges et une rencontre sur le terrain (9 décembre 2020) permettent de faire préciser le projet, RTE rédige ainsi une note validée par le CEN, adressée à la DREAL et présentée et validée au cours du CCG du 17 mai 2021 : Les travaux se dérouleront entre le 01 août 2021 et le 15 février 2022. Le pylône 125 du plateau ubac, dont la peinture est très



écaillée, sera remplacé par un pylône galvanisé, peint en usine (peinture résistante sur plusieurs décennies) implanté quelques mètres en arrière sur le plateau. Ce nouveau pylône, légèrement plus haut, de forme différente, garantit un écartement des conducteurs de 7 m, préservant l'impact sur l'avifaune. Il est doté de pics anti-nids. L'ancien pylône 125 doit être retiré avec toutes les précautions permettant d'éviter le dépôt au sol des éclats de peinture (sol bâché, technique de découpe limitant la fragmentation de la peinture...). Une piste d'accès est créée (essentiellement hors RNN) pour accéder au pylône 125 ainsi qu'une plateforme pour implanter le nouveau pylône. Ces piste d'accès et plateforme seront déposées en fin de chantier, la terre végétale remise en place. De même les anciennes fondations du pylône 125 seront retirées. Remplacement des conducteurs par treillage. L'ensemble des travaux est suivi par Thomas D. - Bureaux d'études environnement, expert environnemental avec qui le CEN a pu s'entretenir.

Fin juillet 2021, RTE prévient le CEN du commencement des travaux. Le 3 août 2021, les travaux de la piste d'accès et de la plateforme temporaires débutent. Les fondations du nouveau pylône sont réalisées dans la semaine. Le pylône 125 doit être démonté et remplacé en octobre.



## Synthèse de l'objectif 81 : Assurer la police de la nature dans la RNN

Au cours de ces 5 premières années du PG, la procédure de constatation des infractions s'est complexifiée et le gestionnaire n'a pas pu ni formaliser sa politique pénale, ni mettre en place efficacement la procédure simplifiée du timbre-amende.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira surtout :

- de continuer à être vigilant quant au respect de la réglementation, notamment en ce qui concerne les dates et la nature des travaux,
- de rédiger la politique pénale de la RNN, en lien avec le parquet,
- d'être capable de mettre en œuvre la procédure simplifiée du timbre-amende,
- de consolider la coopération avec les autres acteurs de la police de la nature (gestionnaires RN, OFB, DDT...)

## 9. Assurer le suivi administratif

### 90 : Diffuser les rapports d'activités et financiers avant le 31 mars de l'année n+1

MS 60 : Rédiger le rapport d'activité annuel

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 61 : Fournir les documents comptables nécessaires aux financeurs et au suivi de gestion du CEN  
Les documents comptables sont adressés chaque année à la DREAL, mais transmis très tard (fin du premier semestre, voire en fin d'été). La procédure de clôture des résultats comptables du CEN ne lui permet pas de respecter la date butoir du 31 mars (issue de la convention annuelle DREAL/CEN FC).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### 91 : Réaliser le bilan intermédiaire du plan de gestion (à 5 ans)

MS 62 : Réaliser le bilan intermédiaire du plan de gestion

Ce bilan est réalisé courant 2021, en étroite association avec les 2 rapporteurs nommés par le CSRPN, la DREAL BFC et suite à différentes rencontres avec les acteurs de la RNN (communes, propriétaires et usagers). Il sera soumis aux avis du CCG et du CSRPN, fin 2021, début 2022.

**Opération réalisée**

### 92 : Veiller à limiter le temps de travail administratif à un niveau inférieur à 33 % du temps de travail des salariés

MS 63 : Assurer les autres tâches administratives (gestion des courriels, téléphone, maintenance informatique, maintenance des locaux...)

Ce travail très conséquent, difficilement compressible, est passé à 35 et 34 % en 2019 et 2020. En cause, les impératifs d'équilibre budgétaire contraignant le CEN à réduire le temps de travail consacré à la RNN. Avec l'augmentation des crédits en 2021, ce temps administratif devrait repasser sous la barre des 33 %.

Au cours de ces 5 premières années de PG, Frédéric R. a suivi 2 stages de formation (« Remise à niveau police » en 2018, « Sauveteur secouriste du travail » en 2019) et Dominique L. a suivi le stage « Détermination et connaissance des abeilles sauvages » de l'OFB en 2020.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 64 : Enregistrer de manière analytique le temps de travail des salariés intervenant sur la RNN

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**





## Synthèse de l'objectif 9 : Assurer le suivi administratif

Au cours de ces 5 premières années du PG, le gestionnaire a fourni les documents administratifs demandés par l'administration. Mais le rapport d'activité de l'année n'a rarement été fourni avant le 31 mars de l'année n+1. Quant au rapport financier, il n'a jamais pu être transmis avant le mois de juin de l'année n+1.

Pour les 5 prochaines années, il s'agira de pouvoir transmettre plus rapidement ces documents administratifs.

## 10. Pérenniser les échanges au sein du réseau sein des gestionnaires de milieux naturels remarquables

### 100 : Continuer l'implication au sein du réseau RNF

MS 65 : Etre actif au sein de la commission scientifique de RNF

Dominique L. diminue de 2017 à 2019 sa participation à cette commission, ne gardant qu'une veille sur la mise en œuvre du protocole de suivi des milieux ouverts par les rhopalocères et ne se représentant pas en 2019 au comité de pilotage. A partir de 2020, il intègre le nouvel atelier « polinisateur », co-animant les 2 journées 2020/2021 du séminaire en ligne organisé par RNF (« les pollinisateurs, de la connaissance à la gestion »), participant au programme de recherche COPOL (Conservation pour la conservation des pollinisateurs en zones protégées), co-rédigeant la motion adoptée en congrès RNF (juin 2021) relative aux cheptels apicoles dans les espaces naturels protégés.

De son côté, Frédéric R. s'investi surtout dès 2017 dans l'atelier « Données et Serena », devenu « SI en réseau » en 2020, dont l'objet est de rendre plus opérationnel le système d'informations de RNF dont les outils de saisie et de bancarisation de données (comme SERENA), et de répondre aux besoins des utilisateurs.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

MS 66 : Etre actif au sein de la commission éducation à l'environnement de RNF

Par manque de temps ces dernières années, Frédéric R. ne participe plus à cette commission.

**Opération partiellement réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**

### 101 : Faire connaître le savoir-faire de la RNN

CS 95 : Participer à des échanges d'expériences régionaux, nationaux voire européens

Participation régulière à des échanges d'expériences au cours desquels les savoir-faire développés dans la RNN sont présentés. Ce fut le cas pour l'utilisation des syrphes pour la gestion des milieux naturels (participation 2018 au colloque de Besançon sur les pollinisateurs en ville, présentation en journée inter-RNN BFC 2019, préparation d'une liste rouge régionale. Dominique L. est intervenu lors de 2 journées des gestionnaires, en 2017 sur l'équilibre trouvé dans la RNN entre exploitation forestière et non intervention, en 2021 sur le suivi des papillons de jour dans les RN de BFC.

Frédéric R. participe d'autre part activement au comité de rédaction de la revue régionale « L'Azuré ».

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 96 : Publier des articles dans des revues spécialisées sur les savoir-faire de la RNN

De nombreuses publications ont traité des expériences conduites dans la RNN, notamment dans le domaine des invertébrés : guide méthodologique d'utilisation de la méthode Syrph-the-net pour diagnostiquer les milieux naturels (Cahier RNF n°8, 2020), analyse des données du suivi des papillons de jour dans les RN de Bourgogne-Franche-Comté (Azuré n°30, 2021), suivi de la faune nécrophage du cadavre d'un âne (Bulletin 2020 de la SHND & Azuré n°31, 2021), 3 articles sur les tipules de la RNN avec entre autres John K. (2019 & 2020) et 2 articles sur les syrphes avec Martin S. (2020).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**



## 102 : Développer les relations avec les RN de Bourgogne-Franche-Comté

### 102-1 : Poursuivre la coopération avec la RNN du lac de Remoray

CS 97 : Echanger les savoir-faire entre les 2 RNN, notamment en matière de détermination des invertébrés

Une semaine « diptère » est organisée chaque année à Labergement-Sainte-Marie, pour travailler en commun sur la détermination des diptères. En novembre 2018, les gestionnaires des 2 RNN du Doubs réunissent 80 personnes dont 25 intervenants ayant œuvré à la connaissance des communautés invertébrés des 2 RNN afin d'inciter les gestionnaires des espaces naturels remarquables à s'investir dans la connaissance des groupes invertébrés méconnus. En 2019, les 2 gestionnaires initient un programme Interreg sur la préservation des insectes pollinisateurs, en collaboration avec le CBNFC-ORI, les chambres d'agriculture 25-90-39 et des collègues et chercheurs du Jura suisse. Le programme n'aboutit pas mais permet de produire un article de vulgarisation à destination des agriculteurs, publié dans « La Terre de chez nous » (2021) et de financer un catalogue régional des syrphes à l'échelle communal (à paraître en 2022).

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

CS 98 : Publier des articles scientifiques communs entre les 2 RNN

L'inventaire des diptères des 2 RNN du Doubs est publié en 2021 dans la revue scientifique « Bourgogne Franche-Comté Nature ». Cette publication consacre plus de 10 ans de travail des 2 RNN pour l'amélioration de la connaissance française des diptères.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

### 102-2 : Poursuivre les relations avec les autres RN de Bourgogne-Franche-Comté et intensifier notamment celles relatives à la gestion des pelouses sèches

CS 99 : Valoriser les données du suivi RNF des milieux ouverts par les rhopalocères, à l'échelle des RN de Bourgogne-Franche-Comté  
Cf. CS30 et CS96 ci-dessus.

**Opération réalisée, à maintenir en seconde partie du PG**

#### Autre opération, non prévue explicitement au PG 2017-2026

Programme inter-RNN sur les pollinisateurs : Les gestionnaires des RNN du lac de Remoray, de la Combe-Lavaux Jean Roland et du ravin de Valbois ont conduit de concert un programme de connaissance des communautés d'abeilles sauvages. Ce programme financé par l'AERM a impliqué 8 RNN du bassin RM et couru de 2017 à 2019, avec embauche par RNF en 2019 d'Aurélie D., en CDD de 8 mois (cf. CS75).

### 102-3 : Favoriser les ponts entre le CEN et les gestionnaires des RN de Bourgogne-Franche-Comté

CS 100 : Faire le lien entre le CEN et les gestionnaires régionaux de RN de Bourgogne-Franche-Comté pour l'utilisation de la base de données des opérations de gestion

Cf 62-3

**Opération non réalisée, à finaliser en seconde partie du PG**





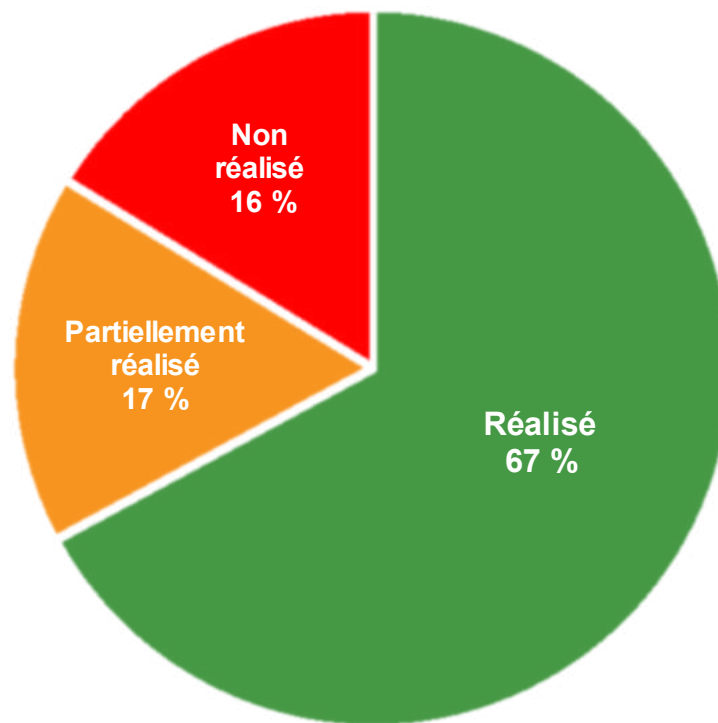


## **Synthèse de l'objectif 100 : Pérenniser les échanges au sein du réseau des gestionnaires de milieux naturels remarquables**

Au cours de ces 5 premières années du PG, les échanges avec la RNN du lac de Remoray ont été intenses et ceux avec les RNN de Bourgogne – Franche-Comté se sont intensifiés. De nombreux articles scientifiques ont été publiés. Pour les 5 prochaines années, il s'agira de maintenir ces collaborations, échanges et publications et de les étendre aux réseaux EEDD et CEN.

# Taux de réalisation des opérations du plan de gestion 2017-2021 de la Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois

---



# Seconde partie : Programmation 2022-2026

---

Les codes des couleurs utilisés dans les tableaux sont les suivants :

- **Vert** : nouvelles opérations suite à l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion
- **Gris** : opérations non reconduites

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OLT 1 : Assurer la préservation des habitats rupestres et des espèces associées											
10 : Mieux connaître les habitats de falaise											
10-1 : Développer les connaissances sur les habitats de falaise	CS 1 : Actualiser l'inventaire des chiroptères des habitats rupestres						x	x			
	CS 2 : Impulser des travaux d'étude permettant d'améliorer la connaissance des habitats rupestres. <b>Mettre à jour l'inventaire des bryophytes et initier celui des lichens</b>							x	x	x	x
10-2 : Surveiller les populations des espèces remarquables	CS 3 : Surveiller tous les 3 ans, dès 2017, la population des espèces floristiques à statut précaire dans la RNN ( <i>Pinguicula vulgaris</i> , <i>Thesium divaricatum</i> et <i>Stipa eriocalis</i> )	x			x			x			x
	CS 4 : Confirmer la présence des espèces floristiques non menacées dans la RNN, au moins deux fois au cours du plan de gestion ( <i>Carex brachystachis</i> , <i>Hornungia petrea</i> et <i>Tortella nitida</i> )				x			x			
	CS 5 : Rechercher <i>Hieracium scorzonerifolium</i> (à distinguer de <i>H. bupleuroides</i> )				x					x	
	CS 6 : Assurer un suivi de la population d' <i>Hipparchia geneva</i> dans le cadre du transect « papillons de jour »	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 7 : Assurer le suivi annuel de la nidification de <i>Falco peregrinus</i>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 8 : Rechercher annuellement <i>Bubo bubo</i> et affiner son statut de nidification	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 9 : Assurer le suivi de la nidification des autres espèces d'oiseaux rupestres au moins deux fois au cours du plan de gestion ( <i>Falco tinnunculus</i> , <i>Ptyonoprogne rupestris</i> et <i>Corvus corax</i> )	x	x	x	x	x		x		x	
	CS 10 : Surveiller tous les ans la présence de <i>Tachymarptis melba</i> en période de nidification	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 11 : Surveiller la présence de <i>Tichodroma muraria</i> durant la période hivernale, au moins deux fois au cours du plan de gestion	x	x	x	x	x		x		x	
11 : Favoriser le bon état de conservation des habitats de falaise											
11-1 : Limiter la fréquentation sur les corniches de l'adret délimitée sur la carte 7, en canalisant la fréquentation autour du site du Château de Scey	<b>Gestion des accès motorisés sur un parking unique à Scey-Maisières</b>										
	MS 1 : Veiller à ce que seul le parking d'accès au Château de Scey soit indiqué dans les supports de communication touristique (brochure, carte, site internet, plan extérieur...)						x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OLT 1 : Assurer la préservation des habitats rupestres et des espèces associées (suite)											
	MS 2 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour interdire l'accès aux véhicules motorisés (sauf ayants droit) sur le chemin rural entre le village de Chassagne-Saint-Denis et le Château de Scey				x	x	x	x	x	x	x
	CI 1 : Veiller à ce que le parking d'accès au Château de Scey soit indiqué depuis la RD 101 au niveau du pont de Scey-Maisières					x	x	x	x	x	x
	MS 3 : Accompagner la commune de Cléron pour interdire l'accès aux véhicules à moteur (sauf ayant droit) sur le chemin rural entre Cléron et le plateau de Chassagne-Saint-Denis				x	x	x	x	x	x	x
	MS 4 : Informer l'ensemble des acteurs touristiques locaux de la politique d'accueil de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>MS 4bis : Intensifier la veille auprès des réseaux sociaux pour limiter tout dérangement en période de nidification et assurer la fonctionnalité de la zone de quiétude</b>						x	x	x	x	x
	MS 5 : Expliquer la politique d'accueil de la RNN et les enjeux de conservation aux acteurs locaux (en particulier les élus)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>Gestion de la fréquentation pédestre visant à rendre attractif le sentier de la RNN</b>										
	CI 2 : Entretenir annuellement le sentier de la RNN (balisage, fauche annuelle dans les anciennes vignes de Valbois, passages de clôtures...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CI 3 : Mettre en sécurité le sentier de la RNN en cas de besoin (coupe de branches et d'arbres morts ou dépérissants à proximité du cheminement)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CI 4 : Concevoir et mettre en place des supports d'informations et d'interprétation discrets, durables et modulables le long du sentier de la RNN. <b>Les entretenir.</b>			x	x	x	x	x	x	x	x
	CI 5 : Concevoir et disposer un panneau de présentation de la RNN au parking de Scey-Maisières, en concertation avec la Communauté de communes Loue Lison						x	x			
	CI 6 : Ne pas entretenir les sentiers en dehors du sentier de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>CS 12 : Etre associé à l'accueil du public au chateau et à la RNN depuis le parking de Champey : utilisation des mêmes types de supports que ceux du sentier de la RNN, mise en place de l'éco-compteur entre le chateau et la RNN et traitement des données, interprétation des ruines et du point de vue sur la RNN</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>CS 12bis : Relever les données des éco-compteurs de la RNN et faire une synthèse des données</b>						x	x	x	x	x
11-2 : Limiter tout dérangement en période de nidification	Traité essentiellement à l'objectif 8 "Faire respecter la réglementation de la RNN"										

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OLT 1 : Assurer la préservation des habitats rupestres et des espèces associées (suite et fin)											
	MS 6 : Etablir un contact avec les acteurs de la sécurité civile (pompiers, militaires, pilotes d'hélicoptère...) pour éviter les exercices et limiter le survol de la RNN en période de nidification						x	x	x	x	x
11-3 : Laisser en libre évolution un linéaire conséquent de corniches	IP 1 : Ne pas défricher de nouvelles pelouses de corniche (carte 15)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OLT 1 : Assurer la préservation des habitats rupestres et des espèces associées (suite et fin)											
	MS 6 : Etablir un contact avec les acteurs de la sécurité civile (pompiers, militaires, pilotes d'hélicoptère...) pour éviter les exercices et limiter le survol de la RNN en période de nidification						x	x	x	x	x
11-3 : Laisser en libre évolution un linéaire conséquent de corniches	IP 1 : Ne pas défricher de nouvelles pelouses de corniche (carte 15)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 2 : Assurer la préservation des habitats de pelouses et des espèces associées (suite)</b>											
	CS 28 : Confirmer la présence d' <i>Omocestus haemorrhoidalis</i> au moins 2 fois au cours du PG				x					x	
	<b>CS 28bis : Confirmer annuellement la présence de <i>Phengaris arion</i> et de <i>Plantago maritima</i> ssp. <i>serpentina</i>. Rechercher activement <i>Zygaena fausta</i> un an sur deux.</b>						x	x	x	x	x
21 : Favoriser le bon état de conservation des habitats de pelouse (cartes 14 et 15)											
21-1 : Maintenir l'hétérogénéité de la strate herbacée	<b>Pelouses de corniche (carte 15)</b>										
	IP 2 : Organiser un pâturage tournant des ânes : rechercher une strate herbacée basse dans le parc Martin en y faisant pâturer les ânes en juin-juillet. Pratiquer le pâturage hivernal sur les autres parcs et maintenir un témoin non pâturé (hors pâturage des chamois)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 3 : Améliorer l'autonomie de l'abreuvoir des parcs Humbert/Martin en augmentant la surface de collecte des eaux de pluie		x	x							
	<b>Pelouses marneuses (carte 14)</b>										
	IP 4 : Organiser un pâturage tournant des ânes en privilégiant les périodes printanières et automnales	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 5 : Pelouse du rucher : retirer l'herbe fauchée par G. Viprey en été afin de limiter l'accumulation de la litière et de favoriser les plantes annuelles. Valoriser ce foin pour les ânes en hiver.	x	x	x		x	x	x	x	x	x
	<b>IP 5bis : Veiller, en concertation avec G. Viprey, à ce que le vinaigrier (<i>Rhus typhina</i>) ne se multiplie pas dans la pelouse du rucher et ne se diffuse pas dans les pelouses marneuses</b>				x	x	x	x	x	x	x
	<b>IP 5ter : Eliminer la station de <i>Solidago du Canada</i> (<i>Solidago canadensis</i>) installée sur une place à feu du parc 1, par arrachages annuels avant fructification. Réaliser une veille sur les plantes exotiques envahissantes dans les pelouses marneuses.</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
21-2 : Maintenir un couvert arbustif proche des 25 % et de hauteur réduite (<5 m)	IP 6 : Pratiquer le pâturage hivernal sur l'ensemble des pelouses pâturées de la corniche afin de limiter la croissance des rejets arbustifs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 7 : Recouper manuellement les rejets arbustifs dès que les ânes ne suffisent plus à les contenir (tous les 7-8 ans sur les pelouses de corniche). Rechercher un recouvrement moyen de l'ordre des 25 % et une diversification des essences	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x



Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 2 : Assurer la préservation des habitats de pelouses et des espèces associées (suite)</b>											
	<b>IP 7bis : Recouper manuellement les rejets arbustifs dans les pelouses marneuses. Après une dernière recoupe avec exportation des rejets de 3-4 ans, ce passage de la débroussailleuse deviendra annuel (à partir de 2022 dans le parc 2, 2023 dans le parc 1, 2024 dans le parc 3), le broyat laissé au sol. Rechercher un recouvrement moyen de l'ordre des 25 % et une diversification des essences</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 8 : Rabattre la hauteur de la plupart des bosquets à moins de 5 m		x			x			x		
	MS 7 : Contractualiser avec P. de Scey la gestion par le CEN des pelouses marneuses défrichées afin de pouvoir affiner le pâturage	x									
	IP 9 : Renforcer le linéaire des clôtures des pelouses marneuses si le CEN en devient gestionnaire	x					x				
	<b>IP 10 : Augmenter la pression de pâturage avec plus d'ânes et des poneys</b>			x	x		x	x	x	x	x
	IP 11 : Entretenir les 2 cabanes des ânes		x				x	x	x	x	x
	IP 12 : Assurer le suivi du troupeau (socialisation, santé des animaux, entretien des clôtures...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
21-3 : Entretenir les lisières	IP 13 : Entretenir les lisières de manière non linéaire et en privilégiant le manteau arbustif			x			x				
21-4 : Améliorer la connexion des pelouses avec les milieux ouverts hors RNN	<b>Pelouses jouxtant celles de la RNN sur le plateau de Chassagne-Saint-Denis (carte 15)</b>										
	IP 14 : Réaliser le défrichement de la partie enfrichée du parc Martin, essentiellement hors RNN	x									
	IP 15 : Entretenir l'ouverture des pelouses défrichées hors RNN, dans les communaux de Chassagne-Saint-Denis conventionnés avec le CEN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 8 : Proposer à la commune de Chassagne-Saint-Denis de réaliser un affouage sur la partie enfrichée du communal de J-N. Humbert jouxtant la RNN.						-	-	-	-	-
	MS 9 : S'assurer que la DDT 25 accepte le défrichement du communal de J-N. Humbert jouxtant la RNN			x							
	IP 16 : Réaliser un défrichement du communal de J-N. Humbert jouxtant la RNN, en collaboration avec l'exploitant.						-	-	-	-	-
	MS 10 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour la recherche de financements (contrat Natura 2000...) permettant la réouverture du communal enfriché bordant le chemin rural			x	x	x					
	IP 17 : Assurer le défrichement du communal enfriché bordant le chemin rural					x					

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 2 : Assurer la préservation des habitats de pelouses et des espèces associées (suite)</b>											
	IP 18 : Assurer l'entretien par pâturage du communal enfriché bordant le chemin rural, <b>en s'appuyant en partie sur des chevaux de Chassagniers et en faisant broyer les rejets arbustifs annuellement</b>						x	x	x	x	x
	MS 11 : Proposer à la commune de Chassagne-Saint-Denis de réaliser un affouage sur la partie enfrichée du parc Podgo à proximité de la cabane des ânes					x					
	IP 19 : Réaliser un défrichement de la partie enfrichée du parc Podgo à proximité de la cabane des ânes					x					
	<b>Pelouses plus éloignées de la RNN mais dont les espèces sont susceptibles d'avoir des échanges avec celles de la RNN</b>										
	MS 12 : Renouveler le contrat Natura 2000 sur la commune de Scey-Maisières pour pérenniser la préservation de la pelouse marneuse « sous Colonne »	x				x					x
	IP 20 : Intégrer les pelouses des contrats Natura 2000 de Scey-Maisières dans le calendrier de pâturage des ânes de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 13 : Proposer à l'EPAGE Haut-Doubs-Haute-Loue la valorisation du troupeau d'ânes de la RNN pour assurer la préservation de pelouses d'intérêt communautaire dans les vallées de la Loue et du Lison	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
21-5 : Tenir compte des enjeux paysagers des pelouses	IP 21 : Supprimer les clôtures peu esthétiques des bords de falaises Humbert et Martin réalisées en 1991 (carte 15)			x							
	IP 22 : Fermer les parcs Humbert, Podgo et Martin suite au retrait des clôtures de bord de falaise (carte 15)			x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 23 : Retirer la clôture en bord de falaise de la parcelle Podgo, en accord avec l'exploitant (J-N. Humbert)					x					
	<b>IP 23bis : Retirer la clôture en bord de falaise du témoin non défri-ché, en accord avec l'exploitant</b>						x	x			
	IP 24 : Réaliser un ouvrage discret et esthétique de collecte des eaux de pluie pour augmenter l'autonomie de l'abreuvoir Humbert/Martin		x								
	IP 25 : Veiller à mettre en évidence les linéaires de murettes des anciennes vignes lors de la recoupe des rejets arbustifs (tout en gardant des zones d'ombrage sur ces murettes favorables aux reptiles)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 2 : Assurer la préservation des habitats de pelouses et des espèces associées (suite et fin)</b>											
21-6 : Conserver des arbres fruitiers morts et/ou dépérissants dans les pelouses marneuses	MS 14 : Maintenir le dialogue avec G. Viprey pour conserver des arbres fruitiers dépérissants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 26 : Veiller au cours de l'entretien des pelouses marneuses à conserver les arbres morts et/ou dépérissants	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
21-7 : Maintenir des arbres fruitiers greffés avec des variétés locales dans les pelouses marneuses	IP 27 : Entretien des arbres fruitiers greffés dans les anciennes vignes dans les années 1990-2000 pour assurer leur développement						x			x	
21-8 : Evaluer l'état de conservation des habitats de pelouse	CS 29 : Suivre annuellement le peuplement de papillons de jour des pelouses (protocole RNF)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 30 : Interpréter les données des papillons de jour pour affiner le diagnostic de l'état de conservation des pelouses			x						x	
	CS 31 : Assurer deux fois au cours du plan de gestion les relevés des placettes floristiques des pelouses de corniche pour affiner le diagnostic de leur état de conservation				x						x
	CS 31bis : Mettre en place un relevé floristique de l'exclos non pâturé par les chamois et reprendre les relevés de 1994 sur les effets des amendements des années 1980							x			
	CS 32 : Assurer tous les 3 ans, dès 2017, les relevés des placettes floristiques des pelouses marneuses pour affiner le diagnostic de leur état de conservation. Affiner l'interprétation phytosociologique.	x			x			x			x
	CS 33 : Valoriser l'inventaire des champignons des pelouses pour affiner le diagnostic de leur état de conservation			x							
	CS 34 : Valoriser l'inventaire des syrphes des pelouses pour affiner le diagnostic de leur état de conservation (méthode Syrph the net)	x									

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 3 : Assurer la préservation des habitats forestiers et des espèces associées</b>											
30 : Mieux connaître les habitats forestiers											
30-1 : Développer les connaissances sur les habitats forestiers	CS 35 : Réaliser en 2017 une troisième année de piégeage par polytrap des coléoptères, sur des habitats forestiers thermophiles (si la campagne 2016 a permis de capturer de nouvelles espèces pour la RNN)	x									
	CS 36 : Assurer en interne le tri des échantillons des pièges polytrap et la détermination d'une partie des invertébrés piégés, dont les coléoptères	x									
	CS 37 : Confier à des entomologistes qualifiés la détermination des invertébrés piégés par polytrap en 2016 et 2017	x	x	x	x	x					
	CS 38 : Compléter l'inventaire des coléoptères saproxyliques en réalisant des chasses à vue	x									
	CS 39 : Réaliser en 2017/2018 un inventaire des invertébrés de l'ourlet à géranium sanguin à l'aide de tentes Malaise	x									
	CS 40 : Accompagner l'inventaire des champignons de la forêt riveraine du ruisseau (convention CEN/FME)	x	x	x							
	CS 41 : Actualiser l'inventaire des chiroptères des habitats forestiers						x	x			
	CS 42 : Mettre en place un suivi de l'impact de la chalarose du frêne ( <i>Fraxinus excelsior</i> )							x	x		
	CS 43 : Cartographier les transects positionnés en 1995 dans le ravin (peinture bleue), les entretenir si besoin afin de faciliter le repérage sur le terrain						-	-	-	-	-
30-2 : Surveiller les populations des espèces remarquables	CS 44 : Rechercher annuellement les indices de reproduction de la population de <i>Bombina variegata</i>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 45 : Suivre (a minima 2 relevés par an) la population de <i>Bombina variegata</i> par marquage photographique, y compris tous les 3 ans (réalisé en 2020) hors RNN dans un rayon d1 km	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 46 : Surveiller tous les 3 ans, dès 2017, la population d' <i>Iberis intermedia</i>		x			x			x		
	CS 47 : Surveiller la population de <i>Lopinga achine</i> dans le cadre du transect « papillons de jour »	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 47bis : Affiner le statut de <i>Satyrium W-album</i> et de <i>Zygaena osterodensis</i> (découverts en 2017 et 2018)	x	x					x	x		
	CS 48 : Suivre annuellement la population de <i>Lacerta bilineata</i> au cours des tournées de surveillance et du parcours du transect « papillons de jour ». Rechercher de manière approfondie les jeunes en fin de saison	x					-	-	-	-	-
	CS 49 : Confirmer la présence au cours du plan de gestion d' <i>Homalia besseri</i>							x	x		

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 3 : Assurer la préservation des habitats forestiers et des espèces associées (suite)</b>											
	CS 50 : Rechercher activement <i>Limodorum abortivum</i> au moins 2 fois au cours du plan de gestion							x	x		
	CS 51 : Affiner le statut de <i>Pyrola rotundifolia</i> (rechercher ses stations début juin)		x					x			
	<b>CS 51bis : Affiner le statut de la vigne sauvage (<i>Vitis vinifera</i> subsp. <i>sylvestris</i>)</b>							x	x		
	CS 52 : Assurer le suivi de la nidification de <i>Milvus milvus</i> au moins 2 fois au cours du plan de gestion, en partenariat avec le SMIX de la Loue (étude à l'échelle du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison)	x	x	x	x	x		x		x	
30-3 : Suivre le peuplement des oiseaux forestiers nicheurs	CS 53 : Assurer le suivi du peuplement des oiseaux forestiers nicheurs par la méthode des indices ponctuels d'abondance en 2019 et 2024					x					x
Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 3 : Assurer la préservation des habitats forestiers et des espèces associées (suite)</b>											
31 : Favoriser le bon état de conservation des habitats forestiers (carte 16)											
31-1 : Favoriser le développement des stades matures et sénescents	IP 28 : Maintenir une zone conséquente non exploitée, correspondant aux secteurs forestiers difficiles d'accès ou peu productifs (carte 16)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
31-2 : Accompagner l'exploitation forestière de la propriété de Scey											
31-21 : Accompagner le projet d'amélioration de la desserte forestière (carte 16)	MS 15 : Accompagner le propriétaire pour que le projet de desserte forestière défini dans ce plan de gestion (détaillé sur la carte 16 et en annexe 11) se réalise effectivement	x	x	x							
31-22 : Accompagner la mise en œuvre du PSG (annexe 11)	MS 16 : Participer aux martelages et à la définition des cahiers des charges des exploitants forestiers intervenant dans la RNN						x	x	x	x	x
	MS 17 : Favoriser l'augmentation des volumes de gros et très gros bois						x	x	x	x	x
	MS 18 : Accompagner le propriétaire pour faciliter la reconversion des plantations résineuses et de chêne rouge et irrégularisation des peuplements feuillus			x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 54 : Veiller à retirer les piquets métalliques bleus implantés dans le sol dans la partie exploitée de la forêt de Valbois							x	x		
31-3 : Accompagner les aménagements forestiers des autres propriétaires											

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 3 : Assurer la préservation des habitats forestiers et des espèces associées (suite)</b>											
31-31 : Accompagner l'aménagement forestier de la commune de Cléron	MS 19 : Travailler avec la commune de Cléron et l'ONF au renouvellement de l'aménagement forestier qui favorise le développement des stades matures et sénescents et la reconversion des plantations résineuses		x	x							
	<b>MS 19bis : Accompagner la commune de Cléron et l'ONF pour concrétiser un contrat Natura2000 "îlot de senescence" sur le versant ubac</b>						x	x	x	x	x
31-32 : Accompagner la gestion forestière (hors convention avec l'ONF) de la commune de Chassagne-Saint-Denis	MS 20 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour la gestion de ses parcelles (hors convention avec l'ONF) en taillis sous futaie : participation aux martelages, maintien d'un linéaire minimum de 20 m non exploités (depuis la falaise), maintien des arbres morts et/ou dépérissants), respect de la période de nidification (15 février-31 juillet)						x	x	x	x	x
31-33 : Accompagner les autres propriétaires forestiers privés	MS 21 : Accompagner les autres propriétaires forestiers pour la gestion de leurs parcelles en RNN : maintien d'un linéaire minimum de 20 m non exploités depuis la falaise, maintien des arbres morts et/ou dépérissants), respect de la période de nidification (15 février-31 juillet)				x		x	x	x	x	x
31-4 : Favoriser l'état de conservation des espèces à enjeux, dans les petits secteurs intra-forestiers ou de lisière											
31-41 : Pérenniser le bon état de conservation du sonneur à ventre jaune	IP 29 : En compensation de l'empierrement du chemin rural traversant la prairie de Valbois, veiller à ce que soient créés, le long du chemin empierré, 3 secteurs d'ornières propices à la reproduction du sonneur à ventre jaune	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>IP 29bis : En milieu forestier, ces ornières seront réalisées par des engins forestiers, après chaque passage en coupe des parcelles de l'adret</b>			x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>IP 29ter : En prairie, ces ornières seront réalisées par le GAEC du Pater, conseillé par le CEN</b>		x	x		x	x	x	x	x	x
	IP 30 : Veiller à ce que la zone marneuse située sur le chemin rural de Valbois, en amont de la place de retournement (carte 16), reste accueillante pour le transit du sonneur à ventre jaune ( <b>remplacé par IP29bis</b> )										
	SP 1 : Veiller à ce que les engins forestiers n'utilisent pas le réseau de pistes de l'adret (hors piste reliant la place de retournement au ruisseau de Valbois) entre le 15 février et le 30 septembre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	IP 31 : Après chaque exploitation des parcelles de l'adret, rendre les ornières (créées par les engins) favorables à la reproduction du sonneur à ventre jaune (blocages de marne, implantation de végétaux)				x	x	x	x	x	x	x
	IP 32 : Eliminer la petite mare artificielle (1 m <sup>2</sup> ) mise en place en 2000 pour soutenir la population de sonneur à ventre jaune	x	x								

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		<b>OLT 3 : Assurer la préservation des habitats forestiers et des espèces associées (suite et fin)</b>									
31-42 : Enrayer le déclin de la population de lézard vert	IP 33 : Favoriser l'habitat du lézard vert le long de l'ourlet à géranium sanguin (carte 14) : fauche alternée de la strate herbacée en automne-hiver, par tiers tous les 3 ans (ou par moitié tous les 2 ans selon l'avancée de la strate arbustive) avec exportation de la litière et maintien d'un bosquet tous les 7-12 m	x	x	x		x	x	x	x	x	x
	IP 34 : Favoriser l'habitat du lézard vert sur la pelouse la plus à l'ouest du plateau de Chassagne-Saint-Denis (carte 15) : travailler la lisière forestière pour diversifier les expositions au soleil (la rendre sinueuse) et limiter son ombre portée sur la pelouse (rabattre sa hauteur)		x	x					x	x	
31-43 : Pérenniser le bon état de conservation de la Lopinga achine (papillon de jour)	Les interventions ci-dessus relatives au lézard vert sont favorables au maintien de l'habitat de Lopinga achine										
31-5 : Evaluer l'état de conservation des habitats forestiers	CS 55 : Refaire les relevés des 122 placettes du protocole de suivi des réserves forestières (BROCIAMACHIE, 2005), 15 ans après								x	x	
	CS 56 : Valoriser les relevés du protocole de suivi des réserves forestières pour évaluer l'état de conservation de la forêt de Valbois									x	x
	CS 57 : Valoriser les inventaires des coléoptères sapro-xylophages, pour affiner le diagnostic de l'état de conservation de la forêt de Valbois, en s'appuyant sur la méthodologie dH. BRUSTEL (2001)						x	x	x		
	CS 58 : Valoriser l'inventaire des champignons de la forêt riveraine du ruisseau de Valbois pour affiner le diagnostic de son état de conservation				x						
	CS 59 : Valoriser l'inventaire des chiroptères des habitats forestiers pour affiner le diagnostic de leur état de conservation							x			

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 4 : Assurer la préservation du ruisseau et des espèces associées</b>											
40 : Mieux connaître les habitats aquatiques											
40-1 : Développer les connaissances sur les habitats aquatiques	CS 60 : Affiner la délimitation du bassin versant du ruisseau de Valbois, en conditions de fortes eaux. <b>Initier un programme de mesure des débits, permettant d'affiner, entre autres, la superficie du bassin versant.</b>						x	x	x		
	CS 61 : Prendre contact avec des chercheurs pour inciter la RNN dans des réseaux d'observation du karst					x	x	x	x	x	x
	CS 62 : Compléter les inventaires des EPT (éphémères, plécoptères et trichoptères) <b>et autres invertébrés aquatiques</b>		x		x		x	x	x	x	x
	CS 63 : Cartographier les assecs mesurés en 2015 et au cours des années à fort déficit hydrique	x					x	x	x	x	x
	CS 64 : Poser de nouvelles sondes thermiques en complément de celle mise en place en 2014						x				
40-2 : Surveiller l'état de conservation de <i>Cordulegaster bidentata</i>	CS 65 : Mettre en œuvre le protocole de suivi (à partir des larves) de la population de <i>Cordulegaster bidentata</i> , sur le ruisseau et ses affluents	x					x				
40-3 : Poursuivre le suivi de la qualité physico-chimique du ruisseau de Valbois et de ses affluents	CS 66 : Réaliser au cours du plan de gestion un nouveau diagnostic écologique du ruisseau de Valbois, sur les mêmes bases méthodologiques qu'en 2015								x	x	x
41 : Favoriser le bon état de conservation des habitats aquatiques											
41-1 : Initier un programme de restauration de l'état de conservation du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes (hors RNN) en collaboration avec les élus	CS 67 : Réaliser un diagnostic des potentiels d'amélioration des habitats du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes	x	x								
	CS 68 : Rechercher les propriétaires des parcelles de la Combe des Oyes	x									
	MS 22 : Elaborer un programme de restauration de l'état de conservation du ruisseau de Valbois dans la Combe des Oyes en collaboration avec les élus	x	x				-	-	-	-	-
41-2 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour améliorer le fonctionnement de sa STEP	IP 35 : Accompagner la commune de Chassagne-Saint-Denis pour améliorer le fonctionnement de sa STEP (meilleure valorisation des tranchées de saules ...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
41-3 : Accompagner le projet d'amélioration de la desserte forestière (carte 16), sans modification du régime hydrologique	IP 36 : Veiller à ce que le franchissement par les engins forestiers du ruisseau de Valbois et de ses affluents n'entraîne pas de modification de leur régime hydrologique	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x



Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 5 : Assurer la préservation des habitats prairiaux et des espèces associées</b>											
50 : Mieux connaître les habitats prairiaux											
50-1 : Développer les connaissances sur les habitats prairiaux	CS 69 : Réaliser en 2019 un inventaire des invertébrés de la prairie de Valbois à l'aide de tentes Malaise. <b>Valoriser encore plus les fonds de pot</b>				x	x	x	x	x	x	x
	CS 70 : Préciser le rôle de corridor de cette prairie pour le sonneur à ventre jaune						x	x	x	x	x
	CS 71 : Poser un piège polytrap dans un arbre fruitier dépérissant de la prairie de Valbois pour appréhender le peuplement saproxylique							x	x	x	x
51 : Maintenir l'état de conservation des habitats prairiaux											
51-1 : Conserver un linéaire de buissons	SP 2 : Faire respecter l'absence de girobroyage des rejets arbustifs entre le 15 mars et le 31 août	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 23 : Informer le GAEC du Pater de la présence de la pie-grièche écorcheur dans la prairie de Valbois	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
51-2 : Conserver des arbres fruitiers morts et/ou dépérissants	MS 24 : Maintenir le dialogue avec le GAEC du Pater pour ne pas éliminer systématiquement les arbres fruitiers dépérissants						-	-	-	-	-
	IP 37 : <b>Veiller à la réalisation effective de la plantation de 3 noyers de plein vent, mesure compensatoire de la desserte forestière</b>			x	x	x	x	x	x	x	x
51-3 : Accompagner le système extensif du GAEC du Pater	MS 25 : Maintenir le dialogue avec le GAEC du Pater afin de mettre en valeur la gestion agricole extensive pratiquée au cours du dernier plan de gestion et conciliable avec la préservation du patrimoine naturel de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>MS 25bis : Accompagner le GAEC du Pater pour faire enterrer l'intégralité de la conduite d'eau en provenance du ruisseau du Pater</b>						x	x	x	x	x
	<b>CS 101 : Initier un suivi floristique afin de pouvoir mesurer l'impact de l'évolution des pratiques agricoles</b>							x	x	x	
	SP 3 : Limiter le recours éventuel à des pratiques agricoles intensives préjudiciables pour la RNN : traitement à la bromadiolone (ou tout autre produit de même type), désherbage chimique, utilisation de lisier, utilisation d'une fertilisation supérieure à 60N, 60P, 60K...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 6 : Promouvoir la RNN comme laboratoire de la connaissance du patrimoine naturel</b>											
60 : Améliorer les connaissances naturalistes											
60-1 : Accompagner des chercheurs pour décrire les nouvelles espèces pour la Science découvertes dans la RNN	CS 72 : Rechercher de nouveaux spécimens des espèces susceptibles d'être nouvelles pour la Science afin de faciliter leur description	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 73 : Etre en contact avec les chercheurs susceptibles de décrire les nouvelles espèces pour la Science découvertes dans la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
60-2 : Initier des inventaires de groupes méconnus ou insuffisamment documentés	CS 74 : Actualiser l'inventaire des lépidoptères hétérocères			x							
	CS 75 : Poursuivre l'inventaire des apoïdes		x		x	x	x	x	x	x	x
	CS 76 : Rechercher des entomologistes susceptibles d'identifier des taxons non encore identifiés des piégeages 2009-2010 par tente Malaise. Leur trier et leur envoyer le matériel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>CS 76bis : Initier un inventaire de la faune du sol</b>						x	x			
	<b>CS 76ter : Initier un inventaire de la faune de la canopée</b>						x	x	x		
	CS 77 : Améliorer la connaissance du statut des oiseaux nicheurs		x			x		x			x
	CS 78 : Améliorer l'inventaire des oiseaux hivernants			x					x		
60-3 : Participer à des suivis régionaux, nationaux et/ou européens s'appuyant sur la RNN	CS 79 : Poursuivre annuellement le protocole de suivi temporel des oiseaux nicheurs communs (programme national STOC-EPS). <b>Le renforcer avec un premier passage printanier plus précoce.</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>CS 79bis : Assurer le suivi des oiseaux hivernants (SHOC).</b>						x	x	x	x	x
	CS 80 : Transmettre au MNHN, via RNF, les données du protocole STOC-EPS	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 81 : Transmettre au MNHN, via RNF, les données du protocole de suivi des milieux ouverts par les rhopalocères afin d'abonder le programme STERF	x	x	x			x	x	x	x	x
	CS 82 : Contribuer aux enquêtes régionales sur les taxons floristiques et faunistiques définis par les structures régionales (CBNFC-ORI, CPEP-ESC, LPO FC, OPIE FC...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
60-4 : Accueillir des chercheurs travaillant sur le patrimoine géobiologique	CS 83 : Affiner la carte des sols	x					x	x	x		
	CS 84 : Répondre à la demande de chercheurs travaillant sur le patrimoine géobiologique et désireux d'utiliser la RNN comme support d'investigations	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 6 : Promouvoir la RNN comme laboratoire de la connaissance du patrimoine naturel (suite et fin)</b>											
61 : Effectuer des recherches historiques sur le Ravin de Valbois	CS 85 : Affiner la cartographie des vestiges de présence humaine dans la RNN (murs, tumuli...), <b>notamment grâce aux données LIDAR</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 86 : Consulter des archives publiques et privées susceptibles de donner des informations historiques sur le Ravin de Valbois. <b>Consulter les archives départementales.</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 87 : Affiner les cartes d'occupation des sols de 1914 et de 1958 du CPRE, à partir des informations visibles sur les photos aériennes de 1929 et 1951/1956 et de la consultation d'archives										x
62 : Disposer d'une base de données informatique											
62-1 : Disposer d'une base de données naturalistes sécurisée	<b>CS 88 : Saisir dans la base de données SERENA toutes les données anciennes et observations faune-flore de la RNN</b>	x	x	x	x	x	x	x	x		
	CS 88 bis : Se doter d'une nouvelle base de données faune-flore, suite à l'arrêt de la maintenance de SERENA par RNF en 2023								x	x	x
	CS 89 : Assurer le passage de SERENA 1 à SERENA 2 en s'appuyant sur RNF	x									
	CS 90 : Poursuivre le toilettage des données débuté dans SERENA 1 au sein de SERENA 2	x	x	x	x	x	x	x	x		
62-2 : Alimenter les observatoires régionaux et nationaux	CS 91 : Anticiper et régler les problèmes de compatibilité afin de pouvoir transférer les données SERENA de la RNN dans la base de données SICEN (ou autre) du CEN						x	x	x	x	x
	CS 92 : Assurer annuellement la transmission des données naturalistes de la RNN à SIGOGNE, une fois réglées les questions d'affichage public du fournisseur de données. Œuvrer pour que ces données remontent à l'INPN.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
62-3 : Disposer d'une base de données des opérations de gestion	CS 93 : Participer à l'élaboration, d'une base de données des opérations de gestion du CEN						x	x	x	x	x
	CS 94 : Transférer les données historiques des opérations de gestion (fichier texte) dans SICEN et renseigner annuellement cette base de données des opérations de gestion de la RNN							x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 7 : Favoriser l'insertion locale de la RNN dans son contexte socio-économique</b>											
70 : Instaurer une relation durable avec le principal propriétaire	MS 26 : Signer une convention entre P. de Scey et le CEN précisant les modalités d'information et de fonctionnement entre le propriétaire et le gestionnaire	x									
	MS 27 : Mettre en œuvre cette convention propriétaire/gestionnaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
71 : Entretenir les relations de partenariat tissées avec les principaux acteurs de la RNN	MS 28 : Rencontrer régulièrement les principaux acteurs de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 29 : Diffuser l'ensemble des documents traitant de la RNN (bulletin d'information trimestriel, rapport d'activité, travaux d'étude...) aux principaux acteurs de la RNN (membres du comité consultatif de gestion de la RNN...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
72 : Faire connaître localement la RNN en développant des outils adaptés aux différents publics concernés											
72-1 : Mettre à disposition du public local des supports d'information sur la RNN	MS 30 : Assurer la rédaction et la diffusion en version papier du bulletin d'information trimestriel auprès des habitants de Chassagne-Saint-Denis et de Cléron	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 31 : Proposer aux communes de Flagey et Scey-Maisières que le CEN assure la diffusion en version papier du bulletin d'information trimestriel, au moins une fois par an	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 32 : Poursuivre la diffusion en version informatique du bulletin d'information trimestriel auprès des communes et des élus du Pays Loue Lison, des administrations, des associations partenaires, des membres et des sympathisants de l'association	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 33 : Concevoir et réaliser une nouvelle plaquette de présentation de la RNN				x	x					
	MS 34 : Diffuser le rapport d'activité annuel auprès des principaux partenaires du Pays Loue Lison (communes, élus, professionnels, sympathisants...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>MS 35 : Concevoir et diffuser un document de vulgarisation des 5 dernières années du plan de gestion auprès des habitants de Chassagne-Saint-Denis, Cléron, Flagey et Scey-Maisières ainsi qu'aux principaux partenaires</b>						x				
	MS 36 : Communiquer à travers les médias locaux (bulletins municipaux, presse et radio locale)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 37 : Développer la rubrique consacrée à la RNN sur le site internet du CEN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 38 : Créer une adresse de site internet propre à la RNN via le site du CEN						x	x			

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 7 : Favoriser l'insertion locale de la RNN dans son contexte socio-économique</b>											
	MS 39 : Proposer à la Communauté de communes Loue Lison d'intégrer des informations liées à la RNN sur son site internet						x	x	x	x	x
	MS 40 : Présenter l'exposition itinérante de la RNN à l'occasion de manifestations locales ou à la demande de structures intéressées. <b>Cette exposition n'a pas circulé mais a été et sera valorisée sous le hall extérieur des locaux de Cléron.</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 41 : Mettre à disposition la salle de réunion des locaux du CEN pour les différents acteurs et partenaires du territoire Loue Lison	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CI 7 : Tenir à jour les informations sur le panneau d'accueil situé à l'extérieur des locaux du gestionnaire	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
72-2 : Baliser un sentier pédestre reliant les locaux du gestionnaire à la RNN	CI 8 : Concevoir et afficher un plan d'accès à la RNN depuis les locaux du gestionnaire					x	x				
	MS 42 : Demander l'autorisation à la commune de Cléron de baliser un sentier reliant les locaux du gestionnaire au sentier de la RNN		x								
	CI 9 : Baliser le sentier reliant les locaux du gestionnaire au sentier de la RNN. <b>Entretien ce sentier et ses balises.</b>				x		x	x	x	x	x
72-3 : Réaliser avec la commune de Cléron un sentier thématique « patrimoines » dans le village	MS 43 : Elaborer un sentier thématique sur les patrimoines naturel et culturel dans le village de Cléron en partenariat avec la commune de Cléron	x	x	x	x	x					
	MS 44 : S'appuyer techniquement et financièrement sur le Syndicat mixte du Pays Loue Lison, porteur du programme européen LEADER, pour la réalisation du sentier thématique communal	x	x								
	CI 10 : Intégrer l'aménagement du hall extérieur des locaux du gestionnaire dans le projet de sentier thématique communal	x	x			x					
73 : Tisser des liens avec la population locale											
73-1 : Pérenniser les accueils de loisirs à vocation nature en dehors de la RNN	MS 45 : Pérenniser l'accueil de loisirs estival « Les Vacances buissonnières » à Cléron	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 1 : Proposer des activités de loisirs aux enfants du Pays Loue Lison durant les petites vacances	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 46 : <b>Assurer en régie l'encadrement pédagogique des accueils de loisirs</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 47 : Assurer le lien avec les familles (renseignement et inscription)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 2 : Assurer le suivi administratif du dossier (montage de projet et bilan)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 7 : Favoriser l'insertion locale de la RNN dans son contexte socio-économique</b>											
	MS 48 : Proposer une balade guidée dans la RNN aux familles d'enfants participant aux accueils de loisirs au moins 2 fois au cours du plan de gestion		x			x			x		
	MS 49 : <b>Assurer le lien avec la commune d'Amancey qui soutient les projets éducatifs portés localement par le CEN (la CCLL n'en a plus la compétence)</b>	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 3 : Solliciter les collectivités locales (communes de Cléron <b>et de Scey-Maisières</b> , Communauté de communes Loue Lison) pour soutenir financièrement les activités extra-scolaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
73-2 : Pérenniser le chantier éco-volontaire à destination des jeunes locaux	MS 50 : Pérenniser et encadrer le « Chantier nature d'automne » en direction des pré-ados et ados du secteur de Cléron, prioritairement dans la RNN, en partenariat avec la Communauté de communes Loue Lison	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 51 : Développer le partenariat avec l'association Familles rurales du plateau d'Amancey pour l'accueil de jeunes locaux lors du « Chantier nature d'automne »	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
73-3 : Mettre en œuvre des animations ponctuelles en lien avec le patrimoine de la RNN	MS 52 : Proposer chaque année une visite guidée de la RNN à destination de la population locale (commune riveraine, élus...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>MS 52bis : Proposer une conférence naturaliste annuelle</b>						x	x	x	x	x
	MS 53 : Relayer une manifestation nature, au moins 3 fois au cours du plan de gestion, en partenariat avec la Communauté de communes Loue Lison (fête de la nature, journées du patrimoine...)					x		x		x	
73-4 : Accompagner les actions de conservation du patrimoine bâti (hors château) compatibles avec la préservation des milieux naturels de la RNN	MS 54 : Accompagner les actions de conservation du patrimoine bâti (hors château) compatibles avec la préservation des milieux naturels de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>MS 54bis : Accompagner le projet de restauration du site de la Fontaine de Léri, porté par la commune de Chassagne-Saint-Denis et l'association des amis du musée Courbet, sans porter atteinte à la fonctionnalité de la zone de quiétude de la RNN (corniches et fond du ravin).</b>						x	x	x		
74 : Poursuivre les activités d'éducation à la nature dans la RNN, à destination des publics scolaire, universitaire et professionnel	MS 55 : Accueillir des groupes d'étudiants des formations liées à la gestion des milieux naturels	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 56 : Accueillir et former des stagiaires	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 7 : Favoriser l'insertion locale de la RNN dans son contexte socio-économique</b>											
	<b>PA 4bis : Proposer des animations nature à des acteurs du territoire Loue-Lison (entreprises, associations, groupes constitués...)</b>						x	x	x	x	x
	PA 4 : Proposer des interventions d'éducation à la nature dans la RNN aux collégiens du Pays Loue Lison, puis du département du Doubs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 5 : Réaliser des interventions d'éducation à la nature dans la RNN à l'intention des collégiens du Pays Loue Lison, puis du Département du Doubs	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 6 : Réaliser ponctuellement des interventions d'éducation à la nature dans la RNN à l'intention des écoles primaires proches de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 7 : S'appuyer financièrement sur le dispositif éducatif du Département du Doubs « Sur la piste des espaces naturels sensibles »	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	PA 8 : Participer aux réunions de bilan du dispositif éducatif du Département du Doubs "Sur la piste des espaces naturels sensibles"	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
75 : Accompagner le projet touristique du Château de Scey dans un développement compatible avec la préservation des milieux naturels de la RNN	Cf. opérations de l'objectif 11-1										
75-1 : Accompagner la mise en œuvre des accès motorisés (traité à l'objectif 11-1)	Cf. opérations de l'objectif 11-1										
75-2 : Accompagner la mise en œuvre du circuit pédestre associant le Château de Scey et la RNN (partie relative à la canalisation du public traitée à l'objectif 11-1)	MS 57 : Participer au comité de pilotage des travaux de consolidation et de valorisation du Château de Scey	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
75-3 : Participer à une interprétation du site médiéval qui valorise le patrimoine naturel de la RNN	MS 58 : Participer à la démarche d'interprétation du Château de Scey en partenariat avec la Communauté de communes Loue Lison et API 25, en associant la RNN, son patrimoine naturel et ses actions de conservation						x	x	x	x	x
	CI 11 : Participer à l'élaboration des supports signalétiques et d'information du sentier du château en lien avec le patrimoine naturel						x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 8 : Faire respecter la réglementation de la RNN</b>											
80 : Anticiper les problèmes d'atteinte à la réglementation de la RNN											
80-1 : Informer les visiteurs de la réglementation de la RNN	SP 4 : Rendre plus lisible le périmètre de la RNN en renforçant le balisage du pourtour de la RNN et en assurant son entretien				x				x		
	CI 12 : Renforcer le nombre de panneaux indiquant la réglementation et assurer leur entretien				x				x		
	SP 5 : Modifier les panneaux indiquant la réglementation en précisant l'obligation d'autorisation préfectorale pour les groupes de plus de 9 personnes et l'interdiction de circulation sur le chemin de Cléron à Chassagne-Saint-Denis (hors ayants droit)						x	x			
	MS 59 : Faire figurer la réglementation sur les sites internet présentant la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
80-2 : Informer les entreprises commerciales et les associations sportives et culturelles de la réglementation	SP 6 : Informer les entreprises commerciales et les associations sportives et culturelles de l'interdiction d'organiser des manifestations sportives et culturelles dans la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	SP 7 : Informer les entreprises commerciales et les associations sportives et culturelles (notamment de randonneurs) de la nécessité d'une autorisation préfectorale pour les sorties de plus de 9 personnes	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	<b>SP 7bis : Intensifier la veille sur les réseaux pour s'assurer du respect de la réglementation de la RNN et de la fonctionnalité de la zone de quiétude</b>						x	x	x	x	x
	SP 8 : Regrouper et transmettre les demandes d'autorisation préfectorale à la DREAL Bourgogne - Franche-comté, avec copie à P. de SCEY (propriétaire)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
81 : Assurer la police de la nature dans la RNN											
81-1 : Actualiser la politique pénale sur la RNN (quelles réponses à quelles infractions ?)	SP 9 : Redéfinir la politique pénale sur la RNN							x	x		
	SP 10 : Constater les infractions (utiliser la procédure de l'amende forfaitaire pour les contraventions de 3ème et 4ème classes)			x			x	x	x	x	x
	SP 11 : Travailler, en concertation avec la MISEN, pour faciliter la verbalisation du stationnement des véhicules à moteur dans la RNN						x	x	x	x	x
	SP 12 : Informer le procureur de la République, la gendarmerie et l'OFB de la politique pénale de la RNN							x	x	x	x



Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 8 : Faire respecter la réglementation de la RNN</b>											
81-2 : Assurer des tournées de surveillance et d'information	SP 13 : Réaliser des tournées de surveillance et d'information, principalement durant les week-end et jours fériés printaniers (Pâques à fin juin)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	SP 14 : Faire respecter l'interdiction des travaux forestiers du 15 février au 31 juillet	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	SP 15 : Veiller à ce que les engins forestiers n'utilisent pas le réseau de pistes de l'adret (hors piste reliant la place de retournement au ruisseau de Valbois) entre le 15 février et le 30 septembre	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	SP 16 : Faire respecter l'absence de girobroyage des rejets arbustifs entre le 15 mars et le 31 août	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	SP 17 : Limiter le recours éventuel à des pratiques agricoles intensives préjudiciables pour la RNN : traitement à la bromadiolone (ou tout autre produit de même type), désherbage chimique, utilisation de lisier, utilisation d'une fertilisation supérieure à 60N, 60P, 60K...	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
OLT 9 : Assurer le suivi administratif											
90 : Diffuser les rapports d'activités et financiers avant le 31 mars de l'année n + 1	MS 60 : Rédiger le rapport d'activité annuel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 61 : Fournir les documents comptables nécessaires aux financeurs et au suivi de gestion du CEN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
91 : Réaliser le bilan intermédiaire du plan de gestion (à 5 ans)	MS 62 : Réaliser le bilan intermédiaire du plan de gestion					x					
	<b>MS 62bis : Réaliser l'évaluation du plan de gestion 2017-2026 et son renouvellement</b>									x	x
92 : Veiller à limiter le temps de travail administratif à un niveau inférieur à 33 % du temps de travail des salariés	MS 63 : Assurer les autres tâches administratives (gestion des courriels, téléphone, maintenance informatique, maintenance des locaux...)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 64 : Enregistrer de manière analytique le temps de travail des salariés intervenant sur la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Objectifs du plan de gestion	Opérations	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>OLT 10 : Pérenniser les échanges au sein du réseau des gestionnaires de milieux naturels remarquables</b>											
100 : Continuer l'implication au sein du réseau RNF	MS 65 : Etre actif au sein de la commission scientifique de RNF	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	MS 66 : Etre actif au sein de la commission éducation à l'environnement de RNF	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
101 : Faire connaître le savoir-faire de la RNN	CS 95 : Participer à des échanges d'expériences régionaux, nationaux voire européens	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 96 : Publier des articles dans des revues spécialisées sur les savoir-faire de la RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
102 : Développer les relations avec les RN de Bourgogne-Franche-Comté											
101-1 : Poursuivre la coopération avec la RNN du lac de Remoray	CS 97 : Echanger les savoir-faire entre les 2 RNN, notamment en matière de détermination des invertébrés	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	CS 98 : Publier des articles scientifiques communs entre les 2 RNN	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
101-2 : Poursuivre les relations avec les autres RN de Bourgogne-Franche-Comté et intensifier notamment celles relatives à la gestion des pelouses sèches	CS 99 : Valoriser les données du suivi RNF des milieux ouverts par les rhopalocères, à l'échelle des RN de Bourgogne-Franche-Comté			x	x	x				x	x
101-3 : Favoriser les ponts entre le CEN FC et les gestionnaires des RN de Bourgogne-Franche-Comté	CS 100 : Faire le lien entre le CEN et les gestionnaires régionaux de RN de Bourgogne-Franche-Comté pour l'utilisation de la base de données des opérations de gestion							x	x	x	x

# Liste des sigles et des acronymes

---

AFB : Agence française pour la biodiversité  
ASA : Association syndicale autorisée

BFC : Bourgogne-Franche-Comté  
BTS : Brevet de technicien supérieur  
BTSA : Brevet de technicien supérieur agricole

CBNFC-ORI : Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés  
CCAS : Centre communal d'action sociale  
CCG : Comité consultatif de gestion  
CCLL : Communauté de communes Loue Lison  
COS : Comité des œuvres sociales  
CEN : Conservatoire d'espaces naturels  
CI : Création et entretien des infrastructures d'accueil (codification des plans de gestion)  
CPE : Commission de protection des eaux  
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement  
CR : En danger critique  
CRPV : Comptes rendus de procès-verbaux  
CS : Suivi écologique (codification des plans de gestion)

DEE : Données élémentaires d'échange  
DDT : Direction départementale des territoires  
DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement  
DSDEN : Direction des services départementaux de l'Education nationale

EI : Etude et ingénierie (codification des plans de gestion)  
EN : En danger  
ENS : Espace naturel sensible  
EPAGE HDHL : Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Haut-Doubs Haute-Loue

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun  
GDR : Groupe de recherche  
GMNF : Gestion des milieux naturels et de la faune  
GPN : Gestion et protection de la nature

INPN : Inventaire national du patrimoine naturel  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
IP : Intervention sur le patrimoine (codification des plans de gestion)

LC : Non menacée  
LEADER : Liaison entre action de développement de l'économie rurale  
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement  
LPO FC : Ligue pour la protection des oiseaux de Franche-Comté

MINA : Métiers du diagnostic, de la gestion et de la protection des milieux naturels  
MFR : Maison familiale rurale  
MIPE : Mission interservices des polices de l'environnement  
MISEN : Mission interservices de l'eau et de la nature  
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle  
MS : Management et soutien – Travail administratif (codification des plans de gestion)

NT : Quasi menacée

OFB : Office français de la biodiversité  
OLT : Objectif à long terme  
ONF : Office national des forêts

PCAET : Plan climat air énergie territorial  
PSG : Plan simple de gestion forestier

RAS : rien à signaler  
RMC : Rhône-Méditerranée-Corse  
RNF : Réserves naturelles de France  
RNN : Réserve naturelle nationale  
RNR : Réserve naturelle régionale  
RTE : Réseau de transport de l'électricité

SBFC : Société botanique de Franche-Comté  
SERENA : Système de données et d'échange de données des réseaux d'espaces naturels  
SHNA : Société d'histoire naturelle d'Autun  
SHNPM : Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard  
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages

SP : Surveillance et police (codification des plans de gestion)

STA : Service territorial d'aménagement

STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STEDD : Sciences, technologies et éducation au développement durable

STERF : Suivi temporel des espèces de rhopalocères de France

STN : Syrph-the-net (méthode de diagnostic des milieux naturels à partir du peuplement des syrphes)

STOC-EPS : Suivi temporel des oiseaux commun - Echantillonnages ponctuels simples

URFAC : Union régionale des fromages d'appellation comtois

VU : Vulnérable



Clichés photographiques © F. Ravenot (CEN Franche-Comté) - A. Joveniaux - S. Gilibert-Collette  
P. Hoffman Olsen



**Organisme gestionnaire**  
**Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**

Réserve naturelle nationale du ravin de Valbois

24, Grande rue

25330 Cléron

Téléphone : 03 81 62 14 14

Courriel : [ravin.valbois@espaces-naturels.fr](mailto:ravin.valbois@espaces-naturels.fr)

Site : <http://cen-franchecomte.org>